AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE
Saint-flour COMMUNAUTÉ

CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE

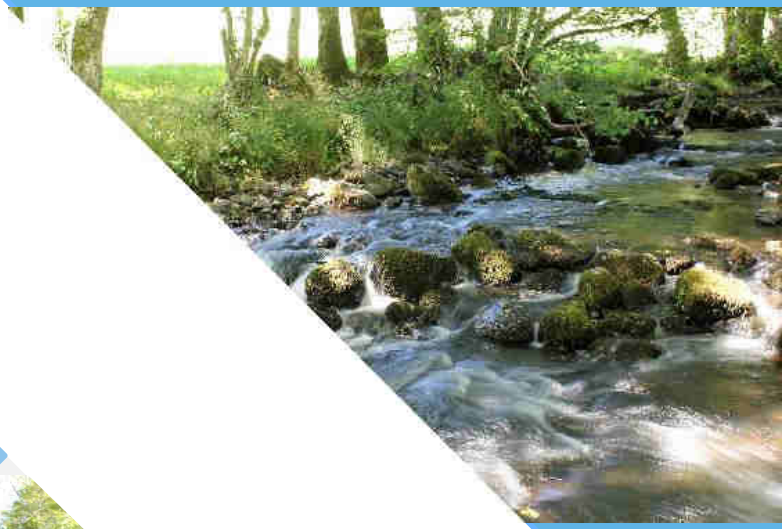

Contrat de progrès territorial

2019 - 2024

Juin 2019

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Z.A. du Rozier Coren
15100 Saint-Flour

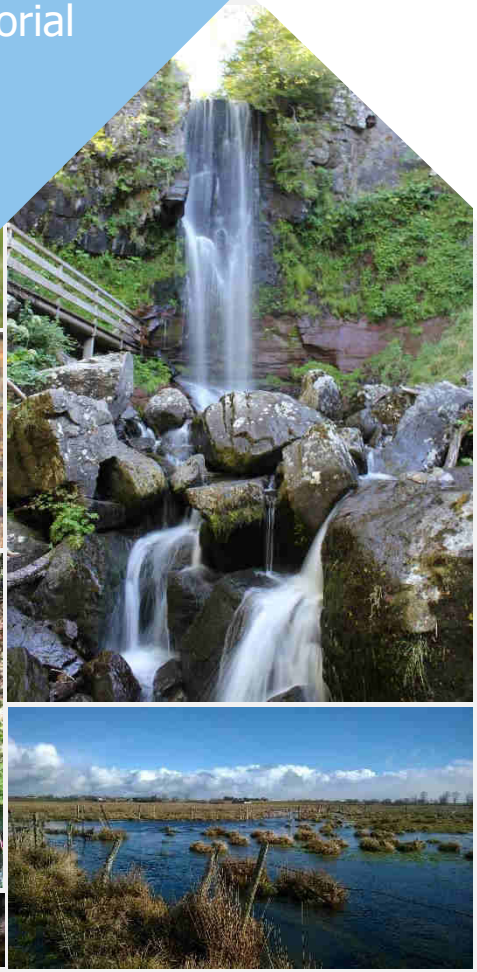

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Saint-Flour Communauté
Village d’entreprises ZA du Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR

Table des matières

Table des illustrations et des tableaux 4

PREAMBULE 1

L'historique de la démarche 2

Le contexte réglementaire 4

LE BASSIN VERSANT DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE 11

Les caractéristiques physiques du bassin 11

Le contexte socio-économique 13

ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT 17

La qualité de l'eau 17

Le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau 25

Stratégie d'intervention 38

PROGRAMME D'ACTIONS 40

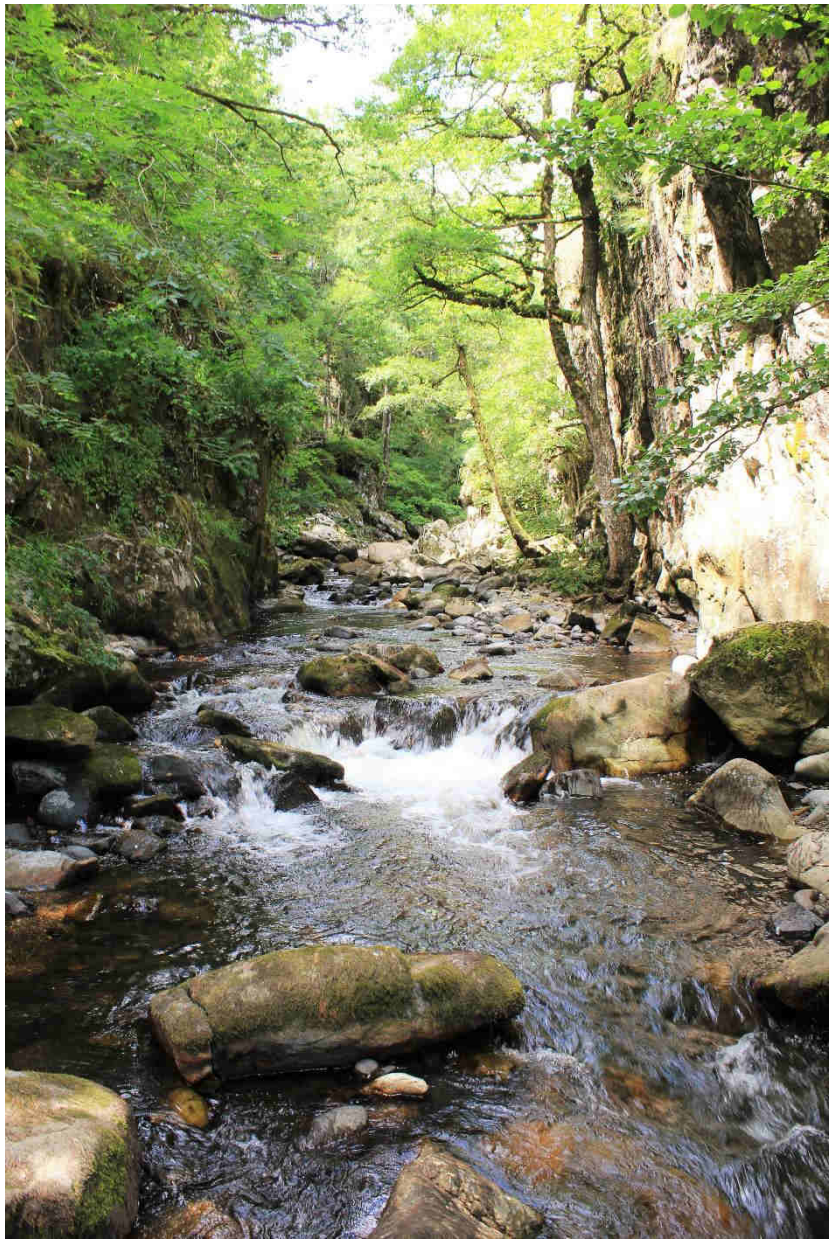

Table des illustrations et des tableaux

Figure 1 - Localisation de Saint-Flour Communauté dans le bassin versant Adour Garonne 2
Figure 2 - Les sites Natura 2000 portée par Saint-Flour Communauté 6
Figure 3 - Les gorges de la Truyère 9
Figure 4 – Troupeau de vaches Aubrac 10
Figure 5 - Réseau hydrographique du contrat de progrès territorial 12
Figure 6 - Occupation des sols 13
Figure 7 - Carte administrative du territoire 14
Figure 8 - Répartition des entreprises sur le territoire du contrat 15
Figure 9 - Réseau de suivi qualité des eaux superficielles 19
Figure 10 - Linéaire de cours d'eau diagnostiqué lors de l'état des lieux 25
Figure 11 - Occupation du sol en bord de cours d'eau 27
Figure 12 - embâcles recensés sur le territoire 27
Figure 13 - Ouvrages de franchissement de cours d'eau recensés 28
Figure 14 - Obstacles divers 28
Figure 15 - Carte des piétinements du bétail 29
Figure 16 - Répartition du nombre et de la surface de zones humides par masse d'eau (données sources : atlas cartographique des zones humides 30
Figure 17 - Etat de la ripisylve 30
Figure 18 - Carte des zones humides recensées sur le territoire 31
Figure 19 - Evolution des modules (à gauche) et des QMNA5 (à droite) entre les périodes 1961-1990 et 2046-2065. 33
Figure 20 - Cartes issues du document Garonne 2050 34
Figure 21 – Esquisse du projet de la station d'épuration de Saint-Flour 37

Tableau 1 - Evolution du nombre d'exploitations et du cheptel. 15
Tableau 2 - État des masses d'eau du contrat de progrès territorial 18
Tableau 3 - Paramètre mesurés dans le cadre du réseau de suivi de la qualité de l'eau 19
Tableau 4 - Etat biologique des eaux superficielles 20
Tableau 5 - État physico-chimique des eaux superficielles 21
Tableau 6 - État écologique des eaux superficielles 23
Tableau 7 - Paramètres relevés lors du diagnostic 26

PREAMBULE

Le présent contrat de progrès territorial, désigné ci-après par le terme « Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère » est conclu entre les partenaires techniques et financiers suivants :

- Saint-Flour Communauté, structure porteuse du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère représenté par M. Pierre JARLIER, Président ;
- L'agence de l'eau Adour-Garonne, représentée par M. Guillaume CHOISY, Directeur général ;
- Le Département du Cantal, représenté par M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal ;
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (F.D.A.A.P.P.M.A.) du Cantal, représentée par M. Marc GEORGER, Président ;
- L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saint-Flour, représentée par son M. André Gire, Président ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (C.E.N. Auvergne), représenté par Mme. Eliane AUBERGER, Présidente ;
- La Chambre d'Agriculture du Cantal, représentée par M. Patrick ESCURE, Président.

LA PROCEDURE DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE

L'historique de la démarche

La volonté de développer une **démarche de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des affluents cantaliens de la Truyère** est née d'un partenariat entre les Communautés de communes historiques des Pays de Saint-Flour Margeride, Pierrefort-Neuvéglise et Planèze qui se sont structurées autour d'une gestion opérationnelle des milieux aquatiques.

La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride s'est engagée en faveur des milieux aquatiques en modifiant ses statuts pour prendre la compétence facultative cours d'eau et zones humides au 31 décembre 2015. Le 1er janvier 2017, les communautés de communes partenaires ont fusionné avec la communauté de communes de Caldaguès Aubrac pour former Saint-Flour Communauté.

Ce sont 45 communes qui sont concernées par le périmètre actuel du présent Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, elles se situent en majeure partie en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département du Cantal.

La Truyère est un affluent rive droite du Lot et son bassin versant de 2 400 km² constitue une Unité Hydrographique Régionale (UHR), à cheval sur les départements de la Lozère, du Cantal et de l'Aveyron.

Le territoire du Contrat de progrès territorial couvre les bassins hydrographiques des affluents rive droite de la Truyère cantalienne à partir de son entrée dans le Cantal, jusqu'au barrage de Sarrans, (cf. figure 1). Les affluents qui y confluent présentent des caractéristiques similaires, celles de torrents de montagne, issus pour la plupart du Plomb du Cantal (L'Ander, Epie, Brezons). Deux masses d'eau, situées en rive gauche de la Truyère font également partie de ce périmètre : il s'agit de l'Arcomie et du Ruisseau d'Arling, deux unités dégradées de l'UHR Truyère. Le nombre de masses d'eau que constituent le territoire est de 29.

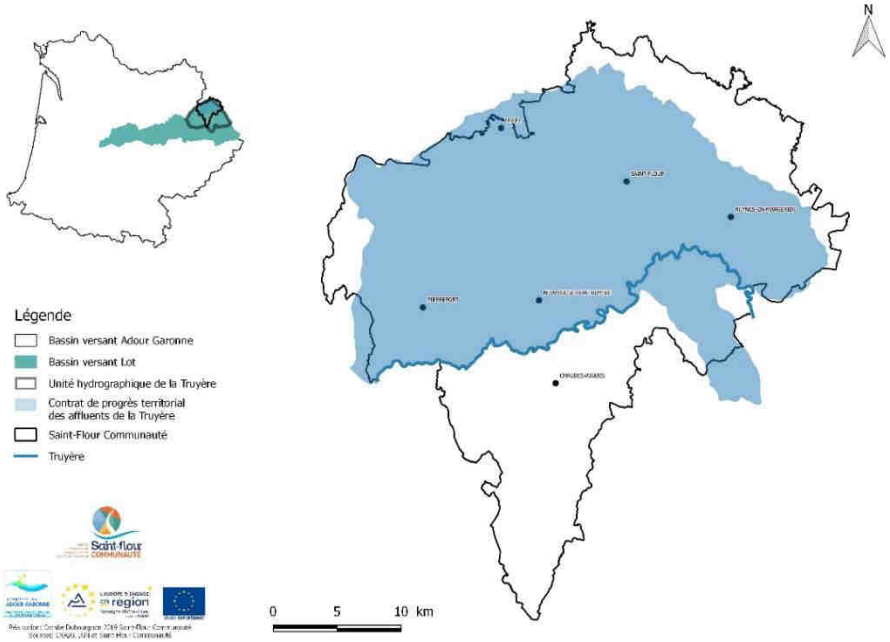

Figure 1 - Localisation de Saint-Flour Communauté dans le bassin versant Adour Garonne

Ce territoire en tête de bassin, au **patrimoine et au potentiel écologiques exceptionnels**, mérite une attention particulière. En effet, il tire son attractivité touristique d'un état préservé, d'une biodiversité et de paysages volcaniques rares à l'échelle du bassin Adour-Garonne, dont la conséquence est le classement de plusieurs masses d'eau en très bon état et en réservoirs biologiques.

L'état préservé de ce territoire ne doit pas occulter les pressions subies par ces très petits cours d'eau volcaniques, dont le débit est fonction de la pluviométrie (peu de ressources souterraines). Le piétinement des berges par le bétail bovin génère des perturbations sur les berges, les habitats du lit mineur et leurs espèces. Ces impacts sont également dus ponctuellement à l'intensification des pratiques (chargement instantané, densité d'élevage, retournement de prairies au profit de grandes cultures).

Il n'existait pas, avant la structuration de ce projet, de gestion de ces cours d'eau. Toutefois la présence de sites Natura 2000 linéaires constitue un préalable intéressant pour mettre en œuvre un tel projet. Ce bassin regroupe plusieurs enjeux fédérateurs d'un **projet de territoire pluri-thématique** : élevage de moyenne montagne et transformation agro-alimentaire, biodiversité remarquable, zones humides, continuité écologique.

De plus, le périmètre du projet permet :

- De travailler avec une cohérence de gouvernance au sein du seul département du Cantal et regroupe les communes d'une seule intercommunalité, Saint-Flour Communauté.
- D'avoir une entité de territoire commune de 943 km², ni trop petite au vu des enjeux DCE, ni trop grande pour conserver une proximité de terrain ;
- De mutualiser les thématiques biodiversité et cours d'eau, au cœur de cible de la réforme GEMAPI.

Pour mener à bien ce projet, une animatrice et une technicienne rivière ont pris leur fonction en 2016. Afin de **réaliser le diagnostic des cours d'eau dans l'objectif d'identifier les secteurs d'intervention et de construire un plan d'actions opérationnel.**

Depuis le 1er janvier 2019, un animateur chargé des travaux de restauration de la continuité écologique a rejoint l'équipe projet.

Aussi, les élus de Saint-Flour Communauté se sont engagés dans la mise en œuvre de plusieurs actions de préservation des milieux aquatiques, préalablement à la signature du contrat de progrès territorial :

- Appel à initiative pour la Biodiversité (outil de l'Agence de l'Eau Adour Garonne destiné à préserver et restaurer les Trames Vertes et Bleues) ;
- Sessions rivière et partage « Continuité écologique du bassin versant de l'Ander » ;
- Appel à projets continuité écologique : effacement du seuil des Fabres (Saint-Georges) et cinq buses agricoles à Laveissenet ;

- Etude de franchissabilité des ouvrages hydrauliques de l'Ander afin de permettre le rétablissement de la continuité écologique de ce cours d'eau et d'accompagner les propriétaires dans leur projet de mise en conformité de leur ouvrage (Ander classé en Liste 2) ;
- Mise en œuvre d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du territoire.

Le Contrat de progrès territorial, outil multithématique proposé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a pour rôle la réduction des pressions locales responsables de la dégradation des milieux aquatiques. Les enjeux prioritaires de ce contrat sont mis en avant par l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les connaissances locales précisées par le diagnostic terrain réalisé en régie. Cet outil répond à un objectif de maintien et/ou de reconquête du bon état des masses d'eau à une échelle hydrographique que constitue le bassin versant des affluents de la Truyère.

C'est un **outil conclu pour une période de 5 ans** entre le porteur de projet, Saint-Flour Communauté, et l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires techniques et financiers.

La prise en compte de l'ensemble de ces masses d'eau – et pas seulement de celles qui apparaissent les plus prioritaires pour la DCE – permettra aux masses d'eau secondaires de bénéficier de la structuration des maîtres d'ouvrage et d'avoir une cohérence d'action.

Saint-Flour Communauté est la structure du territoire qui porte l'animation de la gestion intégrée de l'eau. **La gouvernance du contrat est assurée par Saint-Flour Communauté.**

Les acteurs des milieux aquatiques ont engagé une réflexion visant à mettre en œuvre la gestion de l'eau à l'échelle hydrographique cohérente du bassin versant de la Truyère.
A ce jour ce territoire n'est pas structuré dans son intégralité autour de la compétence GEMAPI.
Néanmoins, les maîtrises d'ouvrage s'organisent localement tant sur les affluents de la Truyère via le contrat de progrès territorial porté par Saint-Flour Communauté, que sur ceux présents sur le territoire du Syndicat d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac (PPG Argence, Selves et Bès).

Compatibilité avec la DCE et le SDAGE

- **La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**

Le premier texte relatif à la gestion de l'eau en France date de 1964 avec la loi sur "le régime de la répartition des eaux et la lutte contre la pollution" du **16 décembre 1964**. Cette loi introduit la notion de bassin hydrographique et met en place une gestion décentralisée de l'eau par le comité de bassin.
La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992**, se base sur un nouveau principe d'une ressource unique qu'il faut gérer en conciliant intérêts économiques et équilibre écologique (l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation). Elle consacre la notion de gestion globale des ressources en eau avec un principe de solidarité entre les usagers et la prise en compte de l'eau sous toutes ses formes.
La **Directive Cadre sur l'Eau** (D.C.E.) du 22 décembre 2000 et sa transposition en droit français (loi du 21 avril 2004) ont engendré une révision des textes réglementaires et des outils de planification. En effet, la DCE fixe un cadre de référence avec une ambition commune de bon état des eaux en 2015, une méthode de travail, un calendrier précis et une construction progressive des outils. Pour les masses d'eau n'ayant pas atteint le bon état en 2015, des reports d'échéances à 2021 et 2027 (au niveau national) ont été accordés.

Elle définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de cette dernière sont bons :

- **Etat écologique :** appréciation de la structure et du fonctionnement des hydrosystèmes aquatiques, à l'aide d'éléments biologiques (espèces végétales et animales) et physico-chimiques.
- **Etat chimique :** respect de concentrations de 41 substances prioritaires définies par la D.C.E.

Concernant les masses d'eau souterraines, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont, au moins, bons :

- Le bon **état quantitatif** d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.
- L'**état chimique** est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils et lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface.

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE)**

Le premier **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne a été appliqué à partir de 1996. Une révision de ce document en 2009 a permis d'établir de nouvelles orientations déclinées de 2010 à 2015. Enfin une nouvelle révision en 2015 a permis d'établir le SDAGE en vigueur sur la période 2016-2021. Le SDAGE est le principal outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, fixant les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour atteindre le bon état de l'eau.

Le SDAGE se compose de 4 orientations et est organisé en 152 dispositions, correspondant aux différents enjeux du territoire identifiés pour l'eau :

A – Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
B – Réduire les pollutions ;
C – Améliorer la gestion quantitative ;
D – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Ce SDAGE est complété par un **Programme De Mesures** (P.D.M.), qui identifie les principales actions opérationnelles à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs. Ces mesures sont déclinées à l'échelle des Unités Hydrographiques de Références. Il possède une valeur juridique qui implique que tous les programmes, décisions administratives dans le domaine de l'eau, et documents d'urbanismes doivent être compatibles avec ce document.

- **Le Programme de Mesures du Bassin Adour-Garonne (P.D.M.)**

Le présent territoire d'étude dépend de la commission territoriale Lot et est situé sur **l'Unité Hydrographique de Référence** (U.H.R.) Truyère, du programme de mesures (PDM). Les enjeux majeurs définis sur ce territoire concernent la qualité des eaux de rivières pour les usages de loisirs, la morphologie (enfoncement de la ligne d'eau et dynamique d'érosion, transport et dépôt de sédiments), protection des zones humides et des écosystèmes aquatiques, optimisation des systèmes d'alimentation en eau potable (A.E.P.) et la conciliation des ouvrages hydroélectriques et la préservation de la biodiversité

- **Le Plan d'Actions Opérationnel et Territorialisé (P.A.O.T.)**

Les Missions Interservices de l'Eau sont chargées de décliner le P.D.M. à l'échelle départementale au travers d'un Plan d'Action Opérationnel et territorialisé (P.A.O.T.) adoptant localement les actions et planifiant leur mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, financement).

Le contrat est concerné par le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (P.A.O.T.) du département du Cantal et dont les actions principales sont (cf. annexe 1) :

- Emergence du contrat de progrès territorial affluents Truyère ;
- Amélioration des performances de traitement : Coltines, Talizat, Saint-Flour, Andelat, Pierrefort, Villedieu, Les Ternes ;
- Sensibilisation à la préservation des zones-humides par la création d'une Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides (C.A.T.Z.H.) ;
- Entretien et restauration des zones humides ;
- Complément d'inventaires zones humides ;
- Mise en œuvre de dispositif d'abreuvement sur le bassin versant Ander ;
- Entretien et restauration des cours d'eau.

- **La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.)**

Les lois MAPTAM (27 janvier 2014) et NOTRe (7 août 2015) modifient profondément l'organisation territoriale notamment pour la gestion de la ressource en l'eau. La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), au titre de l'article L211-7 du Code de l'environnement, est créée pour les Communes avec transfert au bloc communal depuis le 1er janvier 2018. Elle prend en compte à minima (socle GEMAPI) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par délibération en date du 29 novembre 2018, Saint-Flour Communauté a pris au titre des compétences obligatoires la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Par la mise en œuvre du Contrat de progrès territorial, Saint-Flour Communauté assure la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du contrat. Sur le bassin versant des affluents du Bès en rive gauche de la Truyère, par délégation de maîtrise d'ouvrage, le Parc Naturel Régional (P.N.R.) Aubrac met en œuvre un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques.

Les outils de gestion transversaux

- **Les sites Natura 2000**

Huit sites Natura 2000 sont compris dans le périmètre du contrat de progrès territorial : **Saint-Flour Communauté est la structure porteuse de cinq sites Natura 2000,** Planèze de Saint-Flour (Z.P.S, FR8312005), Zones humides de la Planèze de Saint-Flour (Z.S.C. FR8301059), Gorges de la Truyère (Z.P.S. FR8312010), Affluents rive droite de la Truyère amont (Z.S.C. FR8302032) (cf. figure 2).. Une réflexion est engagée sur l'animation et le portage du site Section à moules perlières de la Truyère (Z.S.C. FR8301094).

Cet ensemble de sites possède de **nombreux enjeux liés à la préservation de l'avifaune et de ses habitats**, ainsi qu'à la préservation des milieux aquatiques et espèces inféodées à ceux-ci. Diverses espèces d'intérêt communautaire sont présentes telles que le Milan royal ou l'Aigle botté pour l'avifaune, l'Écrevisse à pattes blanches pour les crustacés, le Triton crêté pour les amphibiens, la Loutre d'Europe pour les mammifères, ou encore le Fluteau nageant pour la flore. Ainsi, ils constituent des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques diffus.

Les sites de la Planèze comprennent 55 espèces d'intérêt communautaires et six zones-humides remarquables, le site des Affluents rive droite de la Truyère amont comprend 4 espèces animales d'intérêt communautaire, le site des Gorges de la Truyère comprend 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires enfin le site Section à moules perlières comprend une espèce d'intérêt communautaire.

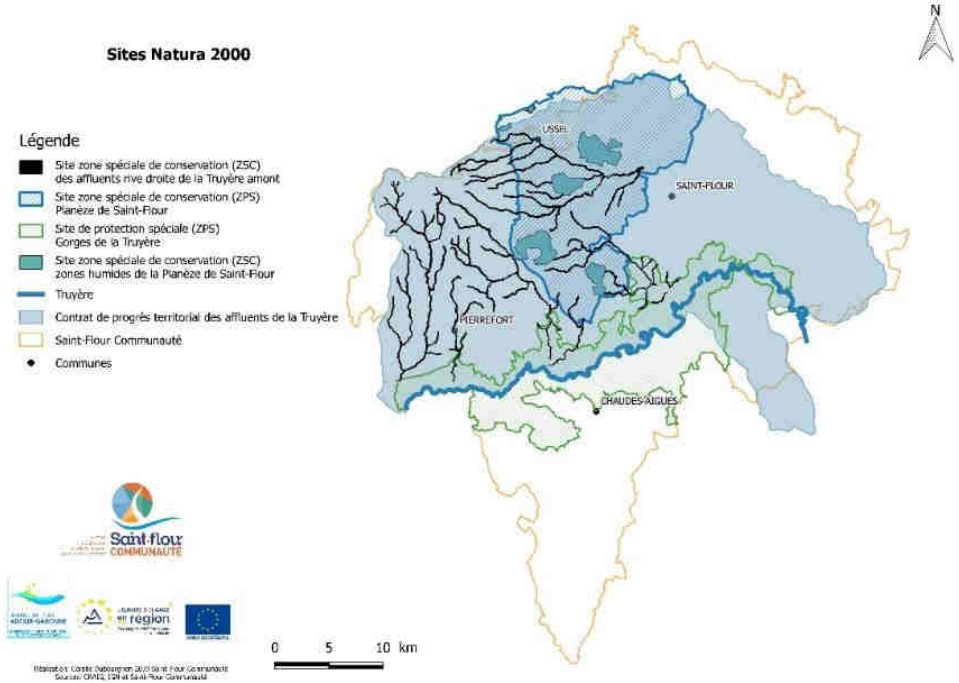

Figure 2 - Les sites Natura 2000 portée par Saint-Flour Communauté

- **Schéma Régional de Cohérence Energétique (S.R.C.E.)**

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. **L'objectif principal du S.R.C.E. est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale**, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

L'ex Région Auvergne a adopté son schéma régional de cohérence écologique et son plan d'action en mai 2015.
Concernant les enjeux identifiés pour les milieux aquatiques et humides, quatre axes stratégiques d'intervention ont été mis en avant :

- Maintenir et restaurer l'intégralité morphologique et la dynamique fluviale des cours d'eau ;
- Préserver et remettre en bon état la continuité biologique et sédimentaire des cours d'eau ;
- Maintenir l'intégralité des zones humides ;
- Enrichir la connaissance sur les zones humides.

Aussi, le cours d'eau Ander est classé « Liste 2 » au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. La continuité écologique est une thématique qui s'inscrit dans les priorités du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.

- **Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (S.D.M.A.)**

Afin de proposer un cadre global d'orientations visant le développement d'une organisation territoriale adaptée à la gestion des cours d'eau et zones humides, le Conseil départemental du Cantal a élaboré un Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, qui a été validé par le Conseil départemental le 26 juin 2014.

Intégrant pleinement toutes les problématiques et enjeux des cours d'eau et zones humides, ce schéma constitue le cadre de la politique départementale en faveur de ces milieux et se décline selon les orientations suivantes :

- **Animation territoriale :**
  - Assurer une animation locale auprès des collectivités et favoriser la concertation en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI et de l'émergence de programmes de gestion des milieux aquatiques
  - Apporter aux collectivités locales une assistance technique et administrative dans leurs démarches de structuration et d'élaboration d'outils de gestion.

- **Mise en œuvre de programmes de gestion des milieux aquatiques :**
  - Accompagner la mise en œuvre des programmes de gestion existants et assurer la mutualisation des moyens
  - Participer à des projets de connaissance, gestion et restauration des cours d'eau et zones humides.

- **Amélioration et diffusion de la connaissance des milieux aquatiques :**
  - Produire et gérer des données départementales sur les milieux aquatiques avec la mise en œuvre d'un Réseau

Complémentaire Départemental (RCD) de suivi des cours d'eau, rédaction d'un rapport annuel sur la qualité des cours d'eau
- Acquérir des connaissances sur les zones humides

- **Sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques en proposant des outils et supports de communication adaptés**

- **Assurer une coordination des acteurs de l'eau au niveau départemental**

- **Aides financières aux structures locales de gestion de l'eau pour l'animation locale, la réalisation d'études et ou de travaux, plans de gestion des zones humides ou espaces naturels sensibles.**
  - Elaboration et mise en œuvre de programmes de gestion territoriaux milieux aquatiques
  - Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion de zones humides

- **Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**

Une partie du territoire, à l'ouest, est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (P.N.R.V.A.). C'est le plus grand PNR de France métropolitaine de par sa superficie. Il s'étend principalement sur des territoires de moyenne montagne qui abritent une diversité d'habitats naturels remarquables.

La charte du parc est orientée autour de trois grands axes :
- **La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du P.N.R.V.A. ;**
- **Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques innovantes ;**
- **Une économie entrainée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire.**

Des stratégies locales sont alors définies pour chacune des trois orientations répondant aux enjeux particuliers du territoire :
- Prendre en compte l'ensemble des enjeux dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- Agir contre la pullulation des campagnols terrestres ;
- Prioriser les économies d'énergie et maitriser les conditions de production d'énergie renouvelable ;
- Le Loup dans le P.N.R. ;
- Conseiller et garantir l'organisation écoresponsable de manifestations sportives ;
- Adapter les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs selon la sensibilité des sites traversés.

- **Charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac**

Le massif de l'Aubrac s'étend sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère. Le Parc naturel régional couvre une superficie de 2 282 km² (soit 64 communes et 33 318 habitants). La Charte du Parc, élaborée grâce à un processus participatif associant près de 720 personnes (élus, représentants professionnels et associatifs), a été validée en 2018 par les partenaires et collectivités membres.

Elle ne crée pas de nouvelle règlementation mais définit les orientations du territoire pour 15 ans. **La Charte du PNR de l'Aubrac a pour objectif de répondre à trois défis majeurs : le défi d'un territoire rural « vivant », le défi d'une identité à pérenniser et à renouveler par la préservation et la valorisation des patrimoines et le défi d'un territoire décloisonné et ouvert.** Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion, qui a pour mission de mettre en œuvre la Charte du PNR de l'Aubrac, n'a pas pour autant vocation à porter seul l'ensemble des actions, selon les enjeux, il peut être chef de file, coordonnateur ou partenaire.

Avec plus d'1 km de cours d'eau par km², l'eau est une des richesses de l'Aubrac. Ce réseau hydrographique particulièrement dense est matérialisé par l'abondant chevelu des têtes de bassins versants, la présence de lacs d'origine naturelle et de nombreuses zones humides. Pour répondre aux enjeux liés à l'eau sur le territoire, la Charte du PNR de l'Aubrac préconise la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale permettant une gestion intégrée de la ressource en eau, en priorité sur le bassin versant de la Truyère. Des actions sont également prévues en matière de connaissance de la ressource, de reconquête et de maintien du bon état des masses d'eau, de gestion de l'approvisionnement en eau en adéquation avec le multi-usage et de préservation des écosystèmes humides et des espèces aquatiques.

- **Le Schéma de COhérence Territoriale (S.C.O.T.)**

Le Schéma de Cohérence Territoriale Est Cantal, porté par le Syndicat des Territoires Est Cantal (SYTEC) a été **prescrit par délibération du 3 juin 2016**, complétée le 2 octobre 2017.
Depuis 2017, son périmètre s'étend sur les deux nouvelles communautés de Communes Saint-Flour Communauté et Hautes Terres communauté, sur une superficie d'environ 2380 km², 92 communes et accueille 37104 habitants.

Le territoire du SCOT s'organise autour du pôle urbain central de Saint-Flour et des deux pôles urbains secondaires de Murat et de Massiac, complétés par 8 pôles relais (Allanche, Chaudes-Aigues, Condat, Laveissière Neussargues, Neuvéglise, Pierrefort, Ruynes-en Margeride) et plusieurs pôles touristiques et pôles d'équilibre de l'espace rural.

Le SCOT constitue un document de planification à long terme qui définira la stratégie territoriale de l'Est Cantal à une projection 2030-2035. Actuellement en cours d'élaboration (fin du diagnostic / PADD), il est prévu d'être achevé en 2020.

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i)**

Le Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté est élaboré à l'échelle des 53 communes du territoire.

C'est un document d'urbanisme qui régit les conditions d'aménagement et d'utilisation du/des sol(s) (règlement) autour d'un projet de territoire intercommunal (P.A.D.D.). Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, le PLUI du Pays de Saint-Flour Margeride a été prescrit et a été élargi à l'échelle de Saint-Flour Communauté en 2018.

Après avoir défini les grands enjeux du territoire (démographie, environnement-biodiversité, agriculture, développement éco, habitat, ...) le PLUi doit assurer les conditions d'une planification durable, prenant en compte les besoins de tous les acteurs et en valorisant toutes les ressources du territoire.
Il s'inscrit dans une démarche de développement durable en y intégrant les dimensions sociales, économiques, environnementales (dont la gestion économe de l'espace) et culturelles du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ainsi que le volet réglementaire du PLUi offrent des outils opposables aux tiers qui permettent de traduire les enjeux du contrat de progrès territorial dans ce document d'urbanisme :

- **Trames vertes et bleues** et traduction de tous les enjeux liés à l'eau : amélioration de la qualité de l'eau, continuité écologique/biodiversité, risque inondation / sécheresses, enjeu des zones humides ;
- **Identification, protection et valorisation de zones-humides** ;
- Identification, **protection et valorisation de ripisylve en Espace Boisé Classé ou Espace Vert Protégé** ;
- Réflexion à avoir sur le triptyque : Éviter-Réduire-Compenser ;
- Réflexion autour de la **maitrise foncière** : préemption pour motif d'intérêt général ;
- Réflexion autour des zones Naturelles et Agricoles dans le futur PLUi ;
- Réflexion autour de la gestion du pluvial (ex : schéma d'assainissement pluvial)
- Protection des captages afin de réduire les pollutions diffuses ;
- Maîtrise de l'urbanisation et lutte contre l'imperméabilisation des sols.

- **Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) du Lot**

Initiés en 2002, les programmes d'actions de prévention contre les inondations (P.A.P.I.) ont pour objet de promouvoir une **gestion intégrée des risques d'inondation** en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif P.A.P.I. permet la mise en œuvre d'une politique globale pensée à l'échelle du bassin de risque. L'entente Lot, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (E.P.T.B.), aujourd'hui **Syndicat Mixte du Bassin du Lot**, s'est engagé dans la démarche de PAPI en élaborant un P.A.P.I. d'intention (2019-2021) puis un PAPI complet (2019-2025).

- **Plan de Gestion des Etiages du bassin du Lot (PGE)**

Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot porte la maîtrise d'ouvrage du Plan de Gestion des Etiages du bassin du Lot avec l'aide de tous les partenaires du bassin : Etat, Conseils régionaux, Conseils départementaux, agence de l'Eau, représentants des principaux usages. C'est une démarche concertée qui vise à mieux **concilier les usages tout en maintenant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, lorsque les ressources sont au plus bas**.
Le Plan de Gestion des Etiages est un outil qui définit les règles de partage de l'eau entre les différents usages du bassin et les besoins des milieux pendant la période où elle manque, l'été.

Les prélèvements ne peuvent être supérieurs à la ressource disponible et doivent permettre de respecter les Débits Objectifs d'Etiage (D.O.E.) au moins 8 années sur 10.

- **Le Site classé des Gorges de la Truyère**

Les gorges de la Truyère Garabit-Grandval constituent la partie amont des gorges de la Truyère. Cette rivière a creusé des gorges remarquables entre le massif volcanique du Cantal au Nord et le massif de l'Aubrac au sud. Cet ensemble, aujourd'hui noyé, ne perd pas pour autant de sa « Superbe ». La présence des retenues d'eau a révélé d'anciens méandres encaissés, conférant au lac de barrage de multiples facettes d'espaces sinueux et reléguant la présence de l'homme principalement sur les plateaux.

Le site des gorges de la Truyère a déjà été reconnu au titre des sites classés ponctuellement sur le site du château d'Alleuze. Le **projet de site classé qui est envisagé vise à la reconnaissance, à la protection et la valorisation d'un linéaire de près de 40km de gorges**. Ce projet a été inscrit sur la liste indicative des sites à classer dans le Cantal.

Figure 3 - Les gorges de la Truyère

Depuis 2014, un projet de classement de site sur les gorges de la Truyère-Garabit est porté par la DREAL AURA. Ce projet est mené en partenariat avec les communes de Saint-Flour Communauté qui ont souhaité s'impliquer dans le projet et participer à la définition du périmètre et des grandes orientations de gestion et de mise en valeur.

- **Le Programme d'Intervention Agricole et Rural (P.I.A.R.)**

Depuis 2013, la communauté de communes du pays de Saint-Flour, devenue Saint-Flour Communauté en 2017, s'engage à soutenir une **agriculture différenciée économe qui valorise et respecte les richesses naturelles** et qui crée de l'emploi sur son territoire. Cela se traduit par un programme d'intervention agricole et rural qui a été révisé en 2017 et aujourd'hui opérationnel jusqu'en 2020.

Il comporte **21 actions organisées en quatre axes**, qui correspondent à l'ensemble de la chaine des filières. Ils s'intitulent :

Axe 1 : Produire en valorisant les spécificités d'un territoire de montagne ;
Axe 2 : Transformer localement pour améliorer la valeur ajoutée des produits ;
Axe 3 : Commercialiser autrement, localement et à l'extérieur du territoire ;

Axe 4 : Informer, communiquer, sensibiliser et accompagner.

Une partie du budget de ce programme est dédiée aux soutiens financiers directs à l'investissement d'exploitants agricoles du territoire engagés dans des démarches de qualité.

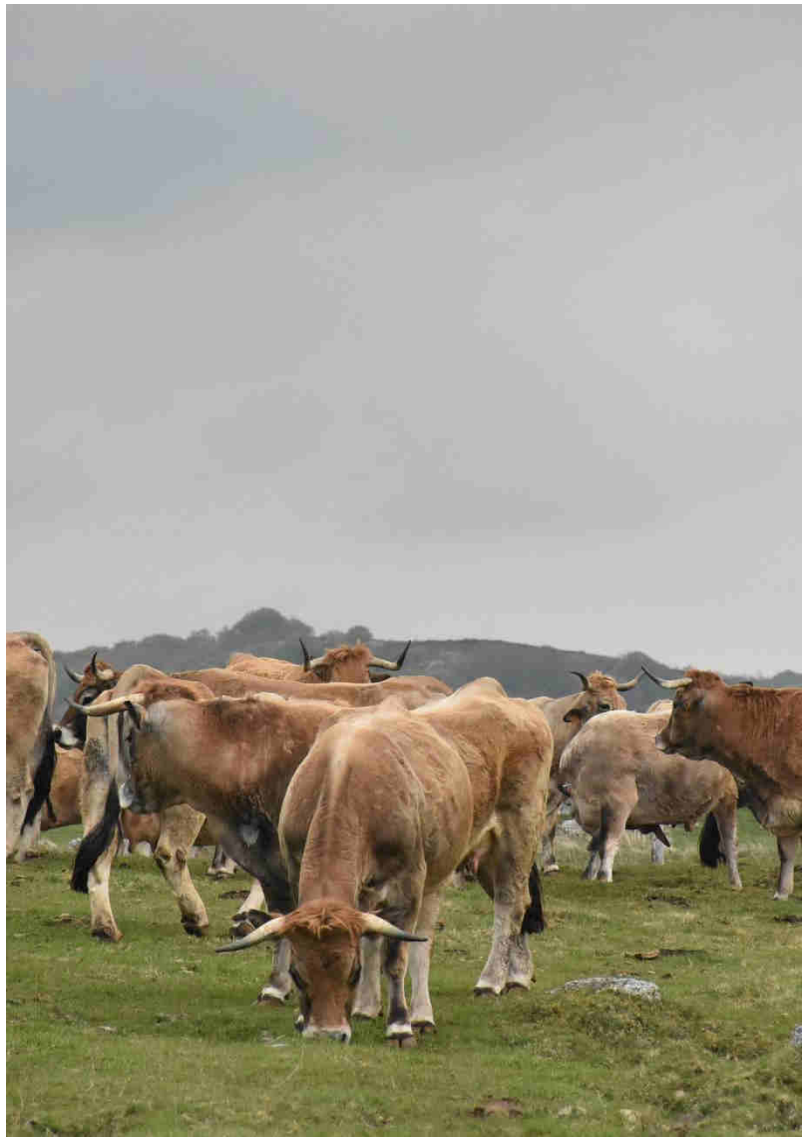

Figure 4 – Troupeau de vaches Aubrac

LE BASSIN VERSANT DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE

Les caractéristiques physiques du bassin

Situation géographique

Le bassin versant des affluents de la Truyère, concerné par le présent contrat de progrès territorial, se situe au Sud du département du Cantal, au sein du bassin Adour Garonne.

Ce territoire s'organise autour d'une ville centre, chef-lieu d'arrondissement, Saint Flour, qui structure l'ensemble du territoire et quatre pôles de proximité, à savoir Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride et Pierrefort.

Climatologie

L'analyse du climat local est facilitée par la présence d'une station météorologique gérée par Météo France sur le territoire du contrat de progrès territorial.

Elle se situe au niveau du village de Volzac, sur la commune de Saint-Flour, à une altitude de 909 mètres. Elle mesure les températures et les précipitations depuis 1988, mais les statistiques utilisées pour les séries de données moyennes ont été calculées sur la période 1988-2010.

Le territoire est soumis à une pluviométrie allant de 700 millimètres à 1900 millimètres par an sur les hauts versants du Plomb du Cantal. En moyenne, les précipitations sont comprises entre 800 et 900 millimètres par an, ce qui est assez faible par rapport au reste du département. La station météorologique de Saint-Flour peut être représentative de cette moyenne locale, car elle présente une mesure des pluies à l'année de 820 millimètres.

Les températures moyennes sont globalement fraîches (8,6 °C à l'année) avec des hivers froids et des étés doux. Le territoire du contrat se trouve sur une zone relativement pluvieuse bien que moins arrosée, sur sa partie Est, que le reste du département. Les pluies sont relativement étalées sur l'année avec des pics de précipitations au printemps et à l'automne. Il y a une amplitude marquée de 16 °C : 1,4 °C au mois de janvier à 17,1 °C au mois de juillet.

A travers ces caractéristiques, le climat local se définit comme un climat continental à tendance océanique du fait de son amplitude plus contrastée que celle des climats continentaux typiques.

Géologie

L'analyse géologique et hydrogéologique permet de mieux cerner les interactions entre les roches et l'eau, notamment au niveau de leur rétention en eau et in fine de leurs impacts sur les cours d'eau.

Sur le territoire du contrat de progrès territorial on recense **quatre formations géologiques différentes** :

- Les **formations volcaniques de type basaltique** : ce sont des roches imperméables mais qui possèdent un fort pouvoir de rétention de l'eau. C'est ainsi que sur ces types de roches se trouvent de nombreuses sources. Ces roches sont présentes sur près de la moitié du territoire, sur la façade Ouest.
- Les **formations métamorphiques, ici le gneiss** : ces roches sont dures et imperméables. Les sources y sont rares et les forages impossibles. Le gneiss se trouve au Sud et à l'Est.
- Les **formations granitiques** : le granite est une roche imperméable, l'eau ne circule que dans les failles granitiques. Il n'y a que très peu de sources et les forages peuvent être réalisés seulement dans les failles. Cette roche se trouve principalement au Sud-est du territoire mais forme également quelques tâches éparses.
- Les **formations sédimentaires** (sables, graviers, argile) : ces formations sont perméables, à l'exception de l'argile. Elles se retrouvent en minorité sur le territoire, sous forme de tâches.

Hydrologie des cours d'eau

Le territoire du contrat couvre les bassins hydrographiques des affluents de la Truyère cantalienne pour une **superficie totale de 943 km²** (cf. figure 3).
Trois masses d'eau concernent l'axe Truyère et ne sont pas concernées par le diagnostic du contrat. En effet, sur ce secteur la Truyère est fortement influencée par la chaine de barrage hydroélectrique de Grandval-Lanau-Sarrans. Les écoulements de la Truyère sont artificialisés.
Comme sur le reste du territoire de Saint-Flour Communauté, le réseau hydrographique est dense, notamment en tête de bassin.

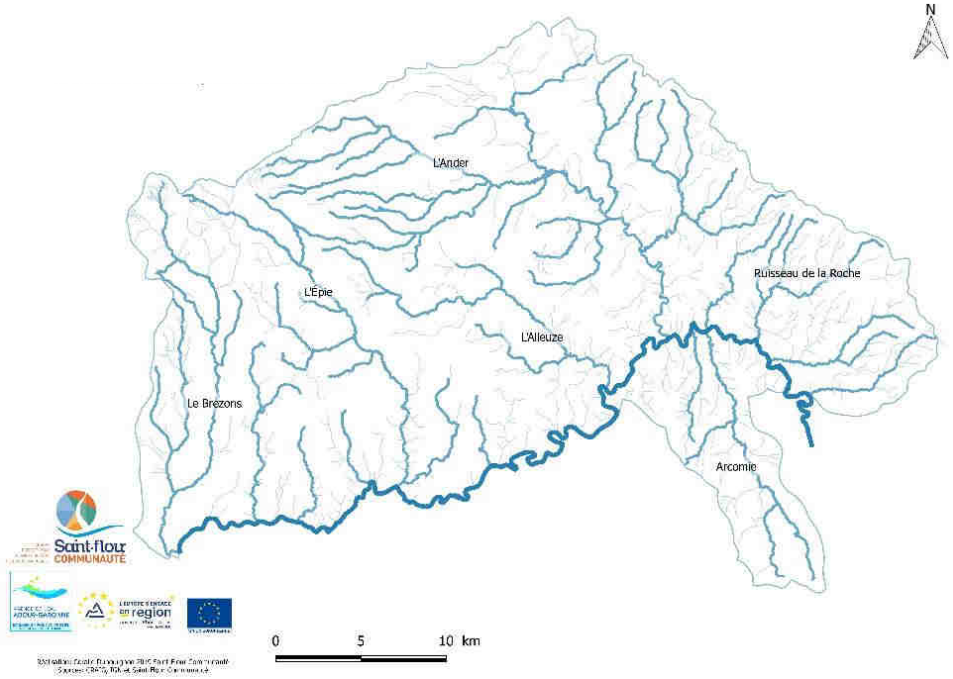

Figure 5 - Réseau hydrographique du contrat de progrès territorial

Les principaux cours d'eau sur lesquels porte le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère sont :

➢ Le Brezons et ses affluents

Le Brezons prend sa source à 1500 m d'altitude au pied du Plomb du Cantal, il parcourt 28 km jusqu'à la retenue de Sarrans. Le réseau hydrographique de son bassin versant est très dense, puisque l'ensemble de ses affluents représentent un linéaire de 46 km. Son affluent principal en rive droite est l'Hirondelle qui prend sa source au Puy de la Grousse sur la commune de Malbo. Seul le ruisseau de Cros, affluent en rive gauche est déconnecté du Brezons avec un débit artificialisé par la microcentrale des Cros.

➢ L'Epie et ses affluents

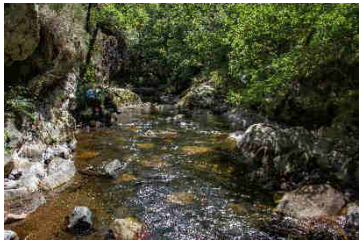

L'Epie prend sa source à 1450 m d'altitude au pied du Puy de Grandval. Ce cours d'eau de 28 km se jette dans la Truyère au niveau du barrage de Sarrans. Ses principaux affluents sont le Ruisseau de Cézens et le Ruisseau de la Tourette. Le premier nait d'une retenue artificielle sur la commune de Cézens et rejoint l'Epie en rive droite au niveau de la Chassagne. Le second, en rive gauche, qui prend sa source au cœur des zones humides au nord de Vernuéjols et qui rejoint l'Epie seulement 500 m avant sa confluence avec la Truyère.

➢ Rivière d'Alleuze et ses affluents

L'Alleuze ou Ruisseau des Ternes prend sa source au niveau de la Narse de Lascols, vaste zone-humide de 100 ha, située à 1020 mètres d'altitude. Il traverse sur 23 km les prairies de la planèze, un secteur de plaine, puis des gorges jusqu'à sa confluence avec la Truyère au niveau de la retenue de Grandval.

➢ **L'Ander et ses affluents**

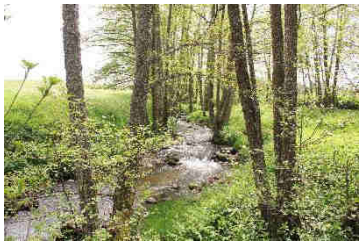

L'Ander prend sa source sur la commune de Laveissenet à une altitude de 1800 m. Ce cours d'eau conflue, tout au long des 36 km qu'il parcourt, avec huit ruisseaux de moins de 10 km. En rive gauche, ses affluents sont moins nombreux mais plus conséquents en termes de surface drainée et donc de débit. Le Babory et le Viadeyres sont les affluents principaux et prennent leur source respectivement à 1030 m et 1185 m. L'Ander traverse une zone urbaine importante, à Saint-Flour, avant d'entamer son parcours de gorges, depuis sa confluence avec le Viadeyres, jusqu'à la Truyère.

➢ **Ruisseau de la Roche et ses affluents**

Ce cours d'eau de 14 km prend sa source au cœur du Massif de la Margeride sur la commune de Clavières à 1360 m d'altitude. Il est rejoint par de nombreux affluents en rive droite, seul le ruisseau de Chauliaguet rejoint le ruisseau en rive gauche à seulement 400 m de la confluence avec la Truyère. L'ensemble de ces affluents représentent plus de 30 km de cours d'eau situés en tête de bassin et prenant naissance dans ce massif.

➢ **Ruisseau d'Arcomie**

Ce cours d'eau, en rive gauche de la Truyère, parcourt un linéaire de 20 km depuis la Lozère où il prend sa source à 1040 m d'altitude. Ce ruisseau longe l'autoroute A75 sur l'intégralité de son linéaire avant de rejoindre la Truyère à 740m d'altitude en aval du Viaduc de Garabit. Ses affluents principaux sont tous situés en rive gauche : Ruisseau de Gourdine, Ruisseau de Saint-Just et Ruisseau de Ferval.

Occupation des sols

A l'échelle du bassin versant, les données globales Corine Land Cover de 2006 montrent que **les prairies occupent la majeure partie du territoire (50 %)**. Viennent ensuite les forêts (21 %) puis les terres arables (18 %), (cf figure 4).
Le territoire s'est développé autour de trois grandes entités paysagères, façonnées par l'activité humaine, notamment l'agriculture très présente sur le territoire.
A l'amont, sur la Planèze de Saint-Flour, le paysage est composé d'estives exploitées par l'élevage et de nombreuses zones-humides. La présence d'arbres est donc faible.
A l'aval, entre les gorges de la Truyère et la vallée du Brezons. Les affluents de la Truyère cheminent dans des vallées encaissées boisées. Sur les plateaux, l'occupation des sols est principalement constituée de prairie.

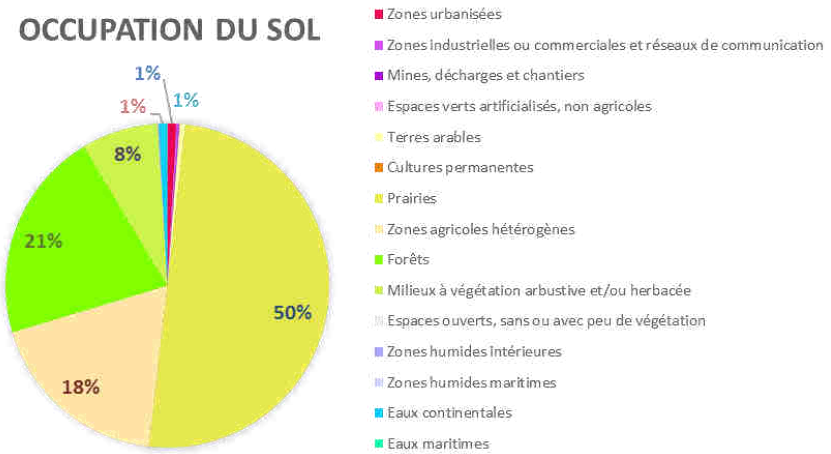

Figure 6 - Occupation des sols

Le massif de la Margeride, à l'est, est quasiment exclusivement forestier. Dans cette zone, l'activité forestière est très présente.
Le réseau hydrographique chemine dans des vallées relativement pentues et leurs berges sont occupées en alternance par des massifs forestiers plantés principalement de résineux et des prairies, pouvant être très humides en amont.

Situation administrative

Le bassin versant couvert par le contrat de progrès territorial se situe à la **limite ouest de la région Auvergne – Rhône – Alpes**, à la frontière de la région Occitanie puisque bordant les départements de la Lozère et de l'Aveyron, (cf. figure 5).

Il s'étend sur quarante-cinq communes et concerne trois départements (quarante et une communes dans le département du Cantal, trois communes dans le département de la Lozère, une commune dans le département de l'Aveyron).

Le territoire du contrat territorial recense une population globale d'environ **25 600 habitants**.

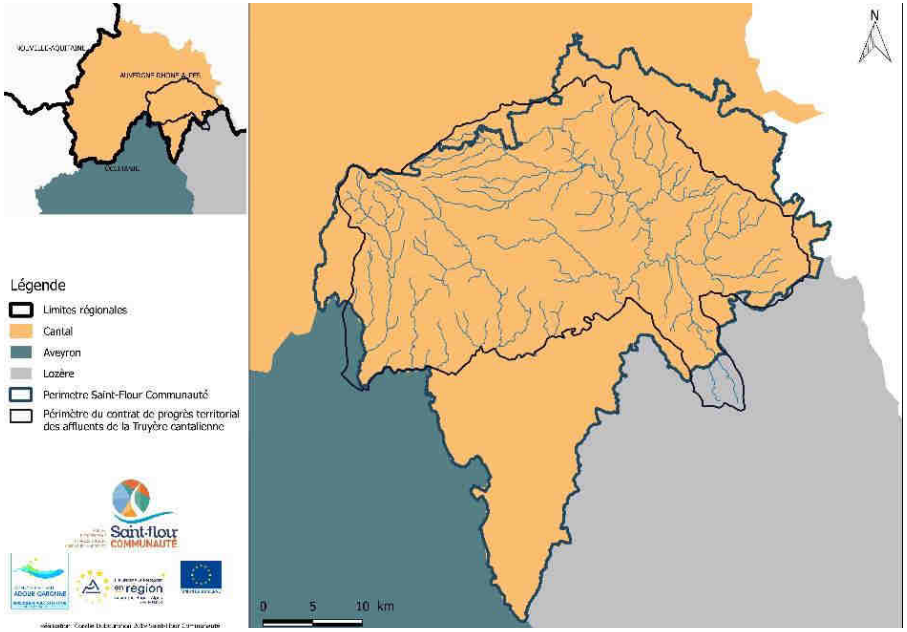

Figure 7 - Carte administrative du territoire

Activités économiques

Ce territoire s'organise autour d'**une ville centre**, chef-lieu d'arrondissement, Saint Flour, qui structure l'ensemble du territoire et quatre pôles de proximité, à savoir Chaudes-Aigues, Neuvéglise, Ruynes-en-Margeride et Pierrefort.
La ville de Saint-Flour, qui fonctionne en étroite relation avec le milieu rural environnant, polarise la majeure partie des activités économiques, commerciales et des services en tant que véritable bourg-centre.
Principale zone d'emploi de ce territoire, le bassin sanflorain exerce une forte attraction sur l'ensemble de ce territoire en matière de fréquentation commerciale et de services de proximité. Cette attraction s'exerce même au-delà de ce territoire, les moyennes et grandes villes les plus proches étant relativement éloignées.

Les **quatre pôles de proximité** possèdent quant à eux la plupart des services à la population et les commerces de base jouant ainsi un rôle très important dans le maillage de ce territoire puisque leur caractère attractif leur permet de fixer une certaine population et ainsi de limiter l'exode rural.

➢ Agriculture

Le territoire de Saint-Flour Communauté est principalement dominé par l'espace agricole, avec une **Surface agricole utile (S.A.U.) de 93 081 ha** (soit 67 % du territoire). La part moyenne de la SAU par commune est de 68.2 % contre 45 % en France. A l'exception des Gorges de la Truyère et de la Margeride où les surfaces forestières sont dominantes, les autres communes ont une forte part de leur surface consacrée à l'agriculture ce qui illustre l'importance de cette activité.

La dominance des surfaces agricoles sur le territoire porte le nombre de structures, ayant au moins une activité agricole, à 13 520 en 2010, ce qui est relativement conséquent, malgré la perte de 794 structures depuis 1988. Le nombre de structures par communes est assez hétérogène, mais peut varier jusqu'à 67.

L'importance de cette activité agricole se traduit finalement en termes de dynamisme du territoire. En effet, pour de nombreuses communes, la part des emplois est principalement agricole.

Dans un contexte rural, il est donc nécessaire de veiller au maintien de ces emplois afin d'assurer le dynamisme local et l'attractivité du territoire.

Pourtant, depuis dix ans, de manière similaire à la dynamique nationale, le nombre d'emplois agricoles par communes a fortement chuté, avec une perte pouvant aller jusqu'à 25 emplois (partiel ou complet) sur certaines communes. Les causes de cette régression sont multiples, mais les explications peuvent notamment résider dans la baisse des revenus agricoles, l'absence de reprise des exploitations et, actuellement, dans la crise de la production laitière.

Les conséquences de cette perte d'emplois agricoles sur un territoire comme celui de Saint-Flour Communauté sont multiples.

Premièrement, malgré une baisse de la SAU parallèle à la diminution du nombre d'emplois, la tendance générale est une augmentation de la taille des exploitations, avec une moyenne sur le territoire de 70 hectares contre 62 ha en France. La SAU ramenée à une unité de main d'œuvre est donc supérieure, ce qui, associé à une libéralisation des marchés, peut conduire à une intensification des pratiques agricoles menaçant les ressources naturelles et entrainant une inadéquation entre les spécificités locales, recherchées par le consommateur, et les modes de production.

Le Recensement Général Agricole (R.G.A.) réalisé tous les 10 à 15 ans par le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, recense le nombre d'exploitations agricoles, le détail des cheptels, les orientations technico-économiques etc., selon plusieurs échelles (régionale à communale). Le dernier RGA date de 2010. Grâce au RGA 2010 et à un ratio par commune, on estime que sur le territoire, il y a environ :

- **979 exploitations agricoles, conduites principalement en élevage bovin mixte ;**
- **65 000 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (S.A.U.), soit près de deux tiers de la surface totale du territoire ;**
- **79 152 Unités Gros Bétail**.

En 2018, un diagnostic agricole a été réalisé par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T). Les résultats montrent que, par rapport aux chiffres du RGA de 2010, le nombre d'exploitations a baissé de près de 16 %. En effet, le diagnostic agricole dénombre en 2018, 797 exploitations. De plus, les exploitations en bovins viande sont de plus en plus nombreuses au dépend des exploitations mixant production bovine allaitante et laitière.

Aujourd'hui le cheptel total sur les communes cantaliennes, sans les porcins et les poulets, est de 89 346. On constate une augmentation du cheptel depuis le RGA 2000 malgré une nette baisse du nombre d'exploitations (cf, tableau 1).

Ce qui laisse supposer une concentration des pressions (piétinement et bactériologique) plus importante.

Tableau 1 - Evolution du nombre d'exploitations et du cheptel.

	RGA 2000	RGA 2010	DIAG SYTEC 2018
NOMBRE D'EXPLOITATIONS (COMMUNES CANTALIENNES)	1 079	948	797
NOMBRE D'ANIMAUX (SANS PORCINS ET POULETS)	86 323	87 097	89 346

- **Industrie**

L'INSEE a dénombré près de 1600 entreprises sur le territoire du contrat de progrès territorial en 2014.

Le graphique ci-dessous (cf. figure 6) présente la répartition de ces entreprises en catégories définies par l'INSEE.

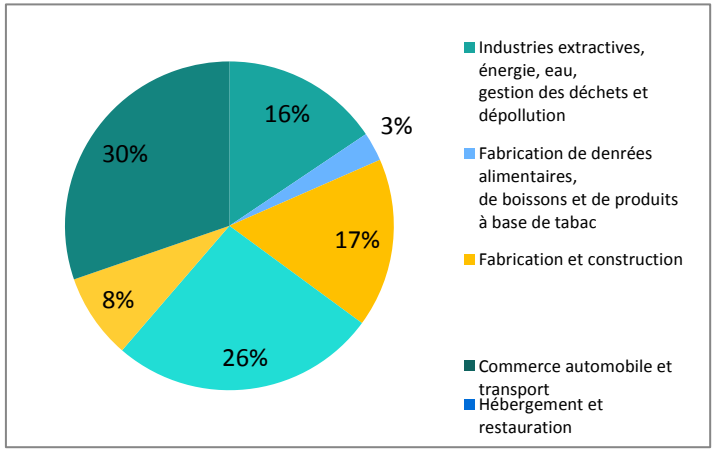

Figure 8 - Répartition des entreprises sur le territoire du contrat

Le tissu économique de notre territoire (arrondissement de Saint-Flour) est composé par une très grosse majorité d'entreprises de petite taille (90% des entreprises se composent de moins de 10 salariés) avec essentiellement de Très Petites Entreprises (T.P.E.) familiales.

Le **secteur industriel représente seulement 10% des secteurs économiques de l'arrondissement** (20 % agriculture, 32 % administrations, santé …). Il est caractérisé par une **forte présence des industries agroalimentaires** (I.A.A.) permettant la valorisation des productions locales avec notamment :

- **Cinq coopératives laitières** dont trois en projets de développement (Neuvéglise 4.5 M€ d'investissement – Dischamp 5 M€ d'investissement – Sodial en cours 13 M€ d'investissement) ;
- **Des fromageries en croissance** : Gardon (La Chapelle Laurent), Condutier (Pierrefort) ;
- Ardélis (plats cuisinés - 70 Salariés – un projet d'extension) ;
- Un projet de biscuiterie (Val d'Arcomie).

Le reste du secteur industriel est composé de **quelques industries de mécanique** tel que Mecasystem, Dubuit reeltech, Eurotech (sous-traitant de Dassault), d'une industrie de transformation du bois (Scirie Chadelat) et surtout par la présence d'**un important sous-traitant de maroquinerie de luxe avec un effectif de 300 salariés**.

➢ Sylviculture

La sylviculture est une activité importante sur le territoire, en effet d'après la base Corine Land Cover, **21% du bassin versant est constitué de forêts (19 800 ha)**. La moitié est constituée de feuillus, le reste est réparti entre forêts hétérogènes et forêts de conifères.
La sylviculture peut avoir un impact sur la qualité des cours d'eau, lorsque les plantations et l'exploitation forestière sont proches des cours d'eau. L'enrésinement modifie les caractéristiques physiques et hydrauliques d'un bassin versant (favorise les départs de matière en suspension et modifie les écoulements).
Ce phénomène concerne uniquement les cours d'eau s'écoulant en Margeride, notamment en tête de bassin versant.

➢ Tourisme

« Les Pays de Saint-Flour » constituent la partie Est du département du Cantal. Ce territoire de moyenne montagne se caractérise par une composante naturelle très marquée.

Directement relié à l'autoroute A75, à seulement 45 mn de Clermont-Ferrand et 2h30 de Montpellier, « Les Pays de Saint-Flour » bénéficient d'une position géographique privilégiée, facilement accessible et proche de bassins de population importants. Situé sur l'axe Nord-Sud, le territoire est aussi un lieu de passage privilégié.

Le tourisme est un secteur économique important du territoire et plus largement du Cantal. Il concourt aussi à une qualité de vie et donc à l'attractivité du territoire pour la mise en place de politiques d'accueil de nouvelles populations. Au niveau départemental, la destination se place en 2ème et 3ème rang selon les critères d'analyse retenus (nombre de lits, nombre de nuitées, poids économique…).

Ce territoire de moyenne montagne bénéficie d'un environnement naturel et paysager riche, varié et préservé :

- Les Monts du Cantal avec le site de Prat de Bouc et le Plomb du Cantal, ainsi que la vallée de Brezons et ses nombreuses cascades,
- Les gorges de la Truyère et ses trois lacs successifs (Garabit-Grandval, Lanau et Sarrans), les sites de Garabit, du belvédère de Mallet, d'Alleuze et son château, de Chaliers sur son promontoire, ou encore du pont de Tréboul ou du site de Turlande ;
- Le haut plateau volcanique de la Planèze ;
- La Margeride, massif granitique, avec le Mont Mouchet, et ses légendes autour de la bête du Gevaudan.

ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT

La qualité de l'eau

Le territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère représente 943 km², et comprend 26 masses d'eau superficielles qui influencent 3 masses d'eau Lac et 2 masses d'eau souterraines (cf. tableau 2).

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2016-2021				SDAGE 2022-2027	Evolution entre les deux EDL
		Modélisé/Mesuré	Etat écologique	Objectif / délai état global	Pression sur la masse d'eau	Etat des lieux 2019	
FRFR113	Le Lander de sa source au confluent du Babory	Mesuré	Moyen	Bon état 2021	Assainissement, pollutions diffuses, continuité écologique	Médiocre	↓
FRFRR113_2	Ruisseau de Frippès	Modélisé	Moyen	Bon état 2015	Azote diffuse d'origine agricole	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRR113_3	Ruisseau d'Oeuillet	Modélisé	Bon	Bon état 2015	Azote diffuse d'origine agricole	Moyen	↓
FRFRR113_4	Ruisseau de Liozargues	Modélisé	Bon	Bon état 2015	Azote diffuse d'origine agricole	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRR113_5	Ruisseau de Dauzanne	Modélisé	Moyen	Bon état 2015	Azote diffuse d'origine agricole et prélèvements AEP	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFR317	Le Lander du confluent du Babory au barrage de Grandval	Mesuré	Moyen	Bon état 2021	Assainissement, pollutions diffuses, continuité écologique	Moyen	=
FRFRR317_1	Le Vendèze	Modélisé	Moyen	Bon état 2021	Azote diffuse d'origine agricole et rejet des stations	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRR317_2	Ruisseau de Villedieu	Mesuré	Moyen	Bon état 2021	Azote diffuse d'origine agricole, débordements des déversoirs d'orage et rejet des stations	Médiocre	↓
FRFRR317_3	Le Babory	Mesuré	Moyen	Bon état 2021	Rejets stations épurations, déversoirs d'orages et pollutions diffuses	Médiocre	↓
FRFR317_4	Ruisseau de Viadeyres	Modélisé	Moyen	Bon état 2021	Azote diffuse d'origine agricole	Moyen	=
FRFR114	L'Alleuze de sa source au barrage de Grandval	Mesuré	Bon	Bon état 2015	Assainissement, pollutions diffuses	Bon	=
FRFRR114_2	Ruisseau de Rivet	Modélisé	Bon	Bon état 2015		Bon	=
FRFR115	L'Epie de sa source au barrage de Sarrans	Mesuré	Bon	Bon état 2015		Bon	=
FRFR115_1	Ruisseau de Cézens	Modélisé	Bon	Bon état 2015	Pollution diffuses	Bon	=
FRFR116	Le Brezons de sa source au barrage de Sarrans	Mesuré	Bon	Bon état 2015		Bon	=
FRFR116_1	L'Hirondelle	Modélisé	Bon	Bon état 2015	Pollutions diffuses	Bon	=
FRFRL87_2	Ruisseau de la Tourette	Modélisé	Moyen	Bon état 2021	Assainissement, pollutions diffuses	Moyen	=
FRFRL87_3	Ruisseau de Bennes	Modélisé	Bon	Bon état 2021		Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRL87_4	Ruisseau de Montjalou	Modélisé	Bon	Bon état 2015		Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRL87_6	Le Vezou	Mesuré	Bon	Bon état 2015		Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRL46_1	La Ribeyre	Modélisé	Bon	Bon état 2015		Moyen	↓
FRFRL46_2	Ruisseau de Mongon	Modélisé	Bon	Bon état 2015		Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRL46_3	Ruisseau de la Roche	Mesuré	Moyen	Bon état 2021	Assainissement, pollutions diffuses	Moyen	=
FRFRL46_4	Ruisseau d'Arcomie	Modélisé	Moyen	Bon état 2021	Rejets de stations d'épurations domestiques	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFRL46_5	Ruisseau d'Arling	Modélisé	Bon	Bon état 2015	Azote diffus d'origine agricole	Inconnu	A préciser après stabilisation EDL 2019
FRFR316_7	Ruisseau de la Chazette	Modélisé	Bon	Bon état 2015		Bon	=

Code de la masse d'eau souterraine	Nom de la masse d'eau souterraine	SDAGE 2016-2021					
		Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif/délai état quantitatif	Objectif / délai état chimique	Etat des lieux 2019	Pression diffuse
FRFG011	Volcanisme cantalien - BV Adour-Garonne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Inconnu	Non significative
FRFG007	Socle BV Lot secteurs hydro o7-o8	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Inconnu	Non significative

Tableau 2 - État des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Afin de **connaitre l'état initial de la qualité de l'eau sur le territoire du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère**, Saint-Flour Communauté a mis en œuvre, depuis 2017, un **réseau local de suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux**.

Ce réseau local de suivi de la qualité des eaux poursuit plusieurs objectifs :

- **Améliorer les connaissances** sur l'évolution de la qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau du contrat (réalisation de 6 pêches d'inventaire par an et détermination des Indices Poisson Rivière (I.P.R.)) ;
- **Connaître les paramètres déclassant** de la qualité de l'eau ;
- Mettre en place des stations de suivi afin **d'évaluer l'efficacité des travaux effectués dans le cadre du contrat de progrès territorial** sur la qualité de l'eau ;

Cette demande d'expertise répond également aux exigences fixées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE – 2000/60/CE) pour **l'atteinte des objectifs de bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

Le projet consiste à réaliser des prélèvements afin d'analyser les paramètres physico-chimiques, l'Indice Biologique Diatomée (I.B.D.) et l'Indice Biologique Globale (I.B.G.) contribuant à l'évaluation de la qualité biologique sur 6 points de prélèvements (cf tableau 3). Plusieurs stations existent déjà sur le territoire et font partie intégrante des réseaux RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel), RCS (Réseau de Contrôle de Surveillance) et RCD (Réseau de contrôle Départemental) mis en place pour le suivi de l'état des cours d'eau au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (cf figure 7).

« Ander de sa source au confluent du Babory » - Huit stations:

- 05097550 – Le Lander en aval de Luc d'Ussel (active depuis 2010) ;
- 05097500 – Le Lander à Gaymond (active depuis 2002) ;
- 05097000 – Le Lander en aval de Saint-Flour (active depuis 1971) ;
- 05097200 – Le Lander au niveau de Saint-Flour (active depuis 2002) ;
- 05097510 – Le Babory en aval d'Andelat (active depuis 2016) ;
- 05097281 – Le ruisseau de Villedieu au niveau de Saint-Flour ;
- 05097525 – Le Lander à Roffiac (active depuis 2014).

« l'Alleuze de sa source au barrage de Grandval » - Deux stations :

- 05096480 – Le ruisseau des Ternes au niveau de Seriers
- 05096490 – Le Cussac, au niveau de Cussac.

« l'Epie de sa source au barrage de Sarrans » - Deux stations :

- 05096400 – L'Epie au niveau d'Oradour
- 05096405 – Ruisseau de l'Epie à Paulhac

« Brezons de sa source au barrage de Sarrans » - Une station :

- 05096360 – Le Brezons au niveau de Paulhenc

« Le Vezou » - Une station :

- 05096370 – Le Vezou à Paulhenc

« Ruisseau de la Roche » - Une station :

- 05097750 – Le ruisseau de la Roche (active depuis 2007).

Le réseau de suivi de la qualité de l'eau, mis en œuvre par Saint-Flour Communauté, a permis la **création de six stations de mesures** permettant de compléter l'état de la connaissance de la qualité biologique et physico-chimique des eaux superficielles sur le périmètre du Contrat de Progrès territorial des affluents de la Truyère :

- 096365 – « Brezons » commune de Brezons au lieu-dit Farreyre ;
- 096407 – « L'Epie » commune de Paulhac, Belinay ;
- 096355 – « l'Hirondelle » commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux ;
- 097650 – « Oeuillet » commune de Valuéjols, Maniargues ;
- 096995 – « Viadeyres » à Saint-Georges ;
- 097760 – « Ribeyres » à Chaliers ;

Deux stations mobiles supplémentaires ont été créées en 2019 :

- Le ruisseau de Cézens, au niveau du pont de la D34 sur la commune de Cézens au lieu-dit Pont du gaz ;
- Le ruisseau d'Arcomie, au niveau du pont de la D48 sur la commune de Val d'Arcomie au lieu-dit Moulin bleu.

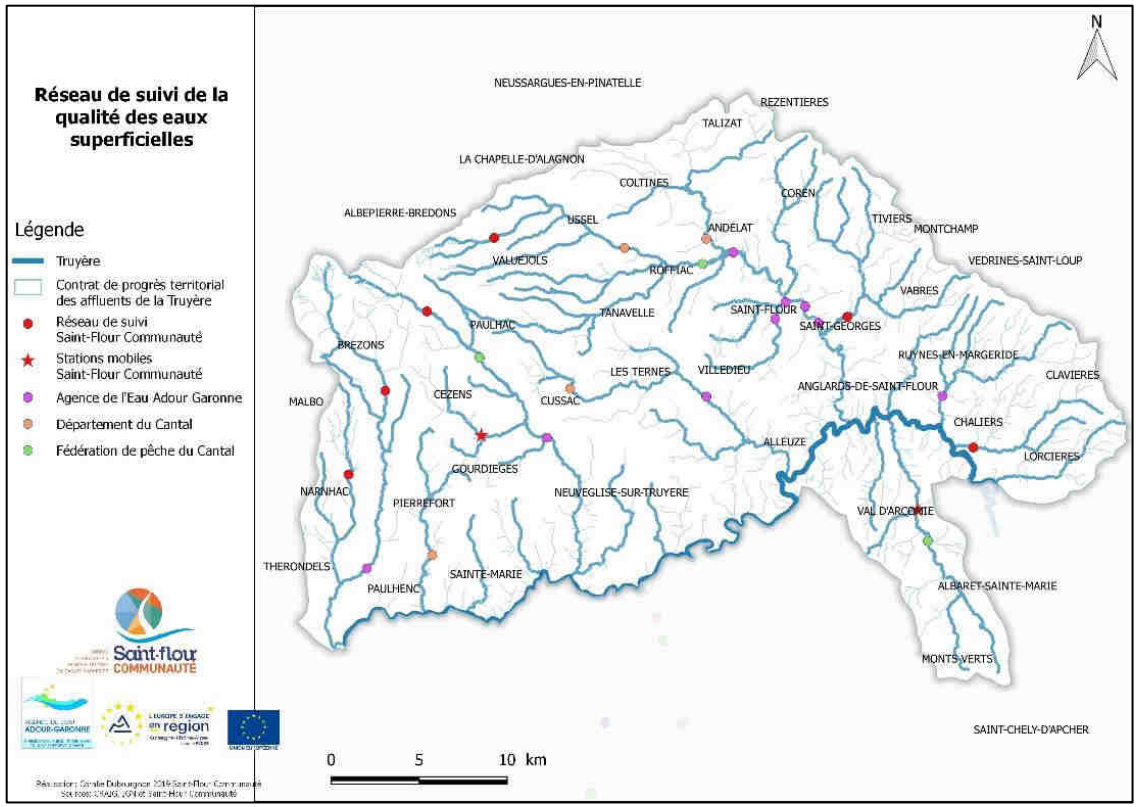

Figure 9 - Réseau de suivi qualité des eaux superficielles

Etat physico-chimique	***Etat biologique***	***Bactériologie***
L'oxygène dissous, le taux de saturation en O2, la température de l'eau et de l'air, le pH, la conductivité à 25 °C et les débits instantanés sont les paramètres mesurés directement sur site.	IBD : Indice Biologique Diatomées, qui s'appuie sur la composition du cortège de micro-algues benthiques	Echerichia Coli
	IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière, qui s'appuie sur la composition du cortège floristique	
La turbidité, les matières en suspension, la DBO5 à 20°c, la DCO, le carbone organique dissous, l'azote kjeldahl, l'ammonium, les nitrites, les nitrates, le phosphore total et les orthophosphates sont les paramètres analysés en laboratoire à partir d'échantillons prélevés sur site.	IBG-DCE : Indice Biologique Global, qui s'appuie sur les peuplements de macroinvertébrés benthiques. Il est désormais remplacé par l'I2M2 dans l'évaluation DCE.	Entérocoques
	IPR : Indice Poisson Rivière, qui étudie la structure des peuplements piscicoles.	

Tableau 3 - Paramètres mesurés dans le cadre du réseau de suivi de la qualité de l'eau

Station	Cours d'eau	IBD	I2M2	IBMR	IPR	Etat biologique	Réseau
5097760	Ribeyre à Chaliers	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté
5097750	Ruisseau de la Roche	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
5097650	Oeuillet à Valuéjols	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté
5097550	Lander aval Luc d'Ussel	2015-2016-2017	2015-2016-2017			2015-2016-2017	CD15
5097525	Lander à Roffiac						FDAAPPMA15
5097510	Babory aval Adelat	2016-2017	2016-2017			2016-2017	CD15
5097500	Lander à Gaymond	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
5097281	Ruisseau de Villedieu au niveau de St Flour						AEAG
5097280	Ruisseau de Villedieu à Saint Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017			2015-2016-2017	AEAG
5097200	Lander au niveau de St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
5097000	Lander aval St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017			2015-2016-2018	AEAG
5096995	Viadeyres à St Georges	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté
5096490	Cussac au niveau de Cussac	2017	2017			2017	CD15
5096480	Ruisseau des Ternes au niveau de Seriers	2015-2016-2017	2015-2016-2017			2015-2016-2017	AEAG
5096407	L'Epie à Paulhac	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté
5096400	L'Epie au niveau d'Oradour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
5096370	Le Vezou à Paulhenc	2015-2017	2015-2017			2015-2017	CD15
5096365	Le Brezons à Brezons	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté
5096360	Le Brezons au niveau de Paulhenc	2015-2016-2017	2015-2016-2017			2015-2016-2017	AEAG
5096355	L'Hirondelle à St Martin de V.	2017-2018	2017-2018		2017	2017-2018	St Flour communauté

Tableau 4 - Etat biologique des eaux superficielles

Sur les six stations suivies dans le cadre du contrat en 2017-2018, deux stations maintiennent au moins le « bon » état biologique en 2018, (cf. Tableau 4). **L'Epie est en « bon » état biologique et le Brezons est en « très bon » état biologique**.

Les **quatre autres stations sont systématiquement déclassées en état biologique « moyen » par le compartiment piscicole qui apparaît donc comme l'indice le plus déclassant**. Il évoque ainsi l'absence de certaines espèces attendues sur les stations par rapport à une situation de référence. Cependant, il présente certaines limites et ses classifications sont donc à modérer.

Concernant **l'indice macroinvertébré**, on remarque que l'ensemble des stations du réseau obtient une classe de qualité « bonne » voire « très bonne » selon l'I2M2, même si l'outil diagnostic de cet indice laisse sous-entendre une possible altération physico-chimique par les micropolluants.

L'IBD, souvent déclassant, indique une qualité biologique « bonne » à « très bonne » sur les six stations suivies dans le cadre de ce contrat de progrès territorial tout en mettant en évidence une relative fragilité du peuplement diatomique vis-à-vis de la charge organique et des nutriments. En conclusion, la **qualité biologique sur ces stations semble relativement bonne**.

Concernant les **douze stations suivies dans le cadre des réseaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou du Conseil Départemental du Cantal**, **quatre atteignent le « bon » état biologique** (calculé en 2016 ou 2017 selon les données disponibles). **Cinq sont déclassées en « moyen » et trois sont déclassées en « médiocre »**. Pour ces stations n'atteignant pas le « bon » état biologique, l'IPR et l'IBD, indice plus sensible à la qualité physico-chimique apparaissent conjointement ou non, déclassant. Seul le Cussac fait exception en étant déclassé par ses deux indices, l'I2M2 et l'IBD en lien direct avec caractéristiques mésologiques particulières de cette station.

ME	Station	Cours d'eau	Bilan de l'oxygène	Nutriments	Etat physico chimique	Réseau
Ribeyre, Mongon, Roche	5097760	Ribeyre à Chaliers	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5097750	Ruisseau de la Roche	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Lander : source au confluent du Babory	5097650	Oeuillet à Valuéjols	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5097550	Lander aval Luc d'Ussel	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	CD15
	5097525	Lander à Roffiac				FDAAPPMA15
	5097510	Babory aval Adelat	2016-2017	2016-2017	2016-2017	CD15
Lander : confluent du Babory à Grandval	5097500	Lander à Gaymond	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097281	Ruisseau de Villedieu au niveau de St Flour	2017	2017	2017	AEAG
	5097280	Ruisseau de Villedieu à Saint Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097200	Lander au niveau de St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097000	Lander aval St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5096995	Viadeyres à St Georges	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
Alleuze : source à Grandval	5096490	Cussac au niveau de Cussac	2016-2017	2016-2017	2016-2017	CD15
	5096480	Ruisseau des Ternes au niveau de Seriers	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Epie : source à Sarrans	5096407	L'Epie à Paulhac	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5096400	L'Epie au niveau d'Oradour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Tourette, Bennes, Montjalou, Vezou	5096370	Le Vezou à Paulhenc	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	CD15
Brezons : source à Sarrans	5096365	Le Brezons à Brezons	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5096360	Le Brezons au niveau de Paulhenc	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5096355	L'Hirondelle à St Martin de V.	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté

Tableau 5 - État physico-chimique des eaux superficielles

Sur les **six stations suivies dans le cadre du contrat en 2017-2018**, **cinq atteignent le « bon » état physico-chimique** pour 2017- 2018. **Seule le Viadeyres à St Georges ne l'atteint pas et est déclassée en état « médiocre ». Les nutriments (particulièrement le Phosphore) mais surtout la matière organique (Carbone Organique Dissous COD) sont les facteurs limitants** sur cette station, en lien probable avec des rejets anthropiques.

La troisième année de suivi, engagée en 2019, permettra de confirmer ou d'exclure, selon les règles d'évaluation DCE, certaines valeurs « exceptionnelles » et déclassantes et de conclure de manière plus formelle sur l'état de ces cours d'eau.

Concernant les **douze stations suivies dans le cadre des réseaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou du Conseil Départemental du Cantal**, **huit atteignent le « bon » état physico-chimique** (calculé selon les données disponibles). **Trois sont déclassées en état « médiocre » et une station est déclassée en état « mauvais »**. Pour ces stations déclassées en un état inférieur à « bon », la charge en nutriments (phosphore principalement et parfois azote) et la matière organique (COD) sont encore les facteurs limitants. Hormis sur le Cussac qui présente des caractéristiques spécifiques, ces charges trop significatives d'après la DCE sont là encore probablement liées à des rejets d'origine anthropique qui viennent altérer de façon importante la qualité des cours d'eau (cf, Tableau 5).

Il est délicat de traiter les résultats et de tirer des conclusions par masse d'eau, notamment lorsque certaines chroniques de données ne sont pas complètes.

Certaines observations peuvent cependant être faites, en ne perdant pas de vue que les stations 2017-2018 ne disposent que de deux années de suivi et que leur analyse sera « fiabilisée » avec les résultats de l'année 2019 :

- La **masse d'eau « Ribeyre, Mongon, Roche » présente une bonne qualité physico-chimique** sur ses deux affluents directs en lien avec une nette amélioration de l'état physico chimique et notamment le bilan de l'oxygène de la Ribeyre à Chaliers ;
- La **masse d'eau « Lander »** dans sa globalité présente une qualité physico-chimique très hétérogène allant de « **mauvaise** » et fortement impactée par une surcharge organique en aval de Luc d'Ussel à « **bonne » sur près de 60% de la masse d'eau « confluent de Babory à Grandval »** ;
- La **masse d'eau « Alleuze** » présente une qualité physico-chimique divergente sur ses deux cours d'eau étudiés avec, d'une part le Cussac qui semble altéré (ceci est principalement dû à ses caractéristiques particulières) et d'autre part le ruisseau des Ternes qui semble préservé et maintenir un **« bon » état physico-chimique** ;
- La **masse d'eau « Epie »** : cet affluent direct de la Truyère présente une **bonne qualité physico-chimique** depuis son secteur le plus apical au niveau de Paulhac jusqu'à son secteur plus aval au niveau d'Oradour ;
- La **masse d'eau « Tourette, Bennes, Montjalou, Vezou »** étudiée seulement à partir du Vezou, affluent direct de la Truyère, elle présente encore une **qualité physico-chimique clairement altérée** ;
- La **masse d'eau « Brezons »** : cet affluent direct de la Truyère présente **une « bonne » qualité physico-chimique sur l'ensemble des secteurs étudiés**.

L'Etat écologique des cours d'eau du territoire

Sur les **six stations suivies dans le cadre du contrat en 2017-2018**, **seuls l'Epie à Paulhac et le Brezons à Brezons atteignent le « bon »** état écologique. **Les autres stations sont toutes déclassées en état « moyen »**. Mis à part sur le Viadeyres, l'état biologique est inférieur à l'état physico-chimique sur chacune d'entre-elles. Sur ces quatre stations, l'atteinte du bon état biologique et par extension l'état écologique est uniquement limité à une valeur d'IPR réalisé en 2017. Ces conclusions sont donc à modérer d'autant plus qu'elles s'appuient sur deux années de suivis. Une année de suivi supplémentaire et notamment la réalisation d'IPR permettra de fiabiliser les données acquises.

Concernant les **douze stations suivies dans le cadre des réseaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou du Conseil Départemental du Cantal**, **trois atteignent le « bon » état écologique. Trois sont déclassées en « médiocre » et les autres figurent en « moyen »** (cf, tableau 6)**.**

Ces conclusions devront être confirmées ou infirmées avec une chronique de données plus complète pour les stations sur lesquelles nous ne disposons pas d'assez de recul. Cependant, des éléments de réponse à ce faible taux d'atteinte du « bon » état se dessinent. Il est probable que plusieurs masses d'eau du contrat de progrès territorial n'atteignent pas le « bon » état en 2021. En effet, les charges en matière organique et en nutriments (notamment en phosphore) semblent être ciblées. Leur impact est plus ou moins important selon les stations.

Lorsqu'il est vraiment significatif, il semble notamment lié à des apports d'origine anthropique (rejets non traités, dysfonctionnement de systèmes d'assainissement, efficacité de STEP…).

Ainsi, les problématiques d'assainissement sont probablement un axe de travail pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. De plus, sur certains secteurs, la présence d'animaux d'élevage (pâturage bovins…), qui s'accompagnent souvent de la présence de zones d'abreuvement piétinées, peut également être un facteur de dégradation de la qualité du milieu.

ME	Station	Cours d'eau	Etat physico-chimique	Etat biologique	Etat écologique	Réseau
Ribeyre, Mongon, Roche	5097760	Ribeyre à Chaliers	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5097750	Ruisseau de la Roche	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Lander : source au confluent du Babory	5097650	Oeuillet à Valuéjols	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5097550	Lander aval Luc d'Ussel	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	CD15
	5097525	Lander à Roffiac				FDAAPPMA15
	5097510	Babory aval Adelat	2016-2017	2016-2017	2016-2017	CD15
Lander : confluent du Babory à Grandval	5097500	Lander à Gaymond	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097281	Ruisseau de Villedieu au niveau de St Flour	2017			AEAG
	5097280	Ruisseau de Villedieu à Saint Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097200	Lander au niveau de St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5097000	Lander aval St Flour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5096995	Viadeyres à St Georges	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
Alleuze : source à Grandval	5096490	Cussac au niveau de Cussac	2016-2017	2017		CD15
	5096480	Ruisseau des Ternes au niveau de Seriers	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Epie : source à Sarrans	5096407	L'Epie à Paulhac	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5096400	L'Epie au niveau d'Oradour	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
Tourette, Bennes, Montjalou, Vezou	5096370	Le Vezou à Paulhenc	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	CD15
Brezons : source à Sarrans	5096365	Le Brezons à Brezons	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté
	5096360	Le Brezons au niveau de Paulhenc	2015-2016-2017	2015-2016-2017	2015-2016-2017	AEAG
	5096355	L'Hirondelle à St Martin de V.	2017-2018	2017-2018	2017-2018	St Flour communauté

Tableau 6 - État écologique des eaux superficielles

Les cours d'eau prospectés

585 km de cours d'eau sur le territoire ont été prospectés et diagnostiqués (cf. figure 8 et annexe 2). La forte densité hydrographique du périmètre du contrat de progrès territorial, plus de 1000 km sur un territoire de 943 km², a nécessité la mise en place d'un **protocole de prospection**.

En effet, les membres du comité de pilotage ont fait le choix de **diagnostiquer les cours d'eau permanents** du périmètre, certains cours d'eau intermittents à fort enjeux ont été prospectés afin de prendre en compte, de manière homogène et représentative, le plus grand nombre de cours d'eau.

Les secteurs de gorges, nombreux sur le territoire, ont été prospectés de manière moins approfondie, car moins accessibles et présentant alors des enjeux plus faibles.
Les prospections de terrain ont été réalisées par trois opérateurs, la technicienne de rivière accompagnée en alternance par l'animatrice du contrat de progrès territorial ainsi que par l'animatrice Natura 2000 des Affluents rive droite de la Truyère amont.

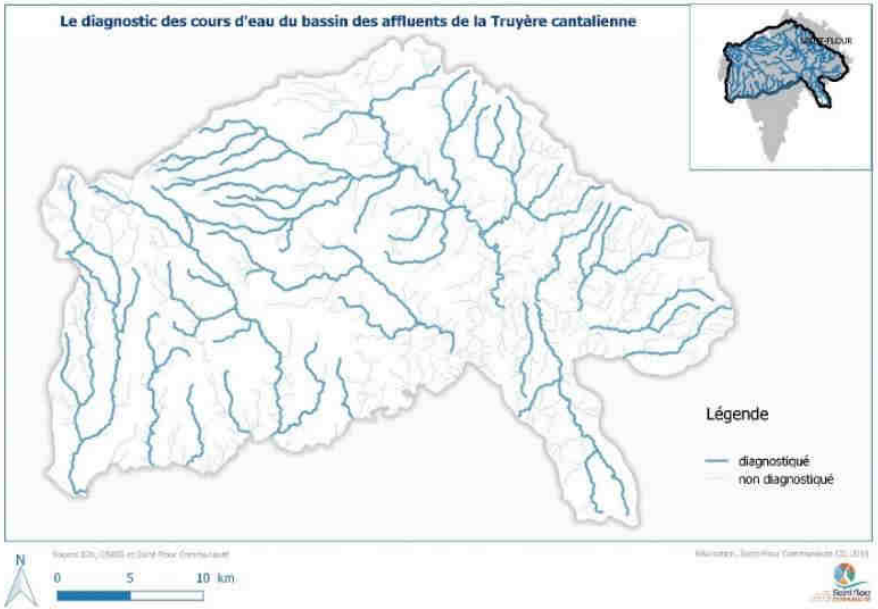

Figure 10 - Linéaire de cours d'eau diagnostiqué lors de l'état des lieux

La méthodologie et le constat

La phase terrain a permis **l'inventaire des éléments d'altérations pouvant avoir un impact sur la qualité hydro morphologique, physico-chimique et biologique des cours d'eau (cf. Tableau 7)**.
La qualité d'un cours d'eau est définie selon trois « compartiments » :

- Le **lit majeur** ou « plaine alluviale » : c'est l'emprise soumise aux débordements lors des crues de moyenne fréquence. Ce compartiment est en relation directe avec la nappe alluviale qui accompagne le cours d'eau ;
- Le **lit mineur** : partie du lit où s'effectue les écoulements pour des débits compris entre le débit d'étiage et le module ;
- Les **berges** et la **ripisylve**.

Tableau 7 - Paramètres relevés lors du diagnostic

Données relevées		Méthode utilisée
Lit majeur	***Occupation du sol***	Déterminer l'occupation du sol en bord de cours d'eau ainsi que la présence du bocage en lit majeur
	Les décharges et dépôts	Géoréférencement de chaque point de dépôt sauvage en bord de cours d'eau
Lit mineur	***Ouvrages***	Géoréférencement et descriptif de chaque ouvrage de franchissement du cours d'eau : - Nature de l'ouvrage : pont, passerelle, buse, passage à gué, autre système (poteaux par exemple) - Etat de l'ouvrage : bon, vétuste, ruiné, à surveiller - Ouvrage franchissable ou non Inscription dans le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement et Informations sur la Continuité Ecologique (GEOPS)
	Atterrissements	Géoréférencement des atterrissements : accumulation de sédiments charriés par un cours d'eau, dans les zones où les vitesses d'écoulement sont plus faibles (amont d'un obstacle par exemple).
	Embâcles	Géoréférencement de chaque embâcle : accumulation naturelle de matériaux transportés par l'eau qui crée une obstruction du lit mineur.
	Rejets	Géoréférencement des rejets et leur nature : urbain, agricole, industriel
	Prélèvements	Géoréférencement des prélèvements d'eau et de leurs usages (domestique, agricole, …)
	Substrat	Géoréférencement par tronçon de la granulométrie
	Faciès	Géoréférencement des faciès d'écoulement : unités morpho dynamiques sont des portions de cours d'eau avec une certaine uniformité structurelle et fonctionnelle générale sur le plan des vitesses, des hauteurs d'eau, de la granulométrie du substrat, de la pente du lit, de la ligne d'eau et des profils en travers.
Berges et ripisylve	***Ripisylve***	Géoréférencement de la ripisylve sur chaque tronçon homogène de cours d'eau selon différentes caractéristiques : - L'épaisseur : faible (1 rangée), moyenne (2 à 3 rangées), large (au-delà de 3 rangées) ; - La densité : continue, discontinue, ponctuelle et nulle ; - L'état : bon, moyen et médiocre ; - L'ombrage.
	Espèces exotiques envahissantes	Géoréférencement des foyers d'espèces exotiques envahissantes indésirables : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Mimule tacheté …
	Piétinement	Géoréférencement des points de piétinement des troupeaux bovins qui peuvent entrainer de nombreuses conséquences sur la qualité de l'eau : altération de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau, déstructuration des berges provoquant le départ de sédiments et colmatant le lit, risque d'enlisement, …
	Érosions	Géoréférencement des points d'érosion des berges.

- Les pressions liées aux activités dans **lit majeur**

Occupation du sol

77% des berges du territoire du contrat de progrès territorial sont composé de prairies. La forêt occupe 21% des berges qui sont majoritairement présentes dans les secteurs de gorges (cf. figure 9). Le reste des berges est occupé par des zones urbaines qui sont des zones prioritaires pour la sécurité des biens et des personnes (bâtiments publics, habitations).
Il est nécessaire de prendre en compte les usages agricoles et forestiers dans le but de mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques.

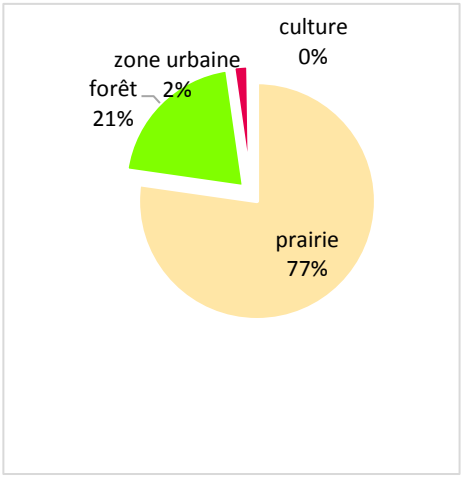

Figure 11 - Occupation du sol en bord de cours d'eau

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages peuvent être responsables de la dégradation des sites naturels et de la pollution des milieux aquatiques. Sur le territoire inventorié **48 points de dépôts sauvages** ont été identifiés :

- Ruisseau de Frippès dit Chambeyrac (10 km) : 8 zones de dépôts
- Ruisseau de Dauzanne (9 km) : 6 zones de dépôts
- Ruisseau de Viadeyres (13 km) : 5 zones de dépôts
- L'Epie (26 km) : 5 zones de dépôt
- Vendèze (12 km) : 3 zones de dépôt dont **1km de cours d'eau impacté en continu par les déchets du centre de tri des Cramades**

Les embâcles

Le rôle biogène des embâcles a souvent tendance à être négligé au bénéfice d'une vision commune de rivière « propre et entretenue ». Ainsi il convient de rappeler ici que le retrait des embâcles ne doit en aucun cas être systématique. Dans certains cas, la présence d'un embâcle peut induire des perturbations nécessitant d'intervenir. Au même titre que les ouvrages transversaux, les embâcles peuvent être à l'origine d'une discontinuité hydro-sédimentaire. Ils peuvent également faire obstacle à l'écoulement en provoquant une rehausse de la ligne d'eau et un ralentissement des écoulements, voire augmenter le risque inondation et présenter une menace pour la stabilité d'ouvrages hydrauliques. L'illustration ci-dessous, présente l'impact des embâcles répertoriés sur le territoire. Le principal impact de ces embâcles est le risque d'altération des berges pouvant augmenter l'érosion de celles-ci. Néanmoins, **quarante de ces embâcles présentent un risque réel pour le milieu et/ou la protection des biens**, principalement situés sur le Babory, le Vendèze, Le Ruisseau de Villedieu, le Brezons et le Ruisseau de l'Epie.

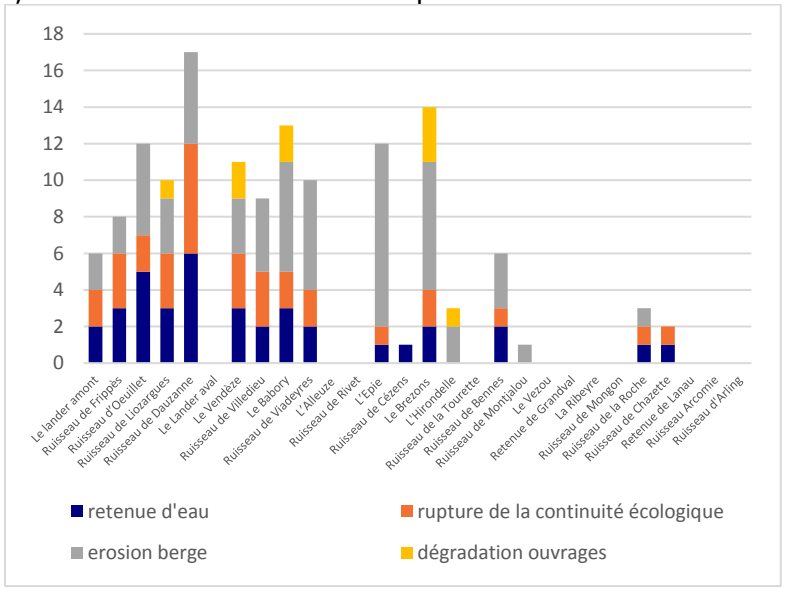

Figure 12 - embâcles recensés sur le territoire

Sur 98 embâcles recensés 40 présentent un risque pour la protection des biens et des personnes (cf, figure 10).

Ouvrages

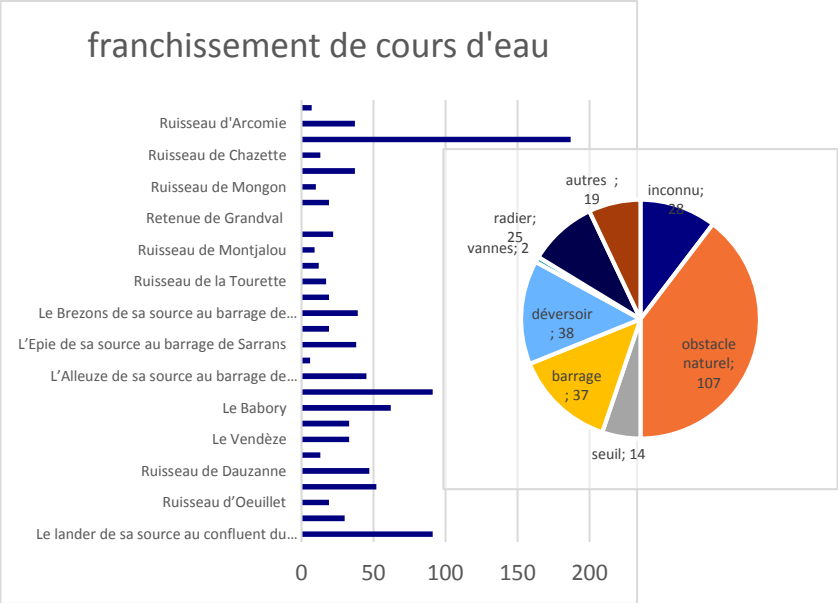

Figure 13 - Ouvrages de franchissement de cours d'eau recensés

Lors du diagnostic **991 ouvrages ont été recensés au total**, 78% d'entre eux sont des ouvrages de franchissement de cours d'eau (cf, figure 11 et 12). Les ponts, les buses et les passages à gué représentent les catégories les plus importantes des ouvrages inventoriés dans le cadre du contrat de progrès territorial.

Parmi les ouvrages recensés, **329 sont infranchissables** pour les populations piscicoles cibles du territoire (truite) et ont été enregistrés dans le référentiel des obstacles aux écoulements (R.O.E.).

Sur l'ensemble des ouvrages recensés 30% sont infranchissables.

Sur l'Ander, 17 ouvrages sont classés en liste 2, et nécessitent donc d'un point de vue règlementaire de restaurer la continuité écologique. Sur ces 17 ouvrages trois ont été aménagés.

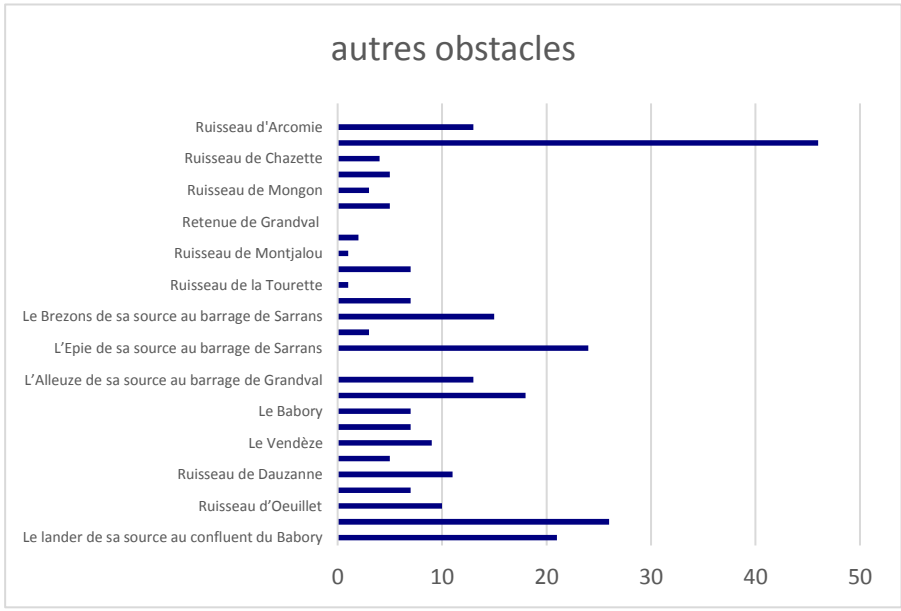

Les 14 restants font partie d'une opération groupée de restauration de la continuité écologique conventionnée avec l'Agence de l'Eau fin 2018.

Faciès

Plusieurs typologies de cours d'eau sont présentes sur le territoire. Sur le plateau de la Planèze les pentes sont faibles et les faciès des ruisseaux sont plutôt lentiques avec une granulométrie fine et homogène. Les affluents rive droite de l'Ander présentent une granulométrie constituée principalement de limons avec quelques alternances de graviers/sables dans les secteurs les plus pentus. L'abondance des points de piétinement sur ces ruisseaux explique, en partie, cette typologie.

Les affluents rive gauche de l'Ander sont constitués de cours d'eau où la pente est plus marquée que sur les bassins versants des affluents rive droite. Les **faciès des cours d'eau, en tête de bassin, sont lentiques et traversent de nombreuses zones-humides**. Puis sur le cours médian, jusqu'à la confluence avec l'Ander, les faciès et la granulométrie sont diversifiés. En effet, des alternances radier/mouille façonnent les ruisseaux en laissant des sédiments hétérogènes dans le lit mineur des ruisseaux.

La **Vallée de Brezons se distingue du reste du territoire, par de fortes pentes et des faciès et substrats très diversifiés**. Les cours d'eau de

cette masse d'eau sont des ruisseaux salmonicoles typiques qui en présentent toutes les caractéristiques. Sur l'ensemble du périmètre du contrat, le Brezons est un des cours d'eau en meilleur état d'un point vu hydromorphologique.
Les cours d'eau de la masse d'eau Epie sont également des cours d'eau salmonicoles, leurs faciès sont courants et diversifiés et la granulométrie est grossière notamment sur leur partie avale dans les gorges. Certains secteurs présentent un fort taux de limons qui est principalement due à la divagation des bovins. Ce cours d'eau présente une bonne qualité hydromorphologique mais subit des pressions anthropiques qui l'affectent.

Le **Vezou connait des débits d'étiages sévères** depuis la sècheresse de 2003, son substrat est principalement composé de limons présentant des zones de cailloux et graviers avec des écoulements relativement courants et des alternances de radier et de mouille. Sur la partie avale la granulométrie est plus grossière et les écoulements plus diversifiés dans les gorges jusqu'à sa confluence avec la Truyère.

L'**Alleuze** est un cours d'eau qui prend sa source au sud du Plateau de la Planèze jusqu'à la Truyère. Sa partie avale est caractéristique des cours d'eau s'écoulant en Planèze, **peu de pente, des faciès et sédiments homogènes fortement marqués par la divagation des bovins et les pressions anthropiques diverses**. La partie plus avale présente un débit plus important permettant ainsi la présence d'une forte diversité d'habitats et de matériaux grossiers sur la partie la plus avale.

Les ruisseaux prenant leur source sur le massif forestier de la **Margeride** et confluants directement avec la Truyère sont des cours d'eau marqués par de **nombreuses zones humides forestières** sur les parties amont, avec des ecoulements lentiques et des granulats homogènes. Les parties mediannes et avales sont plus diversifiées en termes d'écoulements. En effet, l'aternance entre radier et mouille est fortement représentée. Cependant les **sédiments sont plutôt homogènes et fins**. Les cours d'eau de ce secteur sont marqués par l'**ensablement**, lié a la nature des sols et aux activités anthropiques présentent sur le territoire, telles que la divagation des bovins et l'exploitation forestière.

Le reste du réseau hydrographique du contrat de progrès territorial concerne les ruisseaux affluents directs des lacs de barrage de la Truyère, ces ruisseaux ont des pentes importantes puisqu'ils s'écoulent dans les gorges de la Truyère. La qualité hydromorphologique de ces cours d'eau est bonne avec des faciès et des granulats diversifiés.

Abreuvement

Comme l'illustre le graphique suivant (cf, figure 13), le nombre de **points de piétinement relevé sur le territoire est important, on en compte 1455**.
Les cours d'eau les plus impactés par ce phénomène sont ceux qui se situent en Planèze où les cours d'eau connaissent une pente très faible. **Le linéaire de berge impacté par la divagation des bovins correspond à plus de 10 km sur l'ensemble du territoire.**
Le Ruisseau de Frippès (Ruisseau de Chambeyrac) est le plus concerné par cette problématique. Sur l'ensemble du territoire, **douze masses d'eau présentent un linéaire impacté par le piétinement supérieur à 3%**, cependant d'autres masses d'eau moins impactées en termes de linéaire, voient leur qualité hydromorphologique et/ou biologique grandement impactée, c'est le cas de l'Epie, du Ruisseau de Rivet et du Babory.

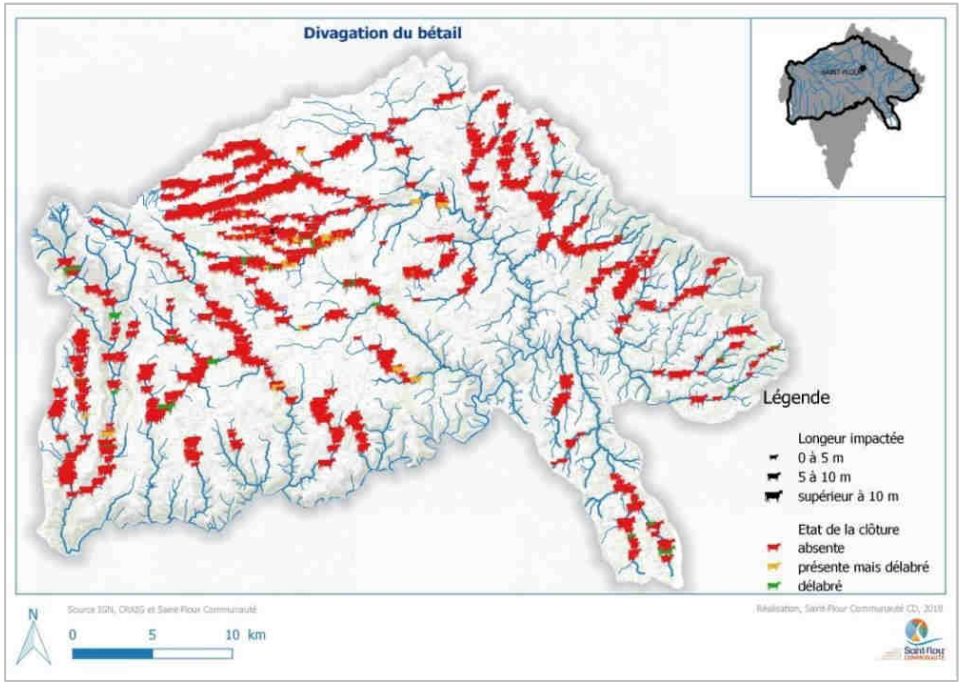

Figure 15 - Carte des piétinements du bétail

Ripisylve

Sur l'ensemble des berges recensées **180 km sont dépourvu de ripisylve**, la Planèze géographique est marquée par cette altération.
Plus de **420 km de végétation est en état « moyen » ou « médiocre ».**
Les gorges de la Truyère sont particulièrement préservées puisque peu accessible, le cordon végétal est dense et en bon état (cf, figure 14).
Trois cours d'eau sont particulièrement concernés par la présence d'une ripisylve en mauvais état que ce soit en termes de diversité des espèces ou état de conservation de la ripisylve, ce sont le Vezou, le Babory et le Ruisseau de Rivet. Ces cours d'eau traversent des communes urbanisées où le risque de création d'embâcles est plus important.

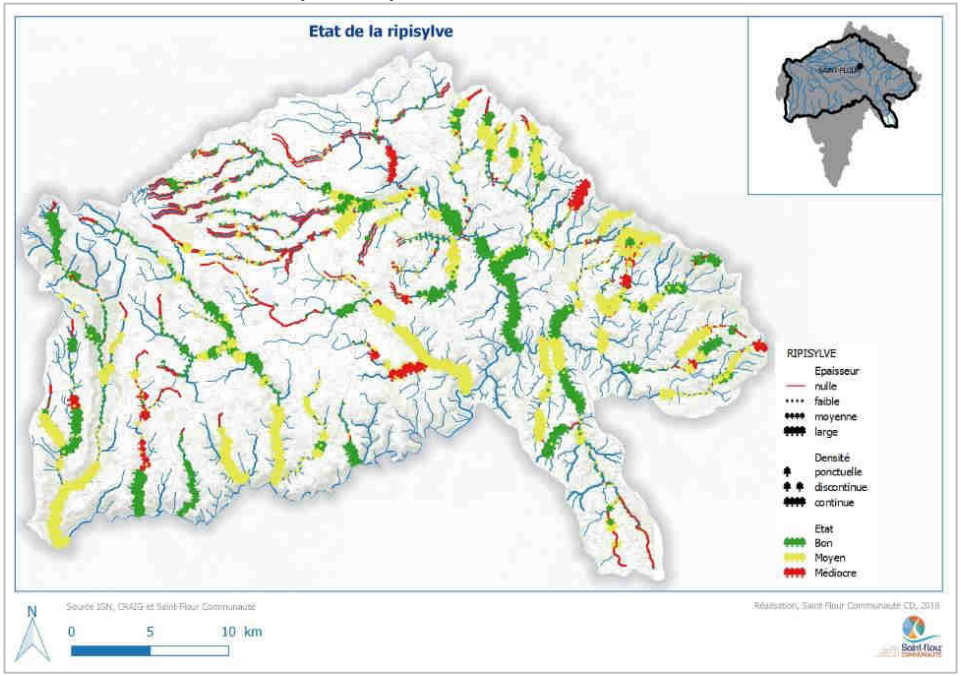

Figure 17 - Etat de la ripisylve

Crues et inondations

Un **Plan de Prévision des Risques d'inondation (P.P.R.i.)** est en vigueur sur la commune de Saint-Flour. Il définit des zones à risques en cas d'inondations de l'Ander, du ruisseau de Villedieu et du ruisseau de Vendèze sur ces zones urbanisées.

Plus généralement, les cours d'eau du territoire étant principalement bordés par des terres agricoles, il existe de nombreuses zones d'expansion des crues. De plus, les zones humides rendent un nombre conséquent de services éco-systémiques. Lors des crues, les zones humides présentent aux abords de cours d'eau ont un rôle d'écrêtement des crues. Ainsi les zones humides participent à la régulation des régimes hydrologiques. Elles jouent un rôle de tampon hydraulique variable selon leur nature et leur contexte géomorphologique en « absorbant » momentanément une partie des excès d'eau de pluie pour les restituer progressivement dans le milieu naturel (cours d'eau à l'aval, recharge des nappes phréatiques). Elles peuvent ainsi limiter l'intensité des pics de crue par écrêtement (jusqu'à leur saturation) et participer au soutien des débits des cours d'eau en période d'étiage (exemple : prairies humides, forêts alluviales, tourbières...).

Depuis janvier 2018, date à laquelle la compétence G.E.M.A.P.I. a été transférée à Saint-Flour Communauté, la collectivité est gestionnaire de la digue de la Vigière. Cet ouvrage de protection contre les inondations du secteur du faubourg Sainte-Christine, à Saint-Flour, a été construit en 1947 et était géré historiquement par les services de la commune de Saint-Flour. Longue de 960 m, elle protège plusieurs établissements sensibles comme une maison de retraite, un collège et un gymnase contre les crues de l'Ander et de ses affluents, le Vendèze et le Résonnet.

Zones-humides

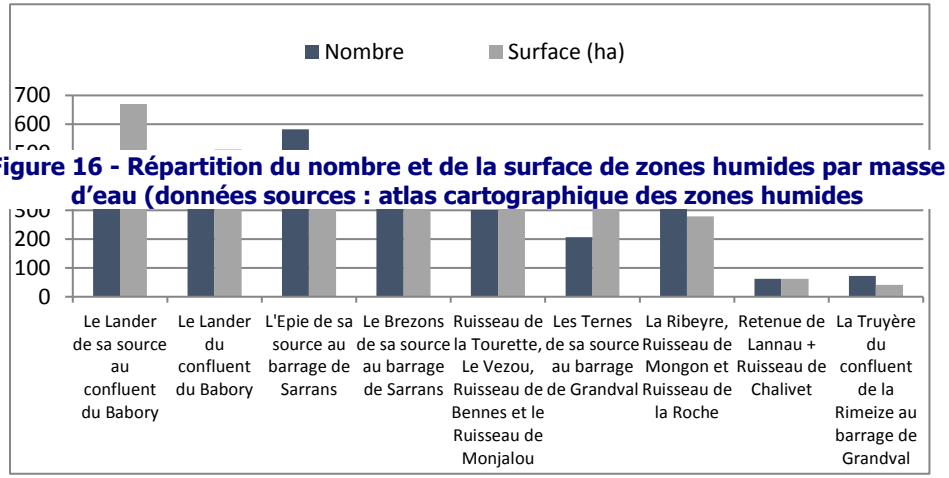

Figure 16 - Répartition du nombre et de la surface de zones humides par masse d'eau (données sources : atlas cartographique des zones humides

D'après les données disponibles sur le périmètre du contrat de progrès territorial, les zones humides représentent environ 3276 ha soit environ 3,8 % du

territoire. Leur répartition en nombre et en surface varie selon les secteurs (cf, figure 15).

Il n'existe à ce jour pas de diagnostic global et récent de l'état de conservation des zones humides du territoire mais des éléments sont disponibles à dire d'expert et à travers différentes études réalisées sur le territoire.

En 2007, dans le cadre d'une étude menée conjointement par l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) du Cantal et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne, relative aux pratiques agricoles sur les zones humides de la Planèze, une analyse diachronique a été réalisée.

Ce travail a permis de dégager de grandes tendances de l'évolution du réseau de zones humides et de l'hydrographie (cf, figure 16). Elle s'est basée sur l'exploitation des photo-aériennes de 1956 et 2000.

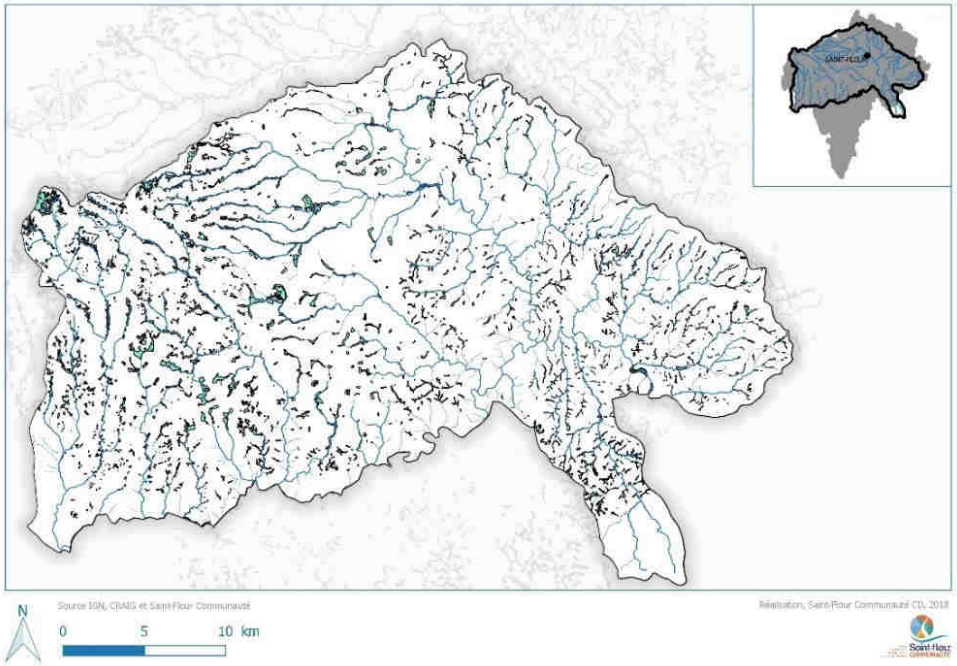

Figure 18 - Carte des zones humides recensées sur le territoire

Les principaux résultats ont notamment montré :

- La **disparition de zones humides** (exemples sur le territoire de la commune de Coltines où une zone humide au village de Cham a été gagnée par des cultures ou prairies temporaires et où la construction de l'aérodrome a également fortement impacté les milieux humides)

- La **diminution de surfaces de zones humides**. Sur plusieurs sites, les zones humides étaient plus étendues en 1956 (exemple dans le bassin versant de Fressanges où la zone humide « les tuilières » a fortement régressé et n'existe plus que sur sa partie amont et la zone humide du lieu-dit « les Sagnoles » qui a été fortement impactée par le remembrement : un chemin ainsi qu'un fossé ont été créés à l'intérieur et des cultures empiètent sur la zone humide). Par ailleurs, de nombreux linéaires de zones humides ont été rompus (exemple : création d'une route entre la D 921 et D 990 au lieu-dit « Conte » (commune de Sériers) qui a coupé une zone humide en deux) ;

- L'évolution **des pratiques de maitrise d'écoulement de l'eau** (exemple : rase et recalibrage du cours d'eau sur la narse de Nouvialle et plusieurs autres zones humides) ;
- Le **captage des sources** pour l'abreuvement des troupeaux ou pour l'alimentation en eau potable. A noter que dans le cadre de captage de sources pour alimenter des bacs d'abreuvement, des solutions techniques sont possibles pour limiter l'impact sur les zones humides et le réseau hydrographique ;
- Le **drainage** qui peut être un simple entretien de rase traditionnelle (quelques centimètres de profondeur) ou l'ouverture de véritables fossés (plusieurs décimètres de profondeur). Si l'entretien de rases se traduit « seulement » par un changement local du type de végétation (avec souvent dégradation d'une communauté d'intérêt patrimonial) et ne remet pas généralement en cause la pérennité de la zone humide, l'ouverture de drains profonds condamne en revanche rapidement l'existence même de la zone humide. La conséquence directe de ces travaux lourds de drainage se traduit par un amenuisement progressif de la superficie de zones humides initialement étendues et leur transformation inéluctable en simples linéaires ;
- L'**enrésinement** de certaines zones de sources et zones humides, notamment sur le secteur de la Margeride ;
- Un **surpâturage important** entraînant un piétinement excessif et une eutrophisation des végétations (élimination des espèces végétales sensibles et banalisation des cortèges floristiques) ;

- L'eutrophisation **des prairies humides de fauches** consécutive à une fertilisation phosphato-azotée importante.

Le **volume d'eau moyen annuel circulant a été estimé à 409 841 856 m^3** sur la base des modules. Après plusieurs méthodes de calculs, il a été démontré également que les **zones humides** ont un rôle plus ou moins important dans le **soutien des débits d'étiage**, prouvant une fois de plus la nécessité de préserver ces milieux.

Etat initial de la ressource en eau et perspectives face au changement climatique

La **gestion quantitative de la ressource en eau** est un **enjeu majeur** du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère. Un état des lieux visant à quantifier la ressource en eau actuelle sur le territoire a été effectué dans le cadre d'une étude. Il n'est pas exhaustif, mais aborde un large éventail de thématiques liées à la ressource en eau. Ainsi, il traite le sujet dans son ensemble et permet la création d'une base de connaissances solides.

Le contexte du territoire est marqué par un climat relativement défavorable où les précipitations sont assez mal réparties, avec des secteurs à l'est peu arrosés. De plus, la géologie ne présente pas d'importantes capacités de stockage de l'eau dans le sol. Ce phénomène induit de forts ruissellements entraînant un réseau hydrographique dense de plus de 1 000 km. Les zones agricoles et naturelles dominent l'occupation des sols.

L'analyse du fonctionnement des **cours d'eau** a démontré que ceux-ci sont fortement liés aux précipitations. Ils se révèlent **fragiles en période estivale**, où les précipitations sont fréquemment peu nombreuses et les ressources souterraines sont très faibles pour soutenir les débits.

L'estimation des **débits naturels théoriques**, réalisée par la méthode de calcul de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est montrée fiable et ses résultats peuvent être utilisés comme valeurs de référence. Ils ont également permis de confirmer le lien entre les débits et les précipitations. Les cours d'eau se situant à l'est du périmètre d'étude possèdent globalement un débit de référence spécifique à l'étiage ($QMNA_5$) et des précipitations à l'année plus faibles que les cours d'eau localisés à l'ouest. Le ruisseau d'Arling et le Brezons en sont un bel exemple, puisque le premier ne dispose que d'un débit spécifique du $QMNA_5$ de 0,88 l/s/km² pour moins de 800 mm de précipitations alors que le Brezons dispose lui d'un débit spécifique du $QMNA_5$ de 1,87 l/s/km² pour des précipitations de plus de 1400 mm à l'année.

Les **prélèvements sur la zone d'étude représentent 3 300 000 m^3 en moyenne par an**. Ce volume sert à alimenter le réseau d'adduction en eau potable et provient principalement des captages de sources répartis sur tout le territoire. Il est très supérieur au **volume consommé pour l'eau potable qui est de l'ordre de 2 000 000 m^3**. Le calcul des besoins théoriques pour la population vivant dans le périmètre du contrat de progrès territorial a montré que les **volumes consommés étaient supérieurs aux besoins théoriques du fait de l'utilisation professionnelle de l'eau potable, notamment par le secteur agricole.** Cette activité économique consomme, après estimation, **520 000 m^3 d'eau potable par an pour l'abreuvement du bétail et le fonctionnement des bâtiments agricoles.**

Les rejets identifiés restituent un volume de 1 026 801 m^3 par an aux cours d'eau. Ils se composent principalement de l'assainissement collectif, mais également de l'assainissement non collectif, des rejets industriels et agricoles.
Le premier bilan sur les volumes montre que les volumes prélevés sont plus élevés que les volumes restitués aux cours d'eau. Cette différence représente moins de 1 % de la ressource en eau superficielle circulante théorique, ce qui est très faible.

L'étude a permis de caractériser l'état quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant des affluents de la Truyère cantalienne. Toutefois, des études peuvent être envisagées pour approfondir les thèmes déjà étudiés. Elles permettront de caractériser en détails les problématiques du territoire en élargissant si nécessaire les connaissances et les thématiques. Elles permettront aussi, de dégager un programme d'actions opérationnel, pouvant être réalisé lors de la mise en œuvre du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère cantalienne.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, la question du changement climatique est de plus en plus au cœur des débats. Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat regroupe les connaissances scientifiques, techniques

et socio-économiques sur les changements climatiques afin de produire des analyses détaillées sur le changement climatique à venir et ses répercussions au niveau mondial.

Leur cinquième rapport a présenté plusieurs résultats au niveau mondial :

- La température moyenne au niveau mondial a augmenté de 0,85 °C entre 1880 et 2012.
- La responsabilité des activités humaines dans l'augmentation de la température est estimée comme « extrêmement probable » (95 % de chances).
- La température de l'air devrait augmenter entre 2016 et 2035 de 0,3 °C à 0,7 °C, ce qui signifie que les changements seraient d'ores et déjà engagés. D'ici 2100 elle devrait augmenter de 0,6 °C à 2 °C.

En Europe, le changement climatique devrait avoir des répercussions sur les régimes hydrologiques, les débits devraient être plus importants en hiver et plus faibles en été.

Au niveau du territoire français, le projet Explore 2070 a permis d'évaluer les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et la ressource en eau pour l'horizon 2046-2065. La climatologie en France métropolitaine a aussi été analysée :

- Les températures moyennes de l'air devraient augmenter de 1,4°C à 3°C ;
- Les précipitations estivales devraient baisser de 16 % à 23 % mais l'évolution des précipitations est relativement incertaine.

Selon le projet Explore 2070, les régimes hydrologiques vont évoluer localement, marqués par des baisses des modules et des $QMNA_5$.

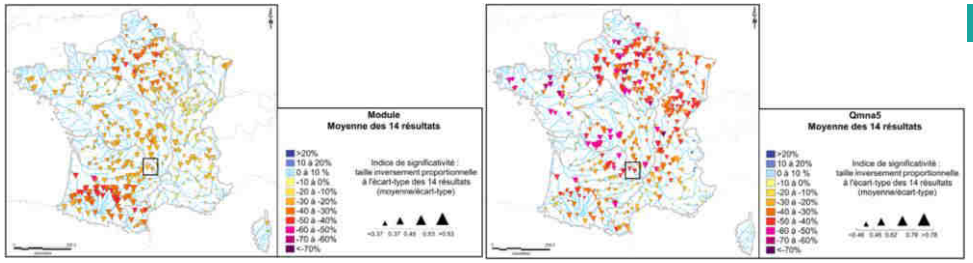

Figure 19 - Evolution des modules (à gauche) et des QMNA5 (à droite) entre les périodes 1961-1990 et 2046-2065.

Ainsi, les débits de référence des cours d'eau du périmètre du contrat de progrès territorial devraient connaître une baisse de -20 % à -30 % pour les modules et de -40 % à -50 % pour les $QMNA_5$. L'annexe 4 présente les résultats prévisionnels pour la période 2046-2065.
Les principaux cours d'eau auraient alors des débits assez faibles :

- L'Ander passerait d'un module de 2,928 m3/s à 2,562 m3/s et d'un QMNA5 de 0,126 m3/s à 0,105 m3/s.
- L'Epie passerait d'un module de 1,552 m3/s à 1,358 m3/s et un QMNA5 de 0,15 m3/s à 0,125 m3/s.
- Le Brezons passerait d'un module de 2,32 m3/s à 2,03 m3/s et un QMNA5 de 0,114 m3/s à 0,095 m3/s.
- Le ruisseau des Ternes passerait d'un module de 0,92 m3/s à 0,805 m3/s et un QMNA5 de 0,048 m3/s à 0,04 m3/s.

Cette baisse de débits implique une baisse des volumes d'eau superficiels circulants. Cela supposerait des impacts plus conséquents des prélèvements et des rejets sur la ressource totale, en conservant les mêmes volumes qu'aujourd'hui.

L'étude de BRL Ingénierie (2012) a estimé que les prélèvements d'eau en France seraient corrélés à l'augmentation de la démographie et à la baisse des consommations individuelles. Pour l'ancienne région Auvergne, une hausse de 8 à 10 % de la population est attendue entre 2007 et 2040 : « les régions rurales du centre de la France (Auvergne, Limousin) d'une part, […] sont redevenues, comme la plupart des espaces ruraux, largement attractives durant la dernière décennie ». **Cela entraînera à terme une légère augmentation des prélèvements.**

L'Agence de l'eau Adour Garonne a lancé en 2016 un plan d'adaptation au changement climatique. Ce dernier se base sur l'étude intitulée « Garonne

2050 », centrée sur le bassin hydrographique Adour Garonne et donne des résultats concordants avec les deux études précédemment citées.
Les modèles prédisent pour le bassin Adour Garonne :

- Une augmentation de la température moyenne annuelle de l'air d'au minimum 2°C,
- Une augmentation des situations extrêmes (sécheresses, crues et inondations),
- Pas d'évolution sensible du cumul annuel des précipitations,
- Une baisse moyenne annuelle des débits naturels des cours d'eau comprise entre -20% et-40% et de l'ordre de -50% en période d'étiages (qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues),
- Une diminution de la durée d'enneigement sur les massifs,
- Une augmentation de l'évapotranspiration (des sols et de la végétation) comprise entre +10 et +30%,
- Une augmentation de la sécheresse des sols,
- Une tendance à la baisse de la recharge des nappes,
- Une augmentation significative de la température des eaux de surface,
- Une élévation du niveau des océans de l'ordre de 21cm.

De plus, si le focus est mis sur le bassin de la Truyère, « Garonne 2050 » l'étude met en évidence :

- Une augmentation de la fréquence des sécheresses sévères aussi bien en été qu'en automne,
- Une vulnérabilité accrue à l'eutrophisation des cours d'eau,
- Une vulnérabilité plus importante de la biodiversité des cours d'eau ainsi que des zones humides.

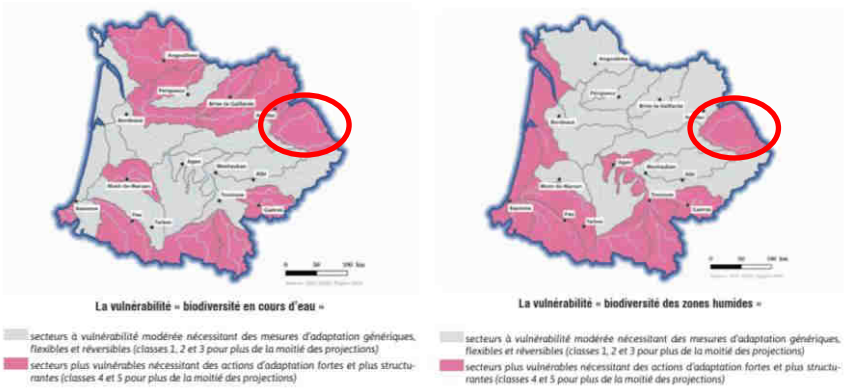

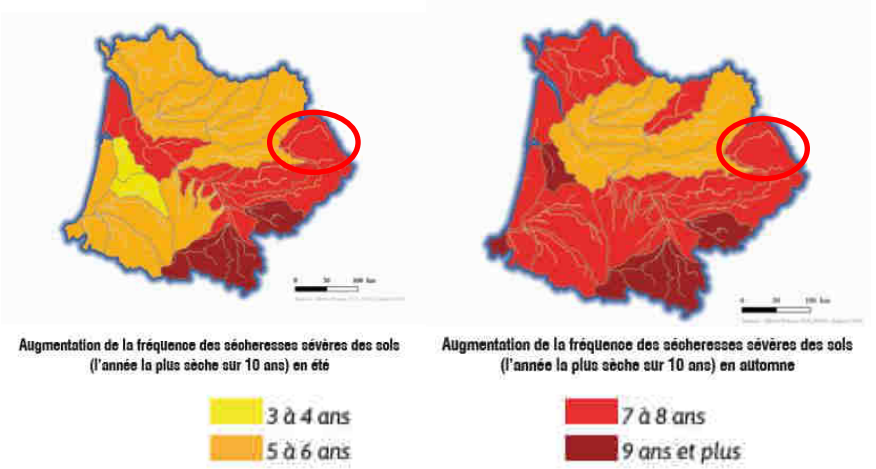

Figure 20 - Cartes issues du document Garonne 2050

Les espèces remarquables

Parmi les nombreuses et diverses espèces remarquables présentes sur les affluents de la Truyère, on dénombre la Truite fario, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Chabot, la Loutre d'Europe et la Moule perlière. Ces espèces font l'objet d'un suivi régulier mené par Saint-Flour Communauté ou d'autres partenaires techniques tels que la FDAAPPMA du Cantal, CEN Auvergne, ….

- La Truite fario (*Salmo trutta*)

Elle fait partie de la famille des salmonidés. Largement connu par les pêcheurs, celle-ci est présente en nombre dans la majeure partie des cours d'eau du territoire. Elle vit dans des eaux vives et fraîches et a besoin d'habitats diversifiés pour se développer.

- L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Historiquement présente sur une grande partie du réseau hydrographique du territoire, ses populations ont très nettement régressées ces dernières années. Ses habitats sont caractérisés principalement par un bon état des berges, une disponibilité en abris et un faible degré d'anthropisation des milieux riverains. La baisse de ses populations est due à la dégradation de son habitat, du transport de maladies telles que l'aphanomycose ou « peste des écrevisses » ainsi qu'à la compétition avec les espèces introduites telles que l'Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*).

A l'heure actuelle, la présence de l'espèce est avérée sur 22 km de cours d'eau, grâce à des inventaires réalisés dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Affluents rive droite de la Tuyère amont.

- Le Chabot commun (*Cotus gobio*)

L'espèce est assez répandue puisqu'elle présente dans la majorité des parties amont des bassins hydrographiques et sur de nombreux affluents de la Truyère. Toutefois, les effectifs sont en régression dans de nombreuses parties de cours d'eau. Le Chabot affectionne les eaux fraîches, bien oxygénées à faible charge en matière organique compatible avec la morphologie des rivières du territoire du contrat.

- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Elle fait partie de la famille des Mustélidés. C'est une espèce carnivore qui se nourrit principalement de poisson. La Loutre d'Europe était chassée pour sa fourrure, ce qui a fait considérablement baisser ses effectifs au cours du XXème siècle. Aujourd'hui protégée, l'espèce a progressivement recolonisé les cours d'eau où elle était présente. Sa présence est avérée sur une grande partie des affluents de la Truyère.

- La Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*)

C'est une espèce au cycle de reproduction complexe et long, pouvant devenir centenaire. Sa sensibilité aux milieux dans lequel elle vit en fait une espèce bioindicatrice de l'état des cours d'eau. Sur le territoire du Contrat de progrès territorial, les différentes prospections ont permis d'identifier l'espèce sur 8 km. La présence de cette espèce sur la partie amont de la Truyère confirme que cette rivière est une référence pour la conservation de la Moule perlière.

Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce est dite « exotique envahissante » lorsque celle-ci se propage très rapidement et induit une forte compétitivité avec les espèces autochtones. Ces espèces menacent la biodiversité locale.

- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica Houtt.*)

La Renouée du Japon est une plante vivace à rhizomes qui colonisent les milieux humides et frais, notamment les bords de cours d'eau. Elle se propage très rapidement grâce à un système de bouturage extrêmement performant. Elle a un fort impact sur la biodiversité locale et il est difficile de lutter contre la propagation de cette espèce. Sur le territoire 788 m² répartis sur 23 foyers sont recensés.

- La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera Royle*)

La Balsamine de l'Himalaya est une plante herbacée, terrestre qui forme en été des foyers denses. Elle se caractérise par des fleurs roses à rouges en été. Elle se propage principalement par autochorie, ce qui signifie qu'elle propulse autour d'elle les graines contenues dans ses fruits.
Neuf foyers ont été recensés le long des cours d'eau du territoire, représentant une surface d'une centaine de mètres carrés.

Agriculture

L'espace agricole est **majoritairement dominé par les surfaces herbagères : l'herbe est la ressource naturelle dominante**. En effet, la plupart des communes ont une Surface toujours en herbe (STH) supérieure à 50 % de la SAU, alors que la moyenne française est de 28 % et celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 55 %. Cela constitue un véritable atout pour les exploitations agricoles locales puisque c'est une ressource dont les avantages sont à la fois économiques (autonomie fourragère et production qualitative), patrimoniaux (ancrage territorial) et environnementaux (biodiversité, stockage du carbone et préservation des milieux aquatiques).

La ressource herbagère étant la base de l'alimentation des élevages locaux, des céréales, utilisées en compléments alimentaires, sont implantées dans des proportions variables selon les spécificités locales. Cependant, cette proportion a fortement diminué ces dernières années, au profit des prairies temporaires ou du maïs ensilage.

Nous retrouvons également des **cultures à fort ancrage territorial comme la lentille blonde** de Saint-Flour, en faibles proportions.

L'importance des surfaces herbagères conditionne une agriculture dominée par **l'élevage principalement bovin**. La Margeride cantalienne et la Planèze géographique constituent l'un des premiers bassins laitiers du Cantal. Cela justifie un assolement comprenant des prairies temporaires ainsi que des céréales plus nombreuses pour complémenter les rations des vaches laitières plus exigeantes que les vaches allaitantes.

Ces productions, associées à un contexte naturel remarquable font que le territoire de la communauté de communes permet la production de nombreux produits reconnus par des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), notamment laitiers :

- AOP Cantal
- AOP Laguiole
- AOP Bleu d'Auvergne
- AOP Fourme d'Ambert
- AOP Saint-Nectaire
- AOP Salers
- IGP Génisse fleur d'Aubrac, porc fermier d'Auvergne, salaisons d'Auvergne et volaille d'Auvergne
- Labels rouges Salers, bœuf fermier Aubrac et agneaux du Pays d'oc

De même, nous retrouvons certaines certifications de conformité produit (CQP), marques ou produits de montagne comme les lentilles blondes et pois de Saint-Flour, ou le seigle de Margeride.

Activités industrielles

Le territoire possède des industries importantes, notamment liées à l'activité fromagère telles que des laiteries. Saint-Flour, pôle urbain, rassemble la majorité des industries du bassin versant. La pression en termes de pollution industrielle est significative sur les masses d'eau de l'Ander, du Babory et du Vezou. Certains établissements laitiers doivent améliorer leurs performances épuratoires. Toutefois, cette amélioration passe par une action préalable d'ordre réglementaire.

Sur la masse d'eau Ander, deux industries importantes sont présentes. Elles possèdent leur propre unité de traitement mais les performances sont insuffisantes pour un retour au bon état. De plus, une pollution accidentelle entre Andelat et Saint-Flour à eu lieu en 2017 entrainant une mortalité piscicole importante.
Les actions à prévoir sont d'ordre réglementaire, l'état doit fixer des valeurs limites de rejets ainsi que des flux de pollution à respecter afin d'atteindre le bon état de l'Ander.

Sur la masse d'eau du Babory, une entreprise est présente et possède sa propre unité de traitement. Les performances de traitement restent toutefois insuffisantes pour préserver une bonne qualité des milieux aquatiques.
Le Babory est le principal affluent de l'Ander, les valeurs limites et rejets doivent être calculés sur l'ensemble du bassin versant. De plus, une station de traitement commune aux trois installations (deux sur l'Ander et une sur le Babory) pourrait être mise en place.

Enfin, sur la masse d'eau Le Vezou, deux industries laitières sont présentes. L'une n'est pas raccordée au réseau mais possède sa propre station. L'autre est raccordé au réseau de la commune de Pierrefort. La station d'épuration de Pierrefort a été mise aux normes en 2017.
Un abattoir est présent sur le bassin versant et est raccordé au réseau, cependant il n'est plus en activité à ce jour.

Concernant le Vezou, les travaux nécessaires ont été réalisés, le suivi de la pression doit être vérifié afin de confirmer l'impact des aménagements.

Concernant l'Ander et le Babory, trois établissements laitiers sont impactantes sur la qualité des cours d'eau. Ces industries devront améliorer leurs performances épuratoires.

Assainissement

Pour l'ensemble des communes, la compétence assainissement collectif est gérée à l'échelle communale en régie directe.

L'analyse des pressions domestiques par le groupe technique du Cantal (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) / Direction Départementale des Territoires (DDT) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)) a permis de juger en pressions significatives à fortes les secteurs de Saint-Flour (Lander), Pierrefort (Vezou), Ruynes-en-Margeride (ruisseau de la Roche), Villedieu (le Villedieu), Paulhac (l'Alleuze) et Talizat (le Babory).

Cette pression issue des systèmes d'assainissement, est majoritairement liée à un **volume d'eaux claires important dans les réseaux** pouvant entrainer des rejets directs ou des dysfonctionnements des stations d'épuration avec des départs de boues.

Afin de la diminuer, il est important de poursuivre le travail de connaissance réalisé sur les systèmes d'assainissement (diagnostic assainissement) et de mettre en action les programmes de travaux qui en découlent.

L'animation réalisée par la Mission d'assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) permettent d'impulser un nombre important d'opérations sur le secteur.
Il est à noter que des travaux de mise en conformité important sont déjà en cours de réalisation sur la **ville de Saint-Flour avec la construction d'une nouvelle station de 13 600 EH (équivalent habitant)** qui permettra de diminuer l'apport en azote (N) et phosphore (P) sur l'Ander en période estivale et sur Paulhac avec la réalisation du réseau d'assainissement ainsi que de la station de traitement permettant de supprimer les rejets directs dans la narse de Lascols.

Un point fort du territoire est la gestion des boues des stations d'épuration par le SYndicat des Territoires de l'Est Cantalien (SYTEC). Une unité de compostage sur le site des Cramades permet leur valorisation par mélange avec des déchets verts.

Les **pressions domestiques sont déclassantes pour certaines masses d'eau du contrat de progrès territorial**. En effet, 10 d'entre elles subissent une pression significative à forte liée à des dysfonctionnements de traitement domestiques :

FRFR113 – L'Ander de sa source au confluent du Babory
Deux stations ont un impact fort à Valuejols et Roffiac. Des aménagements sont à prévoir à Valuejols notamment sur les surnageants de boues.

FRFR317 - L'Ander
Deux stations ont un fort impact sur cette masse d'eau, Andelat et Saint-Flour. La station d'épuration de Saint-Flour est en cours de reconstruction (cf. figure 13).

Figure 21 – Esquisse du projet de la station d'épuration de Saint-Flour

FRFR317_3 – Le Babory
Trois stations ont un fort impact. Deux à Coltines et une à Talizat. Aucun aménagement n'est prévu pour le moment, mais des diagnostics sont à prévoir.

FRFR114 – L'Alleuze de sa source au barrage de Grandval
Les cinq systèmes d'assainissement de Neuvéglise, Paulhac, Seriers, Paulhac et Les Ternes ont un impact significatif. Une station est en cours de construction accompagnée d'une réfection de deux réseaux.
Deux stations ont été diagnostiquées en 2017, enfin, une des stations, laiterie de Chambernon, doit abandonner son activité en 2019.

FRFR87_6 – Le Vezou
Une station a été identifiée comme ayant une pression significative à Pierrefort. La station est hors service, une nouvelle est en service depuis 2017. De plus l'abattoir de Pierrefort a cessé son activité, limitant ainsi les apports dans la nouvelle station.

FRFR113_5 – Ruisseau de Dauzanne
Une station présente une pression significative sur la commune de Tanavelle. Un diagnostic est en cours de réalisation.

FRFRL46_3 Ruisseau de la Roche
Une station à Ruynes en Margeride présente une pression forte sur la masse d'eau. La station est obsolète et nécessite une reconstruction, un diagnostic sera réalisé prochainement.

FRFR87_2 – Ruisseau de la Tourette
Une station présente une pression significative sur la masse d'eau, à Neuvéglise. Le programme de travaux du dernier diagnostic doit être réalisé afin de limiter les impacts amont/aval, sur le cours d'eau.

FRFR317_2 – Ruisseau de Villedieu
Deux stations à Villedieu ont un impact significatif sur la masse d'eau. Des diagnostics sont en cours de réalisation.

Le programme d'actions défini pour répondre à ces différents objectifs comprend **21 actions réparties en 6 axes stratégiques :**

Axe A – Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau (5 actions)

Axe B – Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique (5 actions)

Axe C – Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (4 actions)

Axe D – Valorisation des rivières du territoire (3 actions)

Axe C – Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial (3 actions)

Axe E – Organisation territoriale autour de la Truyère (1 action)

Stratégie d'intervention

Les actions du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ont été priorisées en fonction des objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau déclassées, inscrites au PAOT et relatives aux priorités d'interventions mises en exergues par le diagnostic des cours d'eau.

Les actions prioritaires

Au titre de l'Axe A – Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau :

A.1. Lutter contre la divagation des animaux
A.2. Restaurer la ripisylve de manière durable
A.4. Renaturer les cours d'eau
A.5. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau de liste 2

Au titre de l'Axe B – Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique :

B.1. Gérer durablement les zones-humides
B.2. Connaitre et restaurer les zones-humides

Au titre de l'Axe C – Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau :

C.2. Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques
C.3. Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et diminuer les apports liés aux rejets industriels
C.4. Etudier les alternatives liées aux prélèvements actuels

Au titre de l'axe D – Valorisation des rivières du territoire :
D.1. Découvrir le patrimoine local lié aux milieux aquatiques

Au titre de l'Axe E – Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial :

E .1. Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques (Eduquer le jeune public)
E.3. Animer le contrat de progrès territorial

Au titre de l'Axe F – Organisation territoriale autour de la Truyère :

F.1. Mettre en œuvre une étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère

Ainsi les actions prévues dans le Contrat de Progrès Territorial des Affluents de la Truyère 2019-2024 représentent un montant global de **5 153 920 €**.

Un plan de financement a été élaboré en partenariat avec les représentants des partenaires financiers pour chaque opération. Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles indicatives.

Saint-flour COMMUNAUTÉ	L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEDER	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	Autres partenaires	cantal LE DÉPARTEMENT	Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	La Région Auvergne-Rhône-Alpes
1 414 792 €	1 307 931 €	1 098 791 € (+701 621 €*)	288 506 €	170 802 €	134 640 €	20 833 €

*L'aide de l'agence de l'eau relative à l'action A5, n'est pas prise en compte dans le présent contrat car cette aide est déjà mobilisée au travers de la convention établie entre l'agence et Saint Flour Communauté (Convention OC de l'Ander - 2018-AEAG-0010-00) portant la participation de l'agence à environ 37 %

Saint Flour Communauté, porteur du contrat de progrès territorial, va également mettre en œuvre des actions complémentaires contribuant à la restauration des milieux et participent à la reconquête du bon état des masses d'eau. Les actions suivantes ne sont pas intégrées au présent contrat :

Les actions complémentaires

Au titre de l'Axe A – Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau :
A.3 Mettre en œuvre une gestion du transport sédimentaire

Au titre de l'Axe B – Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique :
B.3. Restaurer les trames vertes et bleues
B.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
B.5. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale

Au titre de l'Axe C – Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau :
C.1. Poursuivre et développer le suivi local de la qualité des eaux superficielles

Au titre de l'axe D – Valorisation des rivières du territoire :
D.2. Mettre en place une signalétique des cours d'eau
D.3. Participer aux démarches structurantes du territoire en termes de valorisation touristique

Au titre de l'Axe E – Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial :
E.2. Communiquer sur le contrat de progrès territorial

Le montant total de ces actions complémentaires s'élève à 282 150 € TTC.

PROGRAMME D'ACTIONS

Axes stratégiques	*Actions*
A. Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	A.1. Lutter contre la divagation des animaux A.2. Restaurer la ripisylve de manière durable A.3. Mettre en œuvre une gestion des atterrissements A.4. Renaturer les cours d'eau A.5. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau de liste 2
B. Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique	B.1. Gérer durablement les zones humides B.2. Connaitre et restaurer les zones humides B.3. Restaurer les trames vertes et bleues B.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes B.5. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
C. Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	C.1. Poursuivre et développer le suivi local de qualité des eaux superficielles C.2. Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques C.3. Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et diminuer les apports liés aux rejets industriels C.4. Etudier les alternatives liées aux prélèvements actuels
D. Valorisation des rivières du territoire	D.1. Découvrir le patrimoine local lié aux milieux aquatiques D.2. Mettre en place une signalétique des cours d'eau D.3. Participer aux démarches structurantes du territoire en termes de valorisation touristique
E. Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat territorial	E.1. Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques (éduquer le jeune public) E.2. Communiquer sur le contrat territorial E.3. Animer le contrat territorial
F. Organisation territoriale autour de la Truyère	F.1. Mettre en œuvre une étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
OBJECTIF : Reconquérir la fonctionnalité des milieux rivulaires

Action A.1. Lutter contre la divagation des animaux

Aménagement de points d'abreuvement
Mise en défens des berges
Mise en place de système de franchissement

Action liée à : Action A.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Vezou, Oeuillet, Chambeyrac, Liozargues, Dauzanne, Ander amont, Arcomie, Babory, Epie, Brezons, Villedieu, Viadeyres

Contexte

Dans un territoire d'élevage façonné par l'agriculture, la divagation des animaux en bord de cours d'eau est un phénomène important. Lors du diagnostic plus de 1500 points de piétinement ont été référencés.
Cette problématique impacte fortement la qualité des milieux aquatiques et entraîne des risques pour les animaux s'ils s'abreuvent d'eau de mauvaise qualité :
· altération de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau ;
· érosion des berges ;
· augmentation du colmatage ;
· propagation de maladies ;
· diminution des rendements ;
· colmatage et enlisement des troupeaux ;
· diminution de la reprise spontanée de la végétation rivulaire.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Aménager des points d'abreuvement ponctuels le long des cours d'eau ;
· Mettre en défens les berges par l'installation de clôtures en bord de cours d'eau ;
· Mettre en oeuvre des dispositifs de franchissement de cours d'eau favorables à la continuité écologique.

Secteurs d'intervention

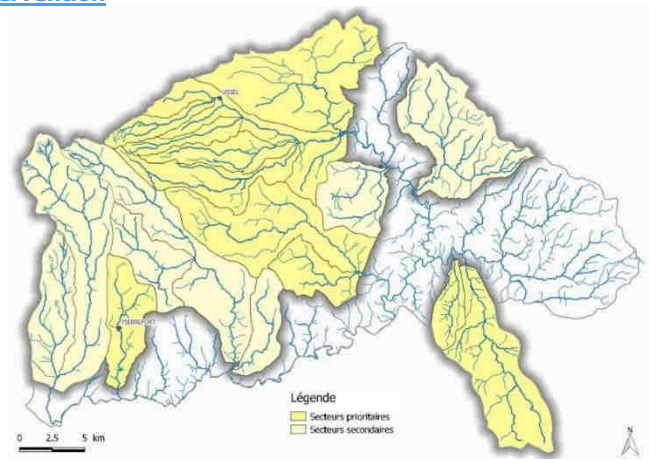

Bénéfices de l'action

Les bénéfices attendus à la suite de la mise en oeuvre de cette action sont :
· Amélioration de la qualité des habitats rivulaires ;
· Amélioration morphologique du lit mineur, notamment le decolmatage du substrat ;
· Amélioration de la ripisylve par sa reprise spontanée ;
· Amélioration de la qualité de l'eau par diminution des déjections animales.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour-Garonne 2016-2021 et du PAOT :
B19 · Limiter le transfert d'éléments polluants
MIA 02 · Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrage
AGR 04 · Pratiques pérennes
MIA0201 · Mise en œuvre des dispositifs d'abreuvement du bassin versant de l'Ander

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
FEDER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Départemental du Cantal
Chambre d'agriculture du Cantal
Exploitants agricoles

Interventions	Linéaire de berges prévues	Coûts €		
		Coût unitaire HT	Coût total HT	Coût total TTC
Mise en défens des berges	**67,4 km**	6 € ml		
Aménagement de points d'abreuvement	**293 (u)**	800 €	720 400,00 €	864 480,00 €
Mise en place de systèmes de franchissement	**68 (u)**	1 200 €		

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Europe (FEDER)		Conseil Départemental 15		Autofinancement	
Aménagement des points d'abreuvement	485 280,00 €	60%	291 168,00 €	8%	40 910,00 €	32%	304 882, 00 €
Mise en défens des berges	281 280, 00 €	60%	168 768,00 €	8%		32%	
Mise en place de système de franchissement	97 920, 00 €	60%	58 752,00 €	8%		32%	

L'Agence de l'Eau n'intervient pas financièrement en raison de la non ouverture de la mesure relative aux financements de ces opérations dans le PDR Auvergne-Rhône-Alpes

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
89 280, 00 €	208 560, 00 €	244 320, 00 €	216 000, 00 €	106 320, 00 €

Coût total de l'action : 864 480, 00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre de points d'abreuvement aménagés (u)
Linéaire de mise en défens (ml)
Nombre de systèmes de franchissement aménagés (u)
Suivi photographique du colmatage

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
OBJECTIF : Reconquérir la fonctionnalité des milieux rivulaires

Action A.2. Restaurer la ripisylve de manière durable

Coupes sélectives et sanitaires
Suppression sélective des embâcles - Ramassage des déchets sauvages

Action liée à : Action A.1.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Vezou, Oeuillet, Chambeyrac, Liozargues, Dauzanne, Ander, Arcomie, Babory, Epie, Brezons, Viadeyres

Contexte

Seulement un tiers de la ripisylve du bassin versant des affluents de la Truyère est en bon état. Lorsque la végétation rivulaire est inexistante elle entraine la diminution de l'ombrage et des habitats et augmente la température de l'eau. Dans le même temps elle impacte la qualité physico-chimique de l'eau et crée parfois des érosions importantes de berges. Ce phénomène de vieillissement de la ripisylve est dû aux changements des pratiques qui ont entrainé la dégradation des végétaux en bord de rivière.
Cela peut également entrainer la formation d'embâcles. La présence d'embâcles permet généralement la création d'habitats favorables pour la faune aquatique. Toutefois, dans certains cas ils peuvent représenter un risque pour les biens et les personnes et être responsables de débordements, d'érosion de berge et de discontinuité écologique.
Sur le périmètre du contrat de progrès territorial, 40 embâcles présentant un risque pour les biens et les personnes ont été inventoriés, diminuant la biodiversité et la qualité des berges. La présence de déchets est également une cause de ces altérations, 50 points ont été référencés durant le diagnostic.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Restaurer la ripisylve par l'éclaircissement du cordon végétal (situé en haut de berge), supprimer certains arbres morts et élaguer les branches basses ;
· Renaturer les berges par plantations d'espèces locales adaptées au bord de cours d'eau ;
· Favoriser la reprise naturelle de la végétation lorsque cela est envisageable ;
· Supprimer les embâcles à risque ;
· Ramasser systématiquement les zones de déchets ;
· sensibilisation propriétaire.

Secteurs d'intervention

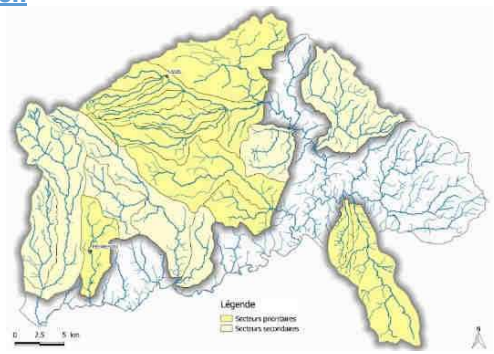

Bénéfices de l'action

Les bénéfices attendus à la suite de la mise en oeuvre de cette action sont :
· Amélioration de la qualité des habitats rivulaires ;
· Amélioration de la biodiversité ;
· Amélioration des écoulements ;
· Amélioration de la qualité de l'eau, notamment la température de l'eau;
· Restauration des trames vertes.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT :
B22 · Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques
D19 · Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants
MIA 02 · Gestion des cours d'eau hors continuité
MIA 07 · Gestion de la biodiversité
AGR 04 · Pratiques pérennes
MIA0202· Entretien et restauration des cours d'eau des affluents de la Truyère
MIA0201 · Entretien des cours d'eau des sites Natura 2000

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

FEDER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Départemental du Cantal
Mission haies Auvergne

Interventions	Linéaire de berges prévues	Coûts €		
		Coût unitaire HT	Coût total HT	Coût total TTC
Coupe sélective et sanitaire Suppression sélective des embâcles Ramassage des déchets sauvages	**80,30 km**	5 € m de cours d'eau	401 150, 00 €	481 380,00

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Départemental 15		Autofinancement
Coupe sélective et sanitaire Suppression sélective des embâcles Ramassage des déchets sauvages Plantation de ripisylve	481 380, 00 €	50% HT	200 575,00€	5%	27 447,50 €	183 357,50 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
63 600, 00 €	117 600, 00 €	114 480, 00 €	113 700, 00 €	72 000, 00 €

Coût total de l'action : 481 380,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Linéaire d'intervention (ml)
Nombre d'embâcles supprimés (u)
Nombre d'embâcles conservés (u)
Nombre de campagnes de nettoyage organisées (u)
Linéaire de ripisylve planté (ml)
Linéaire de ripisylve restauré (ml)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
OBJECTIF : Reconquérir la fonctionnalité des milieux rivulaires

Action A.3 Mettre en œuvre une gestion du transport sédimentaire

Gérer le transport sédimentaire par scarification et dévégétalisation

Action liée à : Actions A.1., A.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander
Communes de Roffiac et Saint-Flour

Contexte

La formation d'atterrissements est naturelle et indispensable au fonctionnement de la dynamique d'un cours d'eau, permettant la succession de zones d'eaux calmes et de zones d'eaux rapides. Un atterissement est une accumulation naturelle de matériaux transportés par l'eau qui crée une obstruction du lit mineur.
En l'absence de mobilisation pendant les crues, les accumulations de matériaux vont être colonisées par la végétation qui favorisera le dépôt d'alluvions plus fins et toujours plus propice au développement de la végétation. Ces atterrissements peuvent être responsables d'une augmentation de la ligne d'eau ou encore, d'une modification des écoulements, engendrant parfois la création de risques.
Sur le territoire d'étude, deux communes présentent des atterrissements à risque, il s'agit de Roffiac et Saint-Flour. En secteur urbain les biens et les personnes peuvent être impactés par ces accumulations sédimentaires parfois responsables d'inondations. De plus, ces deux communes se situent dans la zone définie par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Ander adopté le 1er juin 2005 et constituent donc un secteur d'intervention prioritaire.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Scarifier et dévégétaliser les atterrissements présentant un risque majeur et les régaler sur place afin de permettre une mobilisation naturelle des sédiments ;
· Mettre en place un protocole d'entretien régulier,
· Former les agents communaux,
· Evacuer les déchets en déchetterie.

Secteurs d'intervention

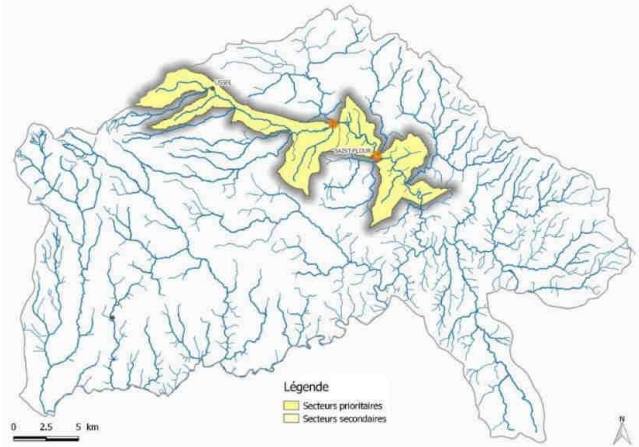

Bénéfices de l'action

Les bénéfices attendus à la suite de la mise en oeuvre de cette action sont :
· Amélioration des écoulements ;
· Amélioration de la diversité des habitats en zones urbaines.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016-2021 :
MIA 02 · Gestion des cours d'eau hors continuité ouvrage
MIA 07 · Gestion de la biodiversité
AGR 04 · Pratiques pérennes

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'eau Adour Garonne

Interventions	Nombre de secteurs concernés	Coûts €		
		Coût unitaire HT	Coût total HT	Coût total TTC
Gestion des atterissements	2	50 € m²	16 666,66 €	20 000,00 €

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autofinancement	
Gestion des atterrissements	20 000, 00 €	50% HT	8 333,34 €	50%	11 666, 66 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	10 000, 00 €		10 000, 00 €	

Coût total de l'action : 20 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre d'interventions sur les atterrissements réalisées (u)
Nombre de programme d'entretien engagé (u)
Surface traitée (m²)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
OBJECTIF : Reconquérir la fonctionnalité des milieux rivulaires

Action A.4. Renaturer les cours d'eau

Favoriser la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau
Restaurer le lit naturel des cours d'eau

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ruisseau de la Salesse, Vezou, Affluents de l'Ander

Contexte

Certains aménagements historiques ou récents impactent la qualité hydromorphologique des cours d'eau. Lors de l'état des lieux deux types d'aménagement ont été répertoriés : les aménagements latéraux et les aménagements transversaux.
L'érosion des berges est un phénomène naturel que subissent les cours d'eau. Cependant, certains facteurs anthropiques accentuent ce procédé comme le piétinement des berges par les animaux ou la présence de végétation non adaptée, déstabilisant les berges.
Certains aménagements artificiels latéraux de lutte contre la déstabilisation des berges ont été mis en place sur le territoire mais de façon inadaptée (enrochement, dépôts de gravats, recalibrage, seuils infranchissables, ...). Ces derniers impactent les cours d'eau puisqu'ils homogénéisent les faciès d'écoulement et les substrats, réduisant ainsi la diversité des habitats.
Aussi, plusieurs ouvrages ont été identifiés comme infranchissables pour la faune piscicole sur des cours d'eau hors liste 2. Ces éléments infranchissables exercent une pression sur le transport sédimentaire. Ce sont principalement les passages routiers, constitués de buses mal dimensionnées et mal positionnées, qui sont à l'origine d'obstacles à la continuité écologique.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Mettre en oeuvre des techniques d'aménagement de berges en génie végétal ou techniques mixtes afin de restaurer une berge fortement érodée (ex: reméandrage du Ruisseau de la Salesse) ou recréer un lit méandriforme ;
· Aménager, recaler ou effacer certains petits ouvrages de franchissement de cours d'eau favorisant la continuité écologique sur les affluents de l'Ander (Liste 2) ou autres axes ciblés prioritaires pour la remontée piscicole.

Secteurs d'intervention

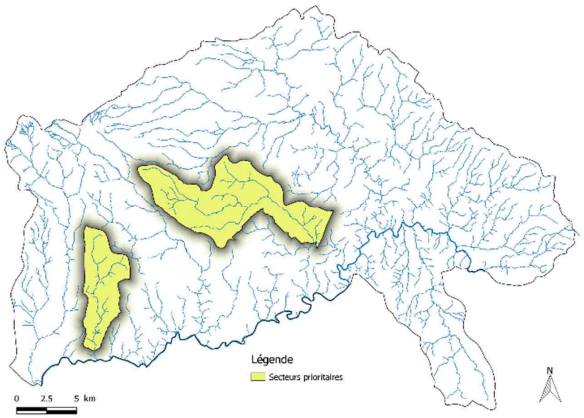

Bénéfices de l'action

· Amélioration morphologique du lit mineur, notamment du substrat donc des habitats ;
· Amélioration de la qualité de l'eau ;
· Amélioration de la dynamique fluviale.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT :
MIA 02 · Gestion des cours d'eau hors continuité ouvrage
AGR 04 · Pratiques pérennes
MIA0202 · Entretien et restauration des cours d'eau des affluents de la Truyère
MIA0201 · Entretien des cours d'eau des sites Natura 2000

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté
Conseil Départemental du Cantal

Partenaires :

Agence de l'eau Adour Garonne
Conseil Départemental du Cantal
Fédération de pêche du Cantal

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Renaturer les cours d'eau	**141 666, 66 €**	**170 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Départemental 15		Autofinancement
Favoriser la libre circulation sur l'ensemble des cours d'eau Restaurer les écoulements naturels des cours d'eau Restaurer les berges des cours d'eau	85 000, 00 € 60 000, 00 € 25 000,00 €	50% à 80% HT	92 083,33 €	20%	24 291,67 €	53 625,00 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
23 000,00 €	47 000,00 €	30 000, 00 €	45 000,00 €	25 000, 00 €

Coût total de l'action : 170 000, 00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Linéaire ouvert (kml)
Nombre d'ouvrages supprimés (u)
Nombre d'ouvrages aménagés (u)
Linéaire renaturé (ml)
Suivi photographique
Nombre de pêches électriques réalisées (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
OBJECTIF : Restaurer la continuité écologique

Action A.5. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau de liste 2

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander

Contexte

L'Ander est le seul cours d'eau du territoire du bassin versant des affluents de la Truyère Cantalienne classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Saint-Flour Communauté porte une étude coordonnée de restauration de la continuité écologique sur 14 ouvrages permettant aux différents propriétaires de choisir un scénario d'aménagement rétablissant la continuité écologique d'ici 2023. Cette opération a été reconnue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en décembre 2018, selon des modalités du 10e programme relative à la continuité écologique.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Effacer 10 ouvrages de l'Ander inscrits dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la collectivité et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
· Équiper 4 ouvrages de l'Ander inscrits dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la collectivité et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Secteurs d'intervention

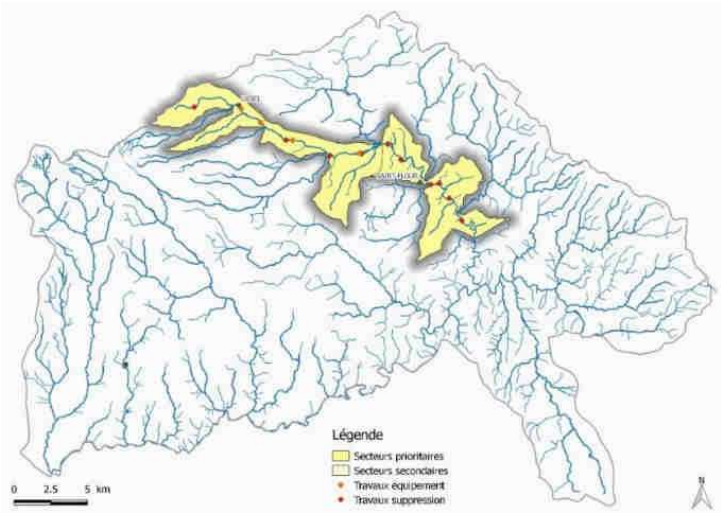

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la qualité des habitats aquatiques ;
· Amélioration de la morphologie du lit mineur ;
· Amélioration de la connexion entre les trames ;
· Amélioration de la qualité de l'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT:
D20 · Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique
MIA 03 · Gestion des cours d'eau continuité
MIA 07 · Gestion de la biodiversité
MIA 0304 et MIA 0302 · Continuité liste 2 Ander

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

FEDER Auvergne-Rhône-Alpes
Agence de l'Eau Adour Garonne
Fédération de pêche du Cantal
Conseil Départemental du Cantal

Interventions	Nombre de secteurs concernés	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Effacement des ouvrages	**10**	**1 422 106,64 €**	**1 706 527,97 €**
Equipement des ouvrages	**4**		

Montant hors contrat de progrès territorial, l'action est déjà prise en compte dans l'opération coordonnée de restauration de la continuité écologique validée en décembre 2018 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne	Europe (FEDER)	Autofinancement
Effacement des ouvrages	**1 562 971,97 €**	677 695,33 €	437 143,18 €	448 133,40 €
Equipement des ouvrages	**143 556,00 €**	23 926,00 €	86 133,60 €	33 496,40 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
86 655,97 €	239 116,00 €	289 356,00 €	691 400,00 €	400 000,00 €

Coût total de l'action : 1 706 527,97 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre de nouvelles frayères (u)
Linéaire ouvert (km)
Nombre d'ouvrages supprimés ou équipés (u)
Photographie avant/après
Nombre de pêche électriques réalisées (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
OBJECTIF : Préserver la biodiversité et ses habitats

Action B.1. Préserver et gérer durablement les zones humides

Animer une cellule d'assistance technique
Intégrer les zones humides dans les documents de planification

Action liée à : B.2. C.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander, Oeuillet, Frippès, Liozargues, Dauzanne, Les Ternes, Mongon, Ribeyre, La Roche et Planchette

Contexte

Les zones humides du territoire sont des milieux remarquables qui assurent de nombreux rôles. Elles contribuent notamment au maintien de la qualité des eaux, à la gestion quantitative de la ressource et constituent des zones refuges pour la biodiversité locale.
Sur la base des données actuelles, incomplètes et/ou obsolètes puisque plus de 50 % de ces données sont antérieures à quinze ans, les zones humides représentent environ 4 % du territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère. Ce sont pourtant des milieux qui subissent de fortes pressions (drainages, …)

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Renforcer l'animation de la cellule d'assistance technique des zones humides (réponse aux sollicitations des gestionnaires de zones humides, démarche pro-active de sensibilisation de gestionnaires sur des sous-territoires prioritaires, journées d'échange techniques, liens avec les acteurs locaux, accompagnement pour la réalisation d'opération en faveur d'une gestion durable des zones humides) ;
· Intégrer les zones humides dans les documents de planification (SCOT, PLUi) et projets de territoire
· Mettre en œuvre les travaux préconisés dans le cadre de la cellule d'assistance technique des zones humides sur les secteurs prioritaires En cas d'opportunité et de projet ayant une plus-value sur la préservation des milieux aquatiques, des travaux de restauration ou d'aménagement agropastoraux pourront également être menés sur les autres secteurs.

Secteurs d'intervention

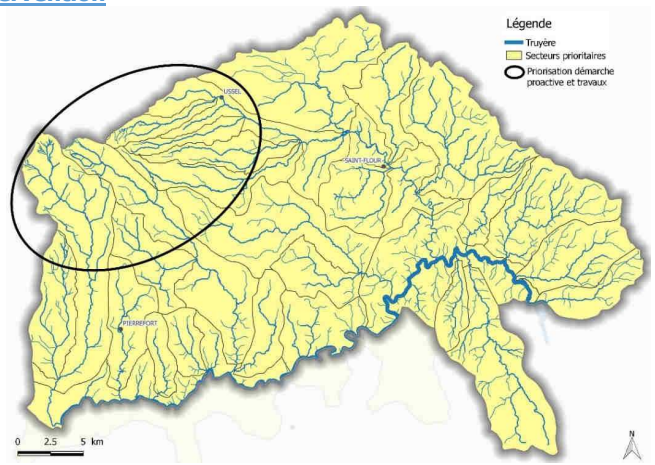

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la biodiversité ;
· Restauration des zones humides ;
· Amélioration de la qualité des milieux humides ;
. Amélioration de la résilience au changement climatique des têtes de bassin versant sur le territoire.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT :
D38 · Cartograhier les milieux humides
D39 · Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides
D42 · Organiser et mettre en oeuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides
MIA 07 · Gestion de la biodiversité
GOU 0301 · Création d'une cellule d'assistance technique des zones humides et sensibilisation à la préservation des zones humides

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Animation de la cellule d'assistance technique des zones humides	**118 333,33 €**	**142 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Europe (FEDER)		Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne		Autofinancement	
Animation de la cellule d'assistance technique des zones humides	72 000, 00 €		30 600,00 €		30 600,00 €		1 600,00 €		9 200,00 €
Travaux de gestion durable des zones humides	70 000,00 €	50% HT	29 166,67 €	/	/	/	/	50%	40 833,33 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	16 000, 00 €	36 000, 00 €	45 000, 00 €	45 000, 00 €

Coût total de l'action : 142 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Nombre de propriétaires ou gestionnaires accompagés (u)
Surface de zones humides expertisées dans le cadre de la CATZH (u)
Nombre de projets suivi sur le territoire (document d'urbanisme notamment) dans le cadre de la CATZH
Nombre d'adhérents à la CATZH et surfaces de zones humides correspondantes (u)
Linéaire de zones humides mises en défens (ml)
Nombre de points d'abreuvement aménagés pour concilier l'activité anthropique (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
OBJECTIF : Préserver la biodiversité et ses habitats

Action B.2. Restaurer les zones humides

Etudier la faisabilité de restauration et préservation
Améliorer les connaissances
Mettre en œuvre des travaux de restauration

Action liée à : B.1. C.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander, Oeuillet, Frippès, Liozargues, Dauzanne, Les Ternes, Epie, Cezens, Brezons

Contexte

Les zones humides constituent un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau du territoire mais également pour la profession agricole. Ces milieux sont soumis à de nombreuses pressions, entrainant leur dégradation et/ou leur disparition.
L'objectif de cette action est de montrer l'importance, sur quelques sites pilotes, des zones humides fonctionnelles en tête de bassin versant, notamment dans un contexte de changement climatique.
Une étude de faisabilité de préservation des zones humides sera mise en œuvre. Elle visera les zones humides à forts enjeux, notamment celles qui sont dégradées ou menacées particulièrement sur le secteur de la Planèze et la préservation de sites avec des enjeux patrimoniaux sur le secteur des Monts du Cantal.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Mettre en œuvre une étude de faisabilité de préservation et restauration des zones humides afin d'inventorier, identifier, localiser et caractériser les zones humides à restaurer ou préserver (analyse bibliographique pour pré-identification des sites, complément d'inventaires terrain, priorisation/hiérarchisation des sites, animation foncière, notice de gestion multi-sites, mise en œuvre des opérations de restauration);
Saisir des opportunités de restauration de zones humides fonctionnelles « ordinaires » en tête de bassin versant (veille foncière SAFER, analyse des opportunités d'acquisition sur la base d'une grille de critères préétablis, acquisition de zones humides à vocation agricole dégradées, restauration et suivi sur le long terme de ces zones humides).

Secteurs d'intervention

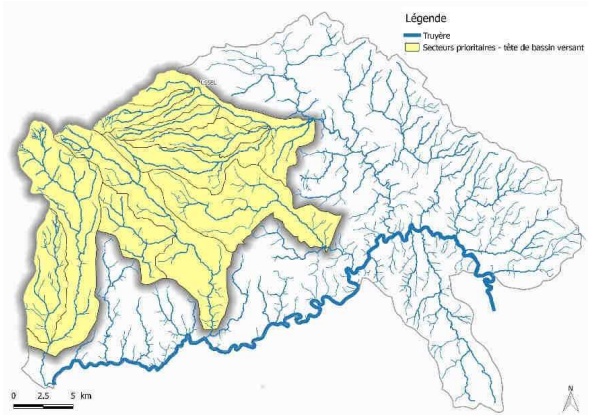

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la biodiversité ;
· Restauration des zones humides ;
· Amélioration de la qualité des milieux humides ;
· Amélioration de la résilience au changement climatique des têtes de bassin versant sur le territoire.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE et du PAOT :
D40 · Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides
MIA 0603 · Entretien et restauration des zones humides des affluents de la Truyère

Maître d'ouvrage :

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Travaux de restauration et préservation des zones humides	**41 666,66 €**	**50 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Etude de faisabilité	25 000,00 €	50% HT	20 833,34 €	50%	20 833,34 €	8 333,32 €
Travaux de restauration	25 000,00 €	50% HT		50%		

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	25 000,00 €		25 000,00 €	

Coût total de l'action : 50 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre et surface de zones humides avec outil de maitrise foncière mise en place (convention/aquisition) (u)
Surface de zones humides préservées et/ou restaurées
Surface de zones humides prioritaires identifiées
Nombre de propriétaires et/ou gestionnaires contactés (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
OBJECTIF : Préserver la biodiversité et ses habitats

Action B.3. Restaurer les trames vertes et bleues

Action liée à : A.2., B.1., B.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander, Babory, Viadeyres, Vendèze, Mongon, Villedieu, Les Ternes, Rivet, Arcomie, La Truyère

Contexte

Les différents engagements de Saint-Flour Communauté en matière de préservation et de restauration des espaces naturels ont permis de constater toute l'importance des trames vertes et bleues sur le territoire. Dans le même temps, il a été constaté une forte dégradation de ces éléments de connectivité, ce qui a un impact direct sur la qualité des écosystèmes terrestres et aquatiques et donc sur la biodiversité.
En 2017, Saint-Flour Communauté a été retenue par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre d'un appel à initiative biodiversité visant à restaurer ces milieux. Ce projet, couplé au diagnostic du contrat de progrès territorial, a permis d'identifier les besoins de restauration sur les secteurs des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère. Les analyses sur les sites Natura 2000 démontrent de plus forts enjeux sur les sites Natura 2000 de la planèze de Saint-Flour, ces derniers sont donc prioritaires pour les futurs chantiers de restauration des trames vertes et bleues. Ainsi huit communes ont été distinguées comme prioritaires pour la plantation de haies et la restauration de mares.
Le contrat de progrès territorial poursuivra l'action de restauration des trames vertes et bleues sur ces secteurs identifiés comme prioritaires et étendra cette action à l'ensemble du territoire. Cette opération permettra de protéger ces écosystèmes à forts intérêts environnementaux dans les documents d'urbanisme et, ainsi, d'enrayer leur dégradation.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Restaurer les haies bocagère et rivulaires (les abords des zones urbanisées seront prioritaires) ;
· Restaurer les fonctionnalités écologiques des trames vertes et bleues sur le territoire ;
· Identifier les haies et ripisylves afin de classer les espaces boisés classés dans les documents de planification.

Secteurs d'intervention

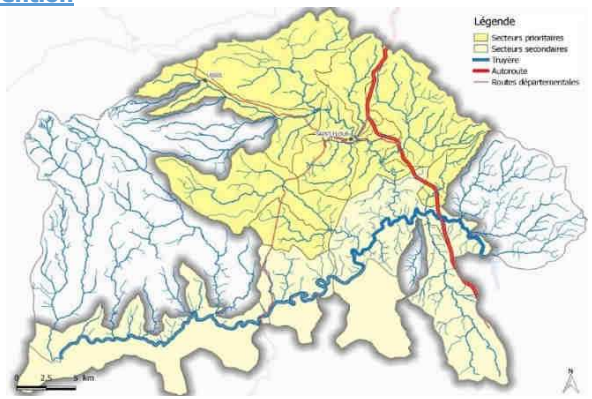

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la biodiversité ;
· Amélioration des continuités écologiques.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016-2021 :
MIA 07 · Gestion de la biodiversité
MIA 10 · Gestion forestière

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Mission Haies Auvergne

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Restaurer les trames vertes et bleues	**41 666,66 €**	**50 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Régional		Autofinancement	
Restaurer les haies	35 000,00 €	50% HT	20 833,33 €	30%	12 500,00 €	20 %	16 666,67 €
Restaurer les réseaux de mares	15 000,00 €	50% HT		30%		20%	

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	14 000,00€

Coût total de l'action : 50 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Linéaire de haies restauré (ml)
Nombre de mares restaurées (u)
Nombre de participation à des réunions concernant l'intégration des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme (u)
Nombre de propriétaires rencontrés (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
OBJECTIF : Préserver la biodiversité et ses habitats

Action B.4. Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes

Veille et suivi

Action liée à : B.5.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ander, Viadeyres, Vezou, Trompettes, Villedieu, Liozargues, Tourette, Brezons, Cézens et des Gases ou des Maisons

Contexte

La biodiversité est un enjeu majeur du territoire du contrat de progrès territorial, en effet, la présence de nombreuses espèces classées d'intérêt communautaire font de ce territoire un secteur riche en biodiversité. Or, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes menace la biodiversité locale, et la qualité des habitats.
La connaissance de ces espèces et de leur aire de répartition permettrait la mise en place d'actions de lutte.
Le territoire du contrat de progrès territorial compte 23 foyers de Renouée du Japon pour une surface de 788 m² et 6 foyers de Balsamine de l'Himalaya qui représentent une surface totale d'environ 20 m². Un foyer de mimule tacheté a également été identifié.
La faible densité des foyers ainsi que leur nombre limité permettent de mettre en œuvre des actions de lutte contre ces espèces de manière efficace grâce à des moyens humains et financiers raisonnables.
Afin de préserver ces populations d'espèces remarquables, les espèces envahissantes pouvant menacer la diversité du territoire devront être suivies, notamment le Ragondin (Myocastor coypus), le Raton laveur (Procyon lotor Linnaeus), l'Écrevisse de Californie (Pacifastacus leniusculus).

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Mettre en place des méthodes de lutte contre la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Mimule tacheté;
· Sensibiliser les collectivités (services techniques), élus et particuliers sur la présence et la propagation des espèces floristiques et faunistiques exotiques envahissantes ;
· Mettre en oeuvre une veille de l'évolution des populations des espèces exotiques faunistiques envahissantes en présence sur le territoire (Ragondin (Myocastor coypus), le Raton laveur (Procyon lotor Linnaeus), l'Écrevisse de Californie (Pacifastacus leniusculus)).

Secteurs d'intervention

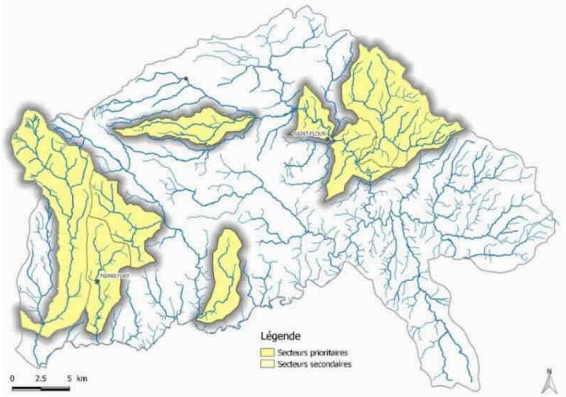

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la qualité des berges ;
· Amélioration de la qualité des végétations rivulaires ;
· Amélioration de la biodiversité.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE et du PDM Adour Garonne 2016-2021 :
D18 · Gérer et réguler les espèces envahissantes
MIA 07 · Gestion de la biodiversité

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Conservatoire botanique nationale du Massif central

Interventions	Nombre de secteurs concernés	Coûts €	
		Coût total HT	Coût total TTC
Lutter contre la Renouée du Japon	**19**		
Lutter contre la Balsamine de l'Himalaya	**3**	**25 958,33 €**	**31 150,00 €**
Travaux expérimentaux de lutte contre les écrevisses signal	**/**		

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Régional		Autofinancement	
Travaux de lutte contre la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya	17 150,00 €	50% HT	12 979,17€		€	50%	15 045,83 €
Travaux expérimentux de lutte contre les écrevisses signal	14 000,00 €	50% HT		30%	3 125,00 €	20%	

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
4 850,00 €	10 800,00 €	5 800,00 €	6 300,00 €	3 400,00 €

Coût total de l'action : 31 150,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Surface arrachée ou brulée (m²)
Evolution des foyers (m²)
Nombre d'actions de sensibilisation entreprises (u)
Evolution des données de présence des espèces faunistiquesexotiques envahissantes

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique
OBJECTIF : Préserver la biodiversité et ses habitats

Action B.5. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales

Action liée à : B.4.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Actuellement sous l'influence de nombreux facteurs anthropiques, les milieux aquatiques cantaliens sont pourtant des secteurs à forts enjeux. C'est dans cette optique que Saint-Flour Communauté, en concertation avec les acteurs du territoire a réalisé, en 2017 et 2018, sur le site Natura 2000 « Affluents rive droite de la Truyère amont », un inventaire astacicole visant plus particulièrement une écrevisse patrimoniale, en danger sur le site Natura 2000 : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* – Lereboullet, 1858).
Les principales causes de disparition de cette espèce sont la dégradation de la qualité des eaux et des habitats ainsi que l'introduction d'espèces exotiques.
D'autres espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière sur le territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère cantalienne. Dans ce cadre, des inventaires pourront notamment être menés sur l'Azuré des Mouillères, l'Agrion à Lunules, la Moule Perlière et toute autre espèce patrimoniale ou remarquable nécessitant un apport de connaissances.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Réaliser un inventaire astacicole complémentaire de l'écrevisse patrimoniale: l'Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) et prioriser les secteurs à forts enjeux avec présence avérée d'écrevisses à pattes blanches, où pourront être initiées des mesures de mise en défens des berges ;
· Créer un groupe de travail afin d'échanger sur les méthodes de préservation de cette espèce et d'aboutir à la mise en place d'un protocole expérimental pour les protéger ;
·Réaliser des inventaires complémentaires sur d'autres taxons remarquables (odonates, papillons, mollusques, …) liés aux milieux aquatiques .

Secteurs d'intervention

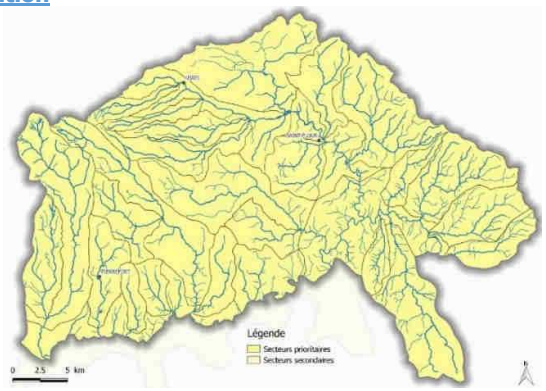

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la biodiversité ;
Amélioration des connaissances.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE et du PDM Adour Garonne 2016-2021:
D44 · Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi·menacées de disparition du bassin
D47 · Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin
MIA 07 · Gestion de la biodiversité

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Améliorer les connaissances	**14 583,33 €**	**17 500 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autofinancement	
Améliorer les connaissances	17 500,00 €	50% HT	7 291 ,67 €	50%	10 208,33€

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

Coût total de l'action : 17 500 € TTC

Indicateurs de suivi :

Linéaire de cours d'eau inventorié (ml)
Linéaire de colonisation (ml)
Nombre de réunions du groupe de travail effectué (u)
Linéaire de cours d'eau concerné par des travaux expérimentaux (ml)
Nombre d'inventaires complémentaires engagés et nombre d'espèces ciblées dans ces inventaires (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
OBJECTIF : Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Action C.1. Poursuivre et développer le suivi local de qualité des eaux superficielles

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le SDAGE 2016-2022 déclasse en mauvais état 50 % des masses d'eau qui constituent le territoire. Cet état, défini par le SDAGE, n'est pas toujours un état mesuré, il est parfois simplement modélisé. Afin d'établir un état initial précis de la qualité de l'eau, Saint-Flour Communauté a mis en place, en 2017, un réseau local de suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles du territoire. C'est un outil indispensable permettant d'évaluer l'impact des actions qui seront mises en oeuvre dans le cadre du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.
Les suivis existants, effectués par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental, permettent de couvrir une majorité des cours d'eau du territoire, notamment l'Ander qui est la masse d'eau la plus dégradée. Cependant, les cours d'eau situés en tête de bassin versant sont peu ou non couverts par un réseau de suivi de la qualité de l'eau. Ces secteurs présentent pourtant de forts intérêts écologiques et hydrologiques et sont très sensibles aux altérations d'origines diverses.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Poursuivre la mise en oeuvre du suivi qualité sur les affluents de la Truyère cantalienne afin de compléter l'état de la connaissance de la qualité biologique et physico-chimique des eaux superficielles ;
· Améliorer les connaissances sur l'évolution de la qualité physico-chimique et biologique des masses d'eau ;
· Etablir un suivi bactériologique et thermique des eaux superficielles du territoire.

Secteurs d'intervention

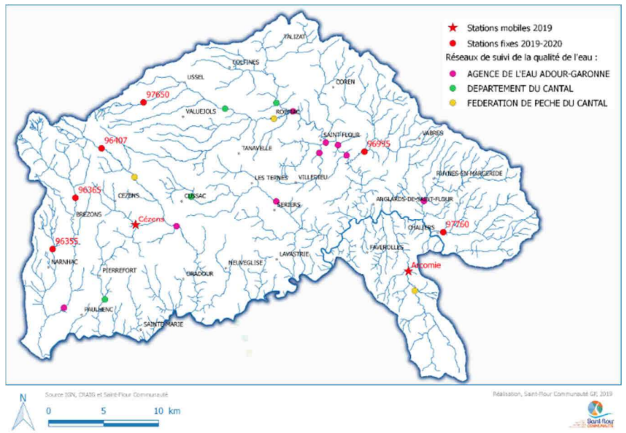

Bénéfices de l'action

·Amélioration de la connaissance sur la qualité physico·chimique et biologique des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivante du SDAGE :
B24 · Préserver les ressources stratégiques pour le futur (ZPF)

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
FEDER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil départemental du Cantal
Fédération de pêche du Cantal

Interventions	Nombre de secteurs concernés	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Suivi qualité	**8**	**82 083,33 €**	**98 500,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		FEDER Régional		Autofinancement
Suivi physico-chimique, biologique et bactériologique	**90 000,00 €**	50% HT	41 041,67	50% HT	49 250,00	8 208,33 €
Suivi thermique	**8 500,00 €**					

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
22 700,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €

Coût total de l'action : 98 500,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre de stations de suivi (u)
Nombre d'année de suivi (u)
Suivi de l'évaluation des résultats

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
OBJECTIF : Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole

Action C.2. Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques

Action liée à : A.1., C.1.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Roche, Arling, Tourette, Cézens, Hirondelle, Ander, Villedieu, Vendèze, Babory, Dauzanne, Liozargues, Frippès, Oeuillet

Contexte

Saint-Flour Communauté s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement de pratiques agricoles durables, notamment à travers son Programme d'intervention agricole et rural. La collectivité a développé, grâce aux outils qu'elle porte (Programme agricole et Docob des sites Natura 2000), des actions de sensibilisation et communication mais aussi des soutiens financiers directs aux exploitants agricoles qui souhaitent mettre en oeuvre des projets agricoles respectueux des milieux naturels.
Aussi, compléter l'état initial des connaissances concernant les pratiques agricoles, étudier leurs impacts sur la ressource et les moyens de limiter les pollutions diffuses est un des axes majeurs permettant de répondre aux exigences du SDAGE Adour Garonne.
En effet, les pollutions diffuses d'origine agricole contribuent à dégrader les masses d'eau du territoire et justifient le classement en "état moyen" de onze masses d'eau sur le périmètre du contrat. Il est donc essentiel de connaitre les causes de ces pollutions pour pouvoir proposer des solutions alternatives adaptées au territoire.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Synthétiser les données existantes relatives aux pratiques agricoles en présence sur le territoire;
· Organiser des journées thématiques présentant des exemples de systèmes et pratiques exemplaires;
· Conseiller individuellement les exploitants agricoles sur la base d'un diagnostic d'exploitation (gestion des effluents, traitement des eaux de traite, fertilisation, utilisation des produits phytosanitaires, économie d'eau sur l'exploitation...) ;
· Initier des campagnes d'analyse d'herbe, de fourrage et de sol afin de connaitre les résidus K-, NO_3–, $PO4^{3-}$;
· Mettre en réseau des agriculteurs afin d'identifier les besoins du territoire en termes de formations.

Secteurs d'intervention

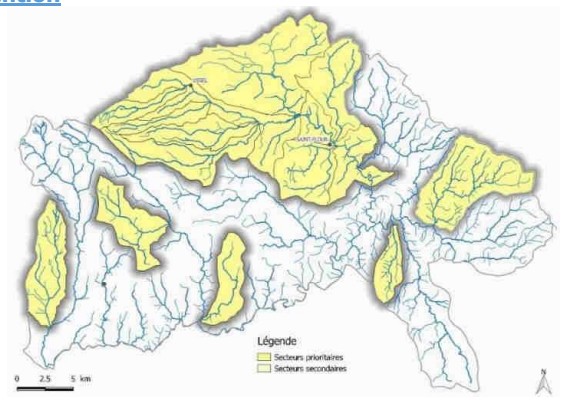

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la qualité des eaux superficielles ;
· Amélioration des pratiques agronomiques ;
· Conciliation des activités économique avec la préservation des milieux naturels.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT:
B24 · Préserver les ressources stratégiques pour le futur (ZPF)
AGR 04 · Pratiques pérennes
GOU 0301 · Connaissances et amélioration des pratiques agricoles à l'échelle du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Chambre d'agriculture du Cantal
Cant'adear

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Animations collectives Diagnostic individuels	**58 333, 33 €**	**70 000, 00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Chambre d'Agriculture		Autofinancement	
Animation collectives	**40 000,00 €**						
Diagnostics individuels	**25 000,00 €**	50% HT	29 166,67 €			50%	40 833,33 €
Essais	**5 000,00 €**						

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €

Coût total de l'action : 70 000 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre d'exploitants ayant participé aux journées thématiques (u)
Nombre de campagnes d'informations thématiques (u)
Nombre de formations mises en œuvre (u)
Nombre de diagnostics réalisés (u)
Nombre de diagnostics ayant engendré des aménagements (u)
Nombre d'analyse conduites (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
OBJECTIF : Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole, liées aux systèmes d'assainissement et d'origine industrielle

Action C.3. Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et diminuer les apports liés aux rejets industriels

Mission d'appui technique

Action liée à : C.1.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Babory, Ander amont, Roche, Arcomie, Tourette, Rivet, Les Ternes, Dauzanne, Villedieu

Contexte

Le bassin versant des affluents de la Truyère possède 43 stations d'épuration collective. L'assainissement est identifié comme un paramètre déclassant avec pression significative à forte sur 9 masses d'eau. Il est nécessaire d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées sur ces bassins versants. Le groupe technique « pressions domestiques » (DDT/SATESE/Agence) préconise la réalisation de diagnostics sur les systèmes d'assainissement d'Andelat, Coltines, Talizat, les Ternes, Pierrefort et Neuvéglise et certains sont déjà en cours sur les communes d'Ussel, Villedieu et Ruynes. La commune de Tanavelle, dont le diagnostic vient de se terminer, va débuter prochainement les travaux sur son réseau d'assainissement.
De plus, le territoire possède des industries importantes, notamment liées à l'activité fromagère telles que des laiteries. Saint-Flour, pôle urbain, rassemble la majorité des industries du bassin versant. La pression en termes de pollution industrielle est significative sur les masses d'eau de l'Ander, du Babory et du Vezou. Certains établissements laitiers doivent améliorer leurs performances épuratoires. Toutefois, cette amélioration passe par une action préalable d'ordre réglementaire. Dans ce cadre, le contrat de progrès territorial n'est pas compétent pour effectuer une animation spécifique.

Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Sensibiliser sur les risques et les impacts des dysfonctionnements liés aux rejets d'assainissement afin d'inciter à une réhabilitation des installations ;
· Effectuer une veille des nouvelles installations et des rejets qui leurs sont liés.

Secteurs d'intervention

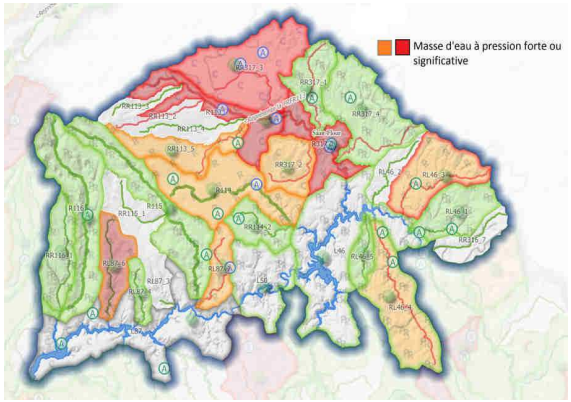

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la connaissance sur la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
· Amélioration des systèmes d'assainissement domestique et industriel.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT:
B24 · Préserver les ressources stratégiques pour le futur (ZPF)
ASS 13 · STEP, point de rejet, boues et matières de vidange
IND 04 · Dispositif de maintien des performances
IND 13 · Ouvrages de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses
ASS 0201, ASS 0301, ASS 0302, ASS 0401, ASS 0402, ASS 0501, ASS 0502, IND 0101 et IND 0401.

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Conseil Départemental du Cantal (MAGE)

Coûts €
Coût total HT
674 000,00 €

Types d'actions	Coûts prévisionnels HT	Autofinance-ment		Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Départemental 15		État (D.E.T.R.)		Communes concernées	
Accompagnement pollution	4 000,00 €	100 %	4 000€								
Diagnostic d'assainissement	120 000,00 €			50% HT	60 000,00 €	10%	12 000,00 €	20%	24 000,00 €	20%	24 000,00 €
Travaux	550 000,00 €			50% HT	275 000,00 €	10%	55 000,00 €	20%	110 000,00 €	20%	110 000,00 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
530 800,00	25 800,00 €	95 800,00 €	20 800,00 €	800,00 €

Coût total de l'action : 674 000,00 € HT

Indicateurs de suivi :

Nombre de contacts aboutissant à une mission d'appui technique (u)
Nombre de documents de communication diffusés (u)
Nombre de diagnostics réalisés

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
OBJECTIF : Préserver la ressource en eau en améliorant les connaissances sur les ressources en eau

Action C.4. Etudier les alternatives liées aux prélèvements d'eau dans un contexte de lutte contre le changement climatique

Action liée à : C.2.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne établit un diagnostic en termes de changement climatique. Le bassin va subir des modifications hydromorphologiques majeures liées au dérèglement climatique avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. Ce plan projette, notamment d'ici 2050, une augmentation de la température de l'air de 2°C, une augmentation des situations extrêmes (sécheresses, crues, inondations) ainsi qu'une baisse moyenne annuelle des débits naturels allant jusqu'à -50% en période d'étiage. Au sens du SDAGE du bassin Adour Garonne, la quantité de la ressource en eau n'est pas un paramètre déclassant les masses d'eau du territoire. Cependant, l'état des lieux et les enquêtes menées durant la phase de diagnostic des cours d'eau du territoire ont mis en évidence des problèmes liés au manque de ressource en eau : forts étiages, assecs historiques, problèmes d'alimentation en eau potable, ...
Dans ce contexte, il est essentiel d'étudier des alternatives aux prélèvement de la ressource en eau sur le territoire et d'en évaluer les besoins.

Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Mettre en oeuvre une étude des besoins du territoire liés à l'usage agricole et à l'alimentation en eau potable en mettant en évidence les équilibres et les déséquilibres correspondant aux usages actuels ;
· Compléter le plan local de production et de distribution d'eau potable (PLPDE) réalisé en 2017-2018 sur le secteur de la Planèze de Saint-Flour par une étude, étendue à l'ensemble du territoire, des alternatives techniques chiffrées permettant de réduire les problématiques de ressource en eau.

Secteurs d'interventions

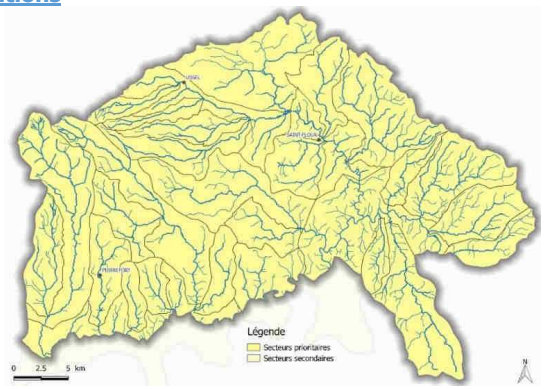

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la quantité de la ressources en eau ;
· Amélioration de la gestion de l'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE et du PAOT :
C2 · Connaître les prélèvements réels
C9 · Gérer collectivement les prélèvements
B24 · Préserver les ressources stratégiques pour le futur (ZPF)
GOU 0301 · Connaissance et gestion raisonnée de la ressource en eau

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
Gestionnaires de la ressource en eau

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Etude	**41 666,66 €**	**50 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autofinancement	
Etude	**50 000,00**	50% HT	20 833,33€	50%	29 166,67€

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	50 000,00 €			

Coût total de l'action : 50 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Étude réalisée

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Valorisation des rivières du territoire
OBJECTIF : Reconcilier les riverains et les acteurs avec les milieux aquatiques

Action D.1. Découvrir le patrimoine local lié aux milieux aquatiques

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le diagnostic des cours d'eau et les comités techniques d'acteurs locaux ont révélé à la fois un attachement des habitants aux milieux aquatiques et également un manque de connaissance et une volonté de découvrir d'avantage l'environnement lié aux rivières du territoire.
De plus, les zones humides, zones refuges pour les espèces patrimoniales, constituent un espace naturel emblématique parfois méconnu du grand public.
En effet, ces milieux sont des réservoirs de biodiversité remarquables et leur attractivité est importante auprès des naturalistes. Il est également important de favoriser l'accès du grand public au patrimoine pour mieux sensibiliser et protéger les milieux aquatiques.

Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Programmer deux animations par an dans le cadre de l'Agenda Culturel du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté : visites thématiques et randonnées de découverte destinées à faire connaitre les éléments de patrimoine naturel et architectural liés aux milieux aquatiques (ponts, lavoirs, faune et flore des ruisseaux, artisanat lié à l'eau, ...) ;
· Réaliser des circuits d'interprétation permettant de sensibiliser les habitants, les acteurs du territoire et les touristes aux richesses naturelles et à la biodiversité présentes sur le territoire.

Secteurs d'interventions

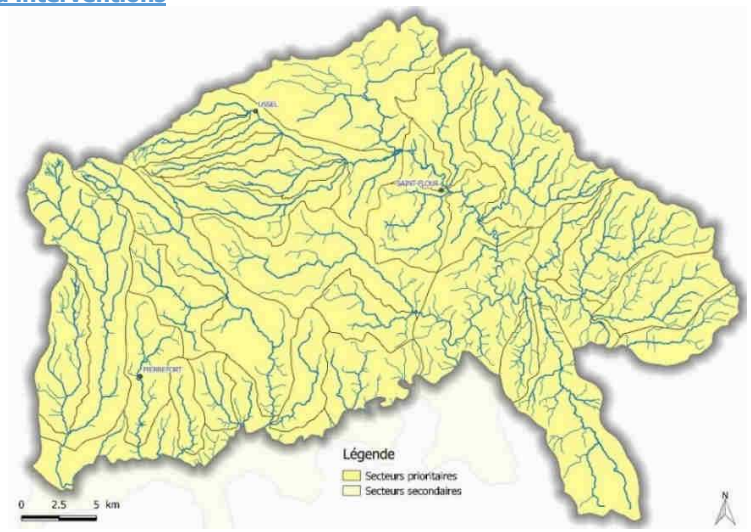

Bénéfices de l'action :

· Appropriation des milieux aquatiques et des zones humides par la population locale pour mieux les protéger ;
· Accroissement de l'attractivité touristique du territoire.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016·2021 et du PAOT :
GOU 03 · Formation, conseil, sensibilisation ou animation
GOU 0301 · Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté
Offices de tourisme (Saint-Flour, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride)
Syndicat Mixte Garabit Grandval
EDF

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Animations thématiques	**18 333,33 €**	**22 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		Conseil Départemental 15		Autofinancement	
Animation	**22 000,00 €**	50% HT	9 166,67€	%	€	%	€	50%	12 833,33 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
3 800,00 €	6 200,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €

Coût total de l'action : 22 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Nombre de participants aux animations (u)
Nombre d'animations réalisées (u)
Linéaire de circuits d'interprétation réalisés (ml)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Valorisation des rivières du territoire
OBJECTIF : Reconcilier les riverains et les acteurs avec les milieux aquatiques

Action D.2. Mettre en place une signalétique des cours d'eau

Action liée à : D.1.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Brezons, Epie, Ander, Vezou, La Roche, Arcomie

Contexte

Sur le bassin versant des affluents de la Truyère peu de cours d'eau sont identifiés en bordure de route.
Il est pourtant essentiel de permettre aux riverains et habitants du territoire de connaitre les rivières qui les entourent.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Identifier les cours d'eau emblématiques du territoire grâce à des panneaux signalétiques installés sur les ponts des routes départementales et communales.

Secteurs d'interventions

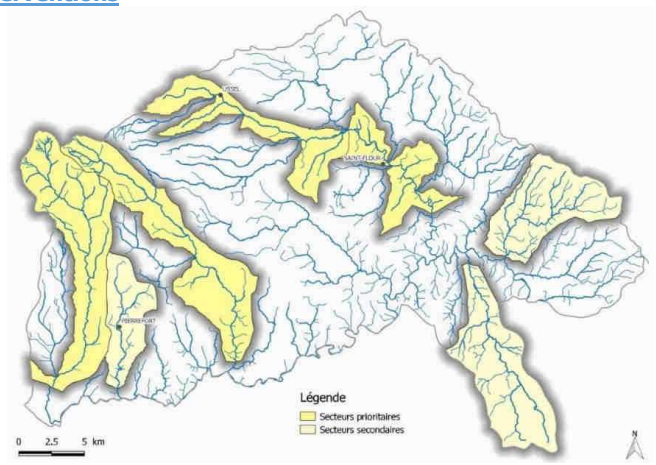

Bénéfices de l'action

Amélioration de la connaissance des cours d'eau ;
Amélioration de l'appropriation locale des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016-2021 :
GOU03 · Formation, conseil, sensibilisation ou animation

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Conseil Départemental du Cantal

Interventions	**Nombre de panneaux**	**Coûts €** Coût unitaire HT	Coût total HT	Coût total TTC
Mise en place de panneaux	**60**	**140 €**	**8 333,33 €**	**10 000,00 €**

Types d'actions	**Coûts prévisionnels TTC**	**Conseil Départemental 15**		**Autofinancement**	
Signalétique des cours d'eau	10 000,00 €	%	4 166,67 €	50%	5 833,33€

Année 1	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**	**Année 5**
2 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Coût total de l'action : 10 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre de panneaux signalétiques installés (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Valorisation des rivières du territoire
OBJECTIF : Reconcilier les riverains et les acteurs avec les milieux aquatiques

Action D.3. Participer aux démarches structurantes du territoire

Action liée à : D.1.

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le territoire de Saint-Flour Communauté est engagé dans plusieurs démarches structurantes dans lesquelles s'inscrit le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère cantalienne : Schéma de Cohérence Territorial, Plan local d'Urbanisme intercommunal, projet de classement des Gorges de la Truyère.
Le contrat de progrès territorial devra être compatible avec ces démarches et participer à travers ces opérations à la protection des milieux aquatiques.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
. Inscrire le contrat de progrès territorial et la protection des milieux aquatiques dans les démarches engagées en termes de valorisation des sites emblématiques du territoire ;

Secteurs d'interventions

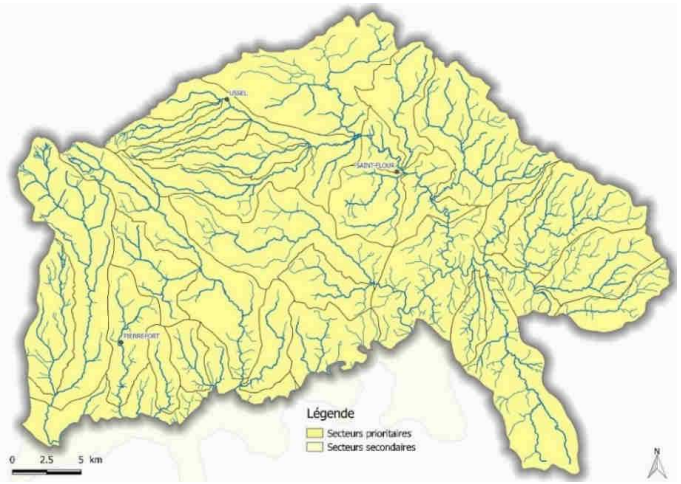

Bénéfices de l'action

· Amélioration de la connaissance des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour Garonne 2016-2021 :
GOU03 · Formation, conseil, sensibilisation ou animation

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
Syndicat Mixte Garabit Grandval
EDF

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Supports de communication et d'information	**8 333,33 €**	**10 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autofinancement	
Support de communication et d'information	10 000,00 €	50% HT	4 166,67 €	50%	5 833,33 €€

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Coût total de l'action : 10 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial
OBJECTIF : Animer la mise en œuvre, communiquer et sensibiliser aux enjeux liés au courant

Action E.1. Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques

Action liée à : E.2

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

La sensibilisation est un enjeu majeur pour la protection des milieux aquatiques. Aussi, quatre cibles sont visées par cette action. Il s'agit de mener des opérations de sensibilisation auprès du grand public, du jeune public mais également des professionnels et des élus. La ressource en eau, de plus en plus rare, est au coeur des préoccupations de demain c'est pourquoi il est nécessaire de sensibiliser, au maximum, les habitants du territoire à la préservation des milieux aquatiques.

L'état des lieux du contrat de progrès territorial et la concertation ont permis de mettre en évidence un manque de coordination des actions de sensibilisation des scolaires aux enjeux des milieux aquatiques à l'echelle de son bassin versant. Il est nécessaire de mettre en réseau l'ensemble des partenaires agissant sur la thématique de la sensibilisation du jeune public afin de créer un programme d'actions cohérent et pertinent à l'échelle du bassin versant.

Aussi, les usages économiques en présence sur le bassin versant de la Truyère impactent parfois le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Constitué de 21% de forêt, le territoire est altéré par les activités sylvicoles en termes de qualité physico-chimique (acidification des sols et donc de la ressource en eau) et de qualité hydromorphologique (déstabilisation des berges due aux systèmes racinaires non-adaptés), notamment sur le secteur de la Margeride.

De plus, le bassin versant est fortement marqué par l'agriculture puisqu'il est constitué de 50 % de prairies où l'élevage est la pratique majoritaire. Il est impératif de sensibiliser spécifiquement à la protection des milieux aquatiques les professionnels qui sont amenés à lier leurs pratiques agronomiques avec la présence des rivières et des zones humides du territoire.
Enfin, les élus jouent un rôle majeur pour la protection des milieux naturels puisqu'ils agissent comme un vecteur de diffusion des bonnes pratiques au sein de leurs collectivités et doivent, à travers le pouvoir de police du maire, concourir au respect des milieux aquatiques.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :

Grand public
· Organiser des journées d'échanges techniques et thématiques ayant pour but de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques ;
· Créer une maquette itinérante représentant un bassin versant de la Truyère et le cycle de l'eau ;
· Mettre à disposition un outil numérique de sensibilisation aux milieux aquatiques dans les locaux du Centre d'Interprétation et d'Aménagement du Patrimoine ;

Scolaire et jeune public
· Mettre en œuvre une convention de partenariat pédagogique avec l'éducation nationale afin de sensibiliser les scolaires à la préservation des milieux aquatiques ;
· Créer des supports éducatifs à destination du jeune public tel qu'un livret de jeux sur les milieux aquatiques ;
· Organiser deux animations par an dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire sur le thème des milieux aquatiques.

Professionnels
· Initier, en partenariat avec les acteurs des milieux forestiers et aquatiques, un groupe de travail "Sylviculture et milieux aquatiques" de façon à mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers afin d'exploiter les massifs dans le respect des milieux aquatiques et humides ;
· Poursuivre l'animation de la convention de partenariat avec le Lycée agricole des Hautes-Terres dans le but de permettre aux futurs professionnels de la nature et du secteur agricole d'intégrer des pratiques respectueuses des milieux aquatiques ;
· Mettre en œuvre des formations à destination des professionnels (hydroélectricité, agroalimentaire, tourisme ...etc.) afin de les sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques sur le territoire.

Élus
· Organiser une journée de sensibilisation par an à destination des élus sur les actions mises en œuvre sur le territoire concernant la préservation des milieux aquatiques ;
· Sensibiliser les élus aux enjeux liés aux milieux aquatiques via des interventions thématiques en conseil municipal

Secteurs d'intervention

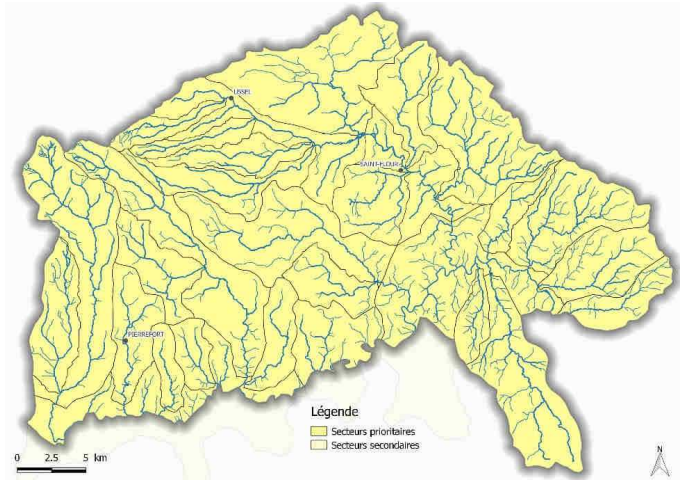

Bénéfices de l'action

· Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
· Amélioration de la connaissance des cours d'eau ;
· Amélioration l'appropriation locale des milieux aquatiques.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour-Garonne 2016-2021 et du PAOT :
D46 · Sensibiliser les acteurs et le public
GOU 03 · Formation, conseil, sensibilisation ou animation
GOU 0301 · Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques

Maitre d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

Partenaires :

Agence de l'eau Adour Garonne
Inspection académique du Cantal
Offices de tourisme
Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Fédération de pêche du Cantal
Lycée agricole des Hautes-Terres
Office National des Forêts
Chambre d'Agriculture du Cantal
EDF

Interventions	Coûts € Coût total HT	Coût total TTC
Sensibilisation	**117 291,66 €**	**140 750,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Conseil Départemental 15	Autofinancement	
Grand public Jeune public Professionnels Élus	53 750,00 € 60 000,00 € 17 500,00 9 500,00	50% HT	58 645,83€	6 041,67€	50%	76 062,50 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
25 150,00 €	32 150,00 €	25 150,00 €	32 150,00 €	26 150,00 €

Coût total de l'action : 140 750,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre de journées d'échange technique et thématiques organisées (u)
Nombre d'usagers de l'outil numérique de sensibilisation créé (u)
Nombre d'écoles partenaires du programme d'éducation à l'environnement du contrat de progrès territorial (u)
Nombre de supports éducatifs créées à destination du jeune public (u)
Nombre d'animations crées dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire (u)
Nombre de réunions du groupe de travail « Sylviculture et milieux aquatiques » (u)
Nombre de formations organisées (u)
Nombre de participants aux formations organisées (u)
Nombre de participants à la journée de sensibilisation des élus du territoire (u)
Nombre d'intervention en conseil municipal et communautaire (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial
OBJECTIF : Animer la mise en œuvre, communiquer et sensibiliser aux enjeux liés au courant

Action E.2. Investir et développer des outils de communication sur le contrat de progrès territorial

Action liée à : E.1

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le diagnostic des cours d'eau a permis de mettre en évidence une méconnaissance des milieux aquatiques (techniques d'aménagement, réglementation, fonctionnement) de la part des acteurs et habitants du territoire pouvant engendrer de mauvaises pratiques impactant l'état des cours d'eau.
La communication permet de favoriser l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour des enjeux définis dans le cadre du contrat de progrès territorial. Cette action de communication est primordiale car cet outil de gestion est le premier à être mis en oeuvre sur le territoire.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Créer un outil de sensibilisation tel qu'un guide et/ou fiches thématiques permettant une meilleure connaissance des milieux aquatiques ;
· Créer une exposition itinérante sur la préservation des milieux aquatiques ;
· Mettre en place des panneaux de sensibilisation sur certains chantiers réalisés afin d'expliquer les travaux effectués sur les cours d'eau ;
· Editer un bulletin trimestriel sur le contrat de progrès territorial et intégrer annuellement une page dans les bulletins municipaux ;
· Editer un outil de communication trimestriel à destination du grand public sur l'actualité du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ;
· Créer et alimenter le site internet du Contrat de progrès territorial ;
· Investir dans du matériel de communication (kakemono, vidéos de présentation, …).

Secteurs d'intervention

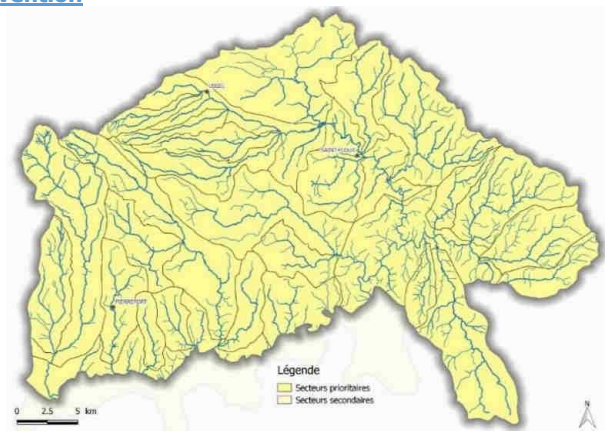

Bénéfices de l'action

· Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
· Amélioration de la connaissance des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour-Garonne 2016-2021 :
GOU 03 - Formation, conseil, sensibilisation ou animation

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne

Interventions	Coût total TTC
Mise en place d'outils de communication	**45 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autofinancement	
Mise en place d'outils de communication	45 000,00 €	50% HT	18 750,00 €	50%	26 250, 00€

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
8 000,00 €	9 250,00 €	9 250,00 €	9 250,00 €	9 250,00 €

Coût total de l'action : 45 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi

Nombre d'outils de communication diffusés par an (u)
Nombre de visiteurs sur le site internet (u)
Nombre d'outils créés (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial
OBJECTIF : Animer la mise en œuvre, communiquer et sensibiliser aux enjeux liés au courant

Action E.3. Animer le contrat de progrès territorial

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Ensemble des masses d'eau du contrat de progrès territorial

Contexte

Le territoire des affluents de la Truyère s'engage dans la réalisation d'actions visant l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. L'animation de cet outil est une des actions prépondérante pour le bon déroulement du programme d'actions. Celui-ci, établi pour une durée de 5 ans, doit permettre de réduire ou supprimer les problématiques identifiées. Des indicateurs de suivi et une étude bilan permettront d'évaluer l'efficacité de ces actions. L'animation est nécessaire à la gestion et la protection des cours d'eau et milieux aquatiques associés, c'est la cheville ouvrière coordonnant les acteurs et le bon déroulement des opérations.

Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
· Réaliser les travaux (passation des marchés publics, programmation annuelle, suivis techniques des travaux avec les particuliers et les prestataires, …) mais également le suivi financier et administratif du contrat de progrès territorial ;
· Réaliser des diagnostics de cours d'eau complémentaires ;
· Organiser et participer au comité de pilotage et réunions techniques permettant la mise en cohérence des différents programmes de gestion de l'environnement sur le territoire ;
· Mettre en oeuvre le volet communication du CPTAT ;
· Présenter les actions et l'ambition du CPTAT aux acteurs locaux, aux professionnels et riverains du territoire ;
· Assurer l'animation territoriale ;
· Rédiger les bilans d'activité ;
· Mettre en place une étude bilan et des indicateurs de suivi ;
· Mettre en oeuvre la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant.

Secteurs d'intervention

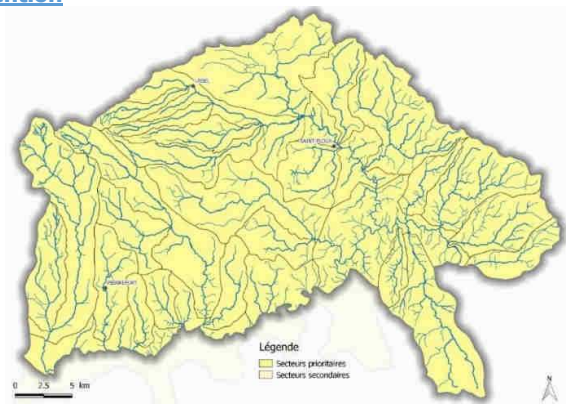

Bénéfices de l'action

· Mise en œuvre de la préservation des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Truyère cantalienne ;
· Amélioration des masses d'eau dégradées ;
· Suivi de l'action du contrat de progrès territorial ;
· Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
· Amélioration de la connaissance des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du PDM Adour-Garonne 2016-2021 et du PAOT:
GOU 03 · Formation, conseil, sensibilisation ou animation
GOU 0202 · Emergence d'un contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère

Maître d'ouvrage :
Saint-Flour Communauté

Partenaires :
Agence de l'Eau Adour Garonne
FEDER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Départemental du Cantal

Interventions	Coûts € Coût total
Animation du contrat de progrès territorial	**648 732,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Europe (FEDER)		Autofinancement	
Animation du contrat de progrès territorial	648 732,00	50% HT	271 199,33 €	%	235 366,00€	%	142 166,67 €

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
112 532,00 €	122 800,00 €	122 800,00 €	122 800,00 €	167 800,00 €

Coût total de l'action : 648 732,00 €

Indicateurs de suivi

Nombre de participants aux comités de pilotage (u)
Nombre de jours d'animation (u)
Nombre de comité de pilotage (u)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												

ENJEU : Organisation territoriale autour de la Truyère
OBJECTIF : Organiser la gestion territoriale autour de la Truyère

Action F.1. Mettre en œuvre une étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère

Cours d'eau/Masses d'eau prioritaires :
Bassin versant de la Truyère

Contexte

Le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère restreint son périmètre à la rive droite de la Truyère, exceptée la masse d'eau Arcomie qui couvre une partie des affluents de la rive gauche. Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac a effectué un diagnostic des cours d'eau sur les affluents du Bès ; toutefois le reste du bassin versant n'est pas couvert par des outils de gestion des cours d'eau. Il est nécessaire de mener une réflexion sur une structuration à l'échelle du bassin versant de la Truyère, comprenant l'ensemble des affluents des rives droite et gauche, pour envisager un programme d'actions global et cohérent en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention de cette action s'opéreront de la manière suivante :
. Initier une étude de gouvernance pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Truyère en concertation avec les partenaires (PNR Aubrac, Syndicat Mixte du Lot et les EPCI-FP concernés) ;
. Organiser un séminaire réunissant les conseils départementaux, les collectivités et les acteurs locaux sur le thème d'une structuration de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Truyère

Secteurs d'interventions

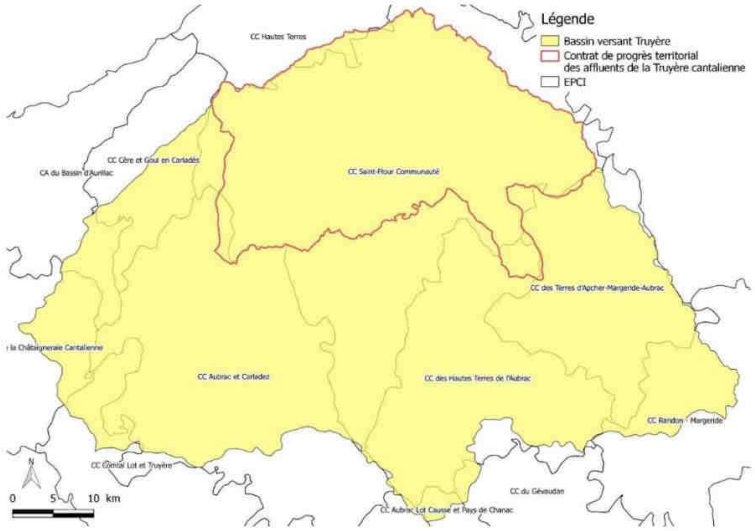

Bénéfices de l'action :

· Mise en œuvre de la préservation des milieux aquatiques à l'échelle de la totalité du bassin versant de la Truyère ;
· Coordination des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Truyère ;
· Amélioration des masses d'eau dégradées ;
· Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
· Amélioration de la connaissance des cours d'eau.

Actions répondant aux mesures suivantes du SDAGE, du PDM Adour Garonne 2016-2021 et du PAOT :
D16 · Établir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants
GOU 02 · Gestion concertée
GOU 0202 · Gouvernance à m'échelle du bassin versant de la Truyère

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté ou Syndicat Mixte du Bassin du Lot

Partenaires :

Agence de l'Eau Adour Garonne
PNR Aubrac
Conseils Départementaux Cantal, Lozère et Aveyron

Interventions	**Coûts €** Coût total HT	Coût total TTC
Etude de gouvernance	**66 666,66 €**	**80 000,00 €**

Types d'actions	Coûts prévisionnels TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		Autres EPCI		Conseils Départementaux		Autofinancement	
Etude de gouvernance	80 000,00 €	50% Ht	33 333,33 €	30%	8 000,00 €	10%	20 000,00 €	10%	18 666,67€

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		40 000,00 €	40 000,00 €	

Coût total de l'action : 80 000,00 € TTC

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunion de travail de concertation (u)h

Nombre d'EPCI-FP présents aux réunions